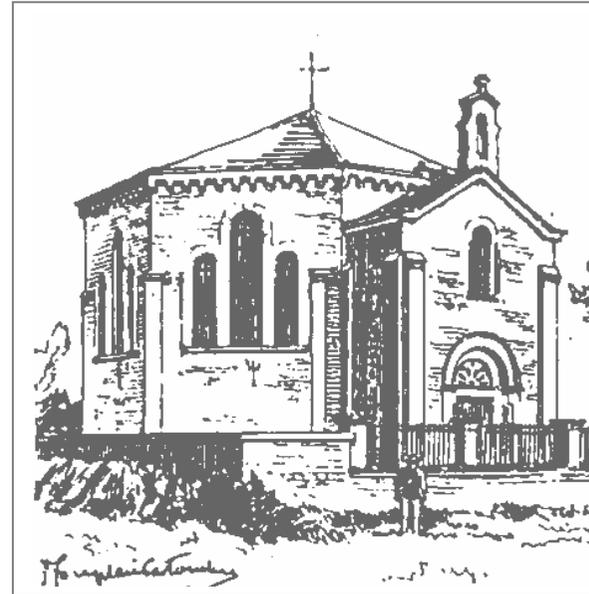
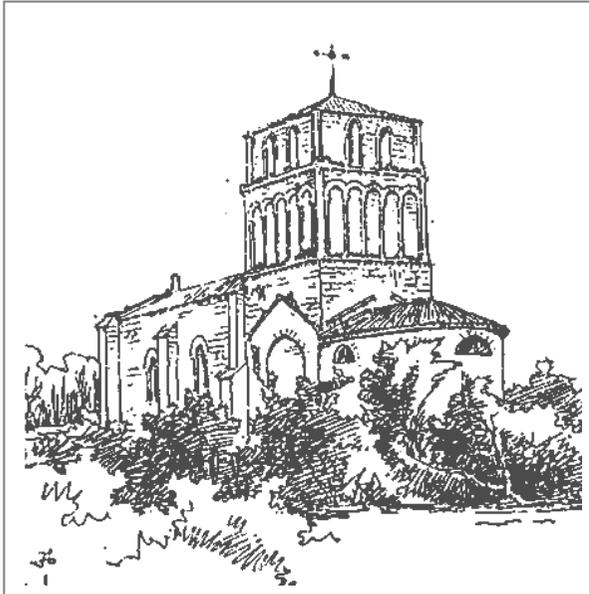


Saint-Sulpice de Royan

Charente-Maritime



**Zone de Protection du Patrimoine
Architectural, Urbain et Paysager**

Rapport de présentation

2004

Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

RAPPORT DE PRESENTATION

SOMMAIRE

INTRODUCTION : Présentation générale de la ZPPAUP	2	PATRIMOINE ARCHITECTURAL	45
♦ Objectif	3	♦ Caractères architecturaux	46
♦ Les Données	5	♦ Analyse du bâti	49
- Les protections existantes	5	- Evolution du bâti – XIXe-XXe s.	49
- Protections et servitudes	6	- Matériaux – Mise en œuvre	50
LE TERRITOIRE	7	- Niveaux	52
♦ Géologie et topographie	8	- Travées	54
- Topographie	9	- Qualité architecturale	56
- Relief	10	PATRIMOINE NATUREL	59
- Faisceaux de visibilité	11	♦ Le marais de la Seudre	60
HISTOIRE ET PATRIMOINE	12	- Paysages des marais	62
♦ Les sources historiques	13	- Entretien des marais	77
♦ Eléments d'histoire de Saint-Sulpice	16	♦ Les massifs boisés	93
♦ Les traces de l'histoire	28	ANNEXES	94
♦ Le patrimoine rural	35	♦ Natura 2000	95
MORPHOLOGIE DU TISSU URBAIN	40	♦ ZNIEFF – ZICO	100
♦ Evolution du tissu urbain	41	♦ Le Marais	105
- Evolution de la structure urbaine – Bâti	42	- ouvrages hydrauliques	106
- Evolution de la structure urbaine – Réseau viaire	43	- le bâti dans le marais	117
- Evolution de la structure urbaine – Parcellaire	44	- glossaire	122
		- liens	124
		♦ Archéologie	125
		♦ Cimetières	128
		♦ Fable : Le fadet de Fontbedeau	136

INTRODUCTION

Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

Objectif recherché

Les différentes études réalisées sur la commune de Saint-Sulpice de Royan – et notamment le Plan de Référence – ont incité la municipalité à mettre en œuvre une politique de protection du patrimoine qui lui permette d'assurer une gestion de qualité.

Saint-Sulpice dispose en effet, outre ses deux monuments historiques, d'un patrimoine architectural traditionnel mais altéré par des « restaurations » successives et d'un patrimoine paysager imposant : le marais de la Seudre. La définition des protections de cet ensemble a nécessité la redéfinition du statut général : le bourg ancien et ses abords immédiats, les hameaux qui l'entourent, les paysages et les éléments géographiques qui les caractérisent.

Les outils, aujourd'hui à la disposition de la ville - P.O.S. et servitudes des abords des Monuments Historiques - ne permettent ni d'assurer la protection du patrimoine urbain et d'éviter les risques de sa dégradation ni de définir de façon précise l'évolution des abords des M.H. (restauration, constructions neuves, espaces publics, ...).

L'établissement d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager sur la commune de Saint-Sulpice de Royan n'a pas pour prétention de geler sa structure dans son état actuel, les préoccupations sont celles de son devenir. Le développement du tourisme, la proximité immédiate de Royan soumet la commune à une demande croissante de constructions neuves et d'aménagement du bâti existant. La Z.P.P.A.U.P. permet, avant tout, de mettre ou remettre en valeur le patrimoine en donnant des outils de gestion pour, d'une part améliorer la qualité de son architecture, de ses espaces urbains et naturels et d'autre part de permettre une évolution harmonieuse du bourg.

Dans cette optique, il semble nécessaire que la commune possède des outils lui permettant de conserver, d'améliorer l'existant et de gérer les constructions et aménagements à venir, à savoir :

- le patrimoine architectural à conserver,
- les modes et moyens de faire pour le restaurer,
- la définition précise de règles pour les projets de constructions neuves,
- les contraintes et possibilités d'extension du bourg de Saint-Sulpice.

Les Données

. Les protections existantes

. Protection au titre des Monuments Historiques, régies par les règles édictées par la loi du 31/12/1913

Dès qu'un édifice est classé ou inscrit au titre de la loi de 1913, intervient une servitude de protection de ses abords qui s'applique à tous les immeubles et les espaces situés à la fois dans un rayon de 500 m autour du monument et dans son champ de visibilité. Aucune modification de l'aspect extérieur des immeubles et des espaces : transformation, construction nouvelle, démolition, déboisement, etc. ne peut être effectuée sans autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France. *Cette servitude est suspendue par l'institution d'une Z.P.P.A.U.P.*

- . Bâtiment classé au titre des Monuments Historiques : **Eglise** : Nef ; clocher – classement par arrêté du 22 octobre 1913
- . Bâtiment inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques : **Temple** – inscription en 1998

. Protection au titre de la loi Littoral, régie par les règles édictées par la loi de janvier 1986 (art L.146-6 et R 146-1 du Code de l'Urbanisme)

- Une partie du marais de la Seudre a été inscrite en Espace Remarquable (ostréicole) dans le Schéma Directeur de la Presqu'île d'Arvert approuvé le 15 octobre 1991. Elle est classée en zone NCor dans le POS.

- Certains massifs boisés déjà classés au titre de l'art. L. 130-1 du Code de l'Urbanisme, sont inscrits en Espaces Remarquables au titre de la loi Littoral, en zone NDr du POS.

. Natura 2000

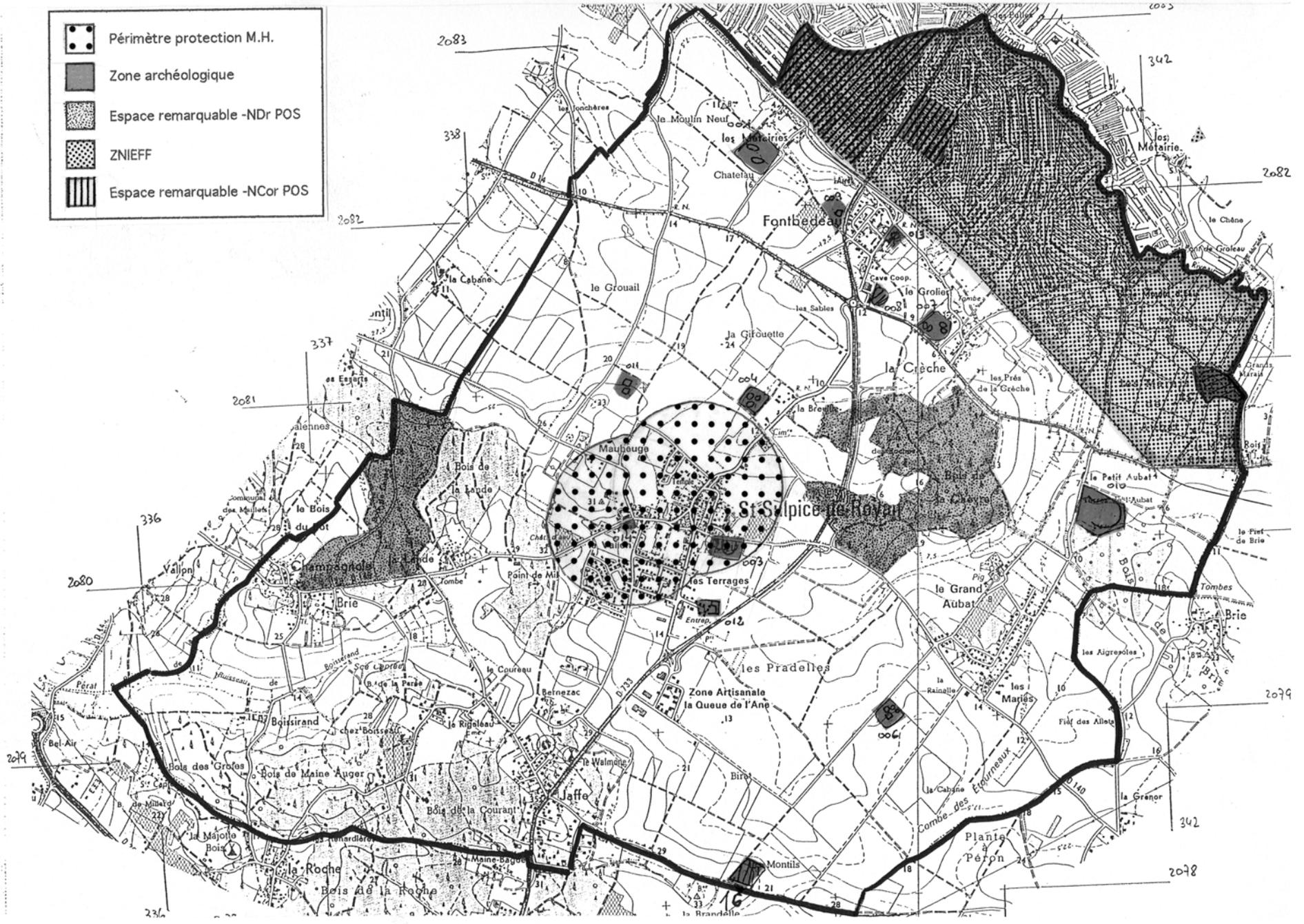
. ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

. ZNIEFF n° 590 000 de type II : Le marais de la Seudre s'étendant au nord de la commune sur 300 ha a été inventorié en tant que ZNIEFF pour sa valeur paysagère et ses originalités écologiques.

. ZNIEFF n°140 – 0141 : concernent le Bois de La Crèche et le Bois des Essarts, inscrits comme zones de reproduction de rapaces de taille moyenne et pour leur intérêt botanique (Bois des Essarts).

. ZICO : Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux :

Le territoire du marais est également concerné par une ZICO (n° PC 08) qui traduit la richesse faunistique et écologique de cette entité paysagère.



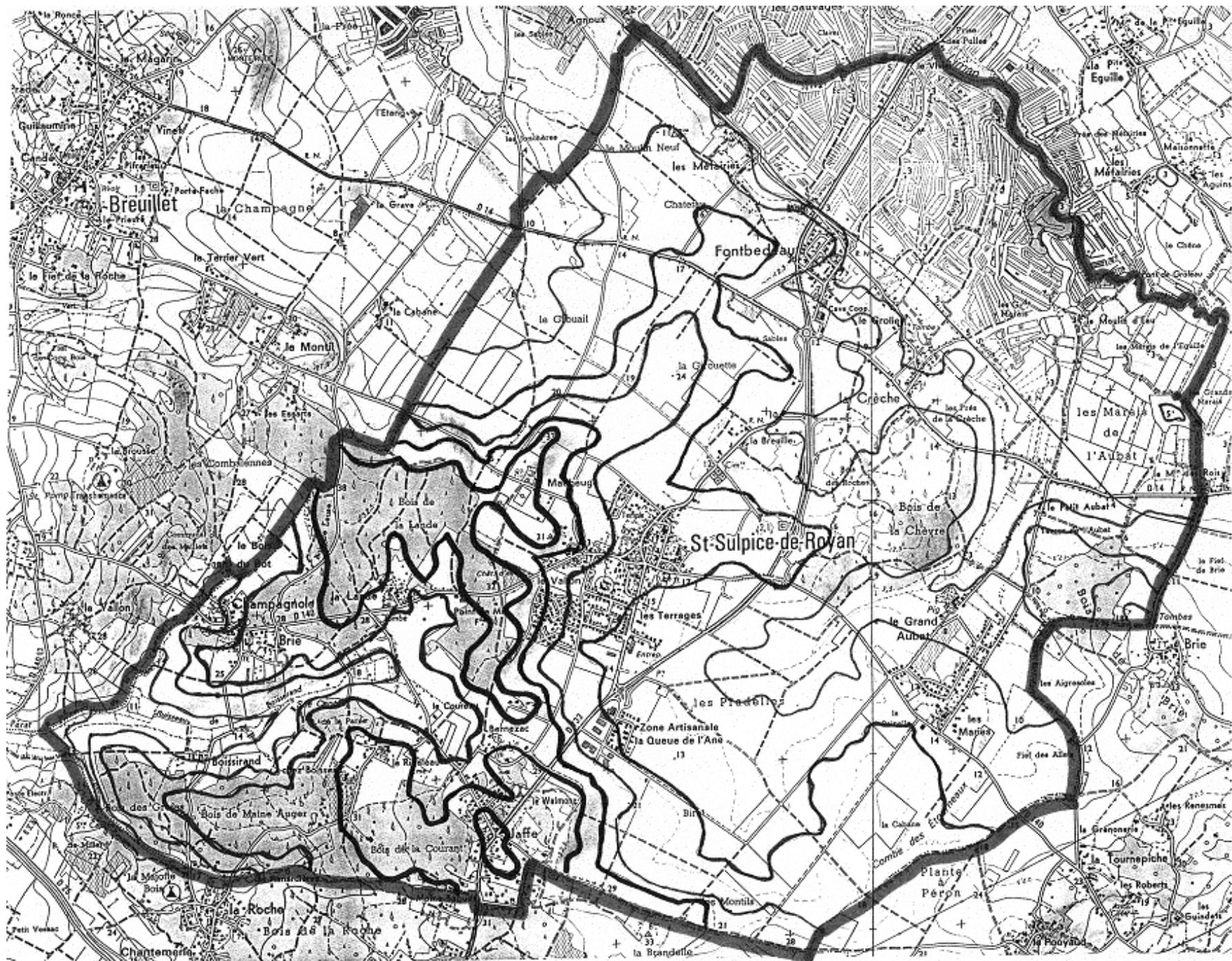
LE TERRITOIRE

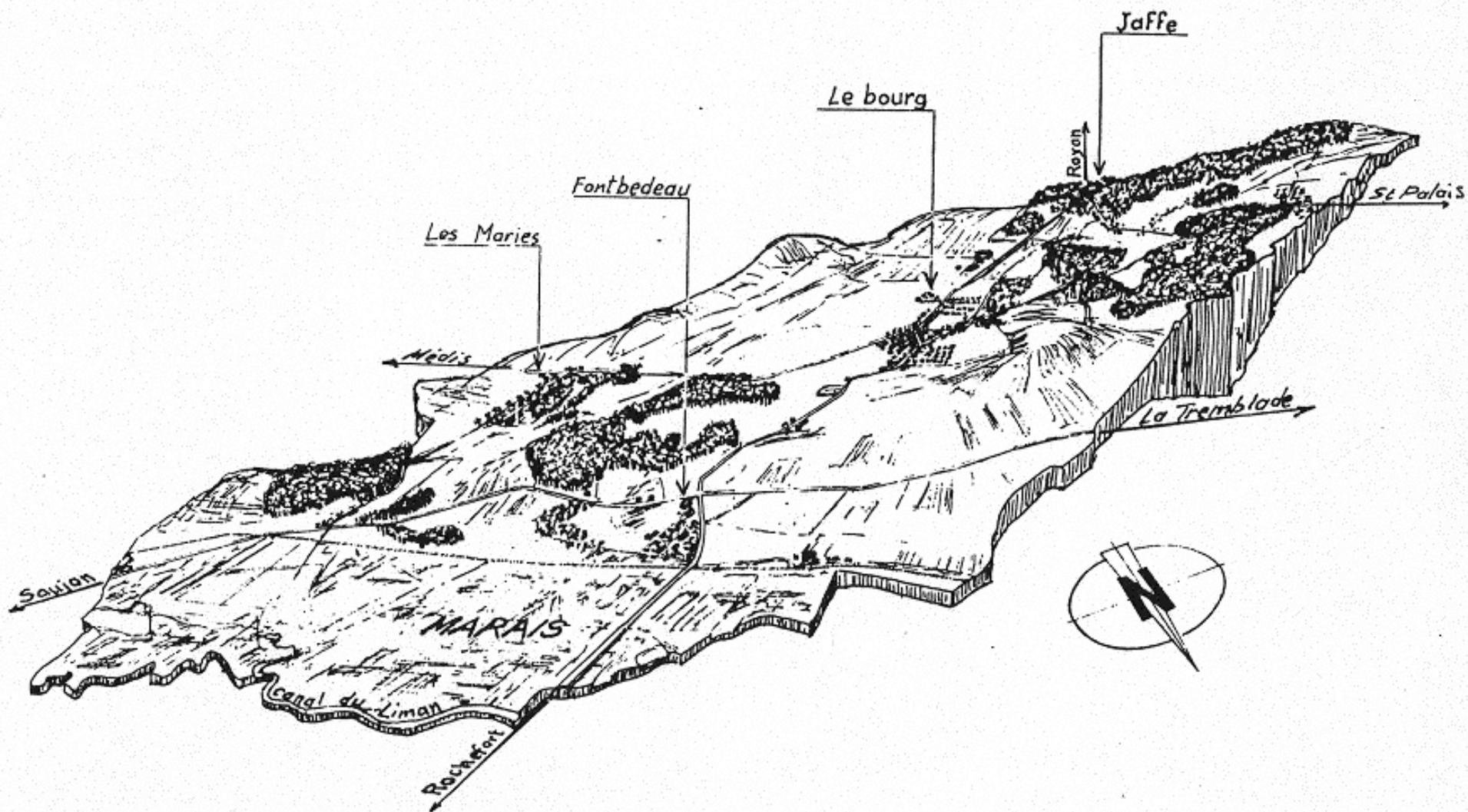
Le Territoire de Saint-Sulpice de Royan

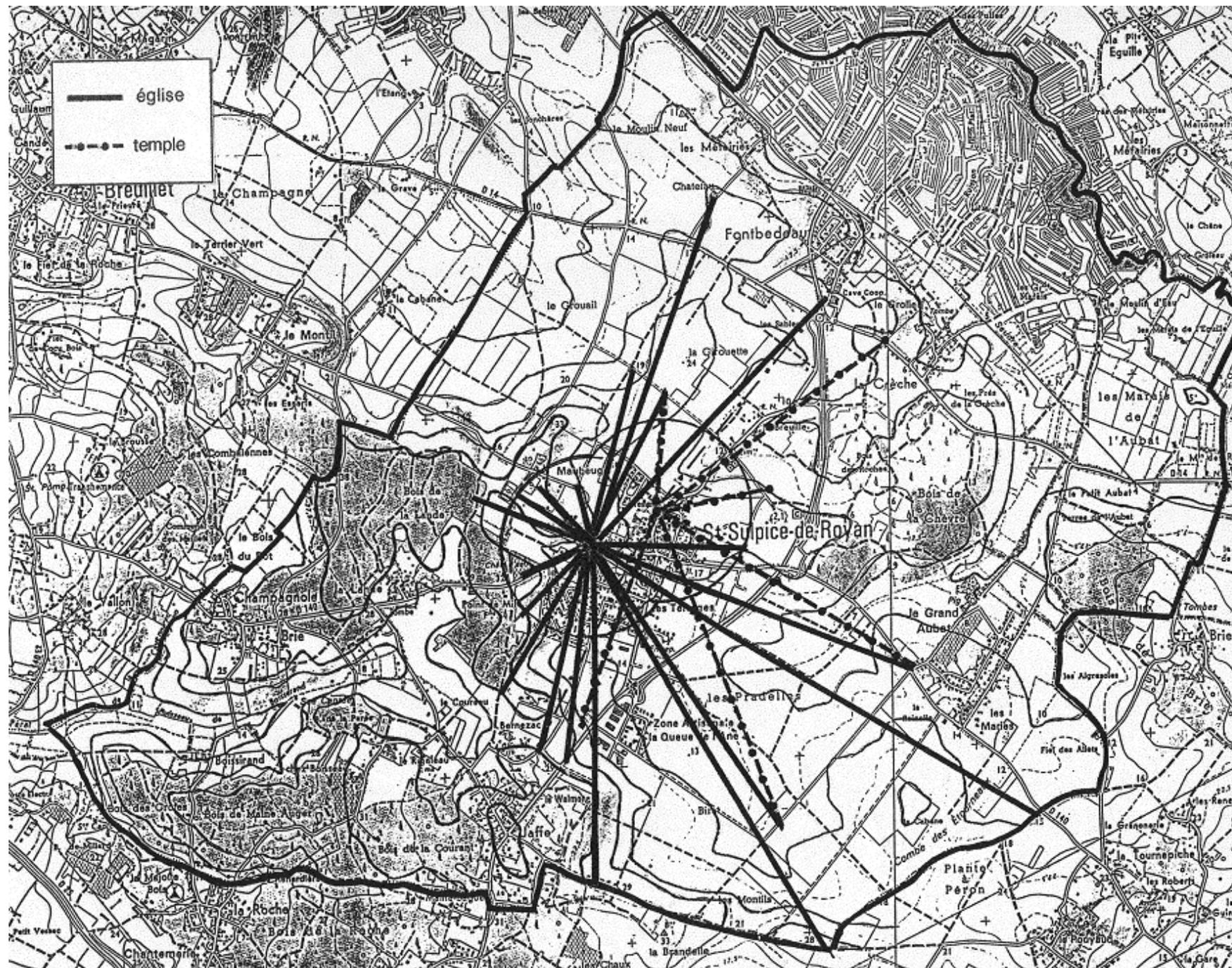
. **Situation** : Saint-Sulpice de Royan fait partie avec Saujon, Médis et l'Eguille de l'arrière-pays de Royan et de la Basse Seudre, formant une entité, un territoire de transition entre les « îles de Marennes » tournées vers la mer et la Saintonge rurale. Jouxant Royan au sud dont elle n'est distante que de 6 kms, elle est rattachée au canton de Royan-Ouest qui regroupe trois stations balnéaires (Royan, Vaux sur Mer, Saint-Palais sur Mer) et quatre communes rurales (Breuillet, Mornac sur Seudre, Saint-Sulpice de Royan et l'Eguille sur Seudre).

. **Géologie** : Au nord de Royan, la commune se trouve sur un plateau de calcaire crétacé, recouvert en partie de sables éoliens. Au quaternaire, le niveau de l'océan étant nettement plus bas, une érosion a creusé des vallées profondes qui, lorsque la mer a remonté, se sont comblées d'alluvions. On se trouve donc en présence de trois sortes de terrains : des plateaux secs, légèrement ondulés, des sables couverts de bois et des alluvions qui portent des cultures et des prairies.

. **Topographie** : le bourg de Saint-Sulpice se situe presque au centre d'un territoire dont les points hauts seraient Jaffe et le bois de La Lande et le point bas le marais de la Seudre. Cette configuration a permis l'implantation de nombreux moulins à vent dont on a aujourd'hui connaissance par le plan cadastral de 1837 ; seul le moulin des Rois est encore debout. On identifie sur la commune trois unités paysagères : le marais de la Seudre, les terres hautes et les massifs boisés. Les échelles de vision sont très diverses, naturellement réduites là où le paysage est compartimenté, tendant au contraire vers l'infini sur les versants agricoles, particulièrement en direction du marais. Les faisceaux de visibilité du bourg et de ses monuments historiques en sont l'expression la plus directe.







HISTOIRE ET PATRIMOINE

Les sources historiques

La documentation bibliographique n'est pas abondante sur Saint-Sulpice de Royan et ses monuments mais l'ouvrage de M. Guy BINOT : *Histoire de Royan et de la presqu'île d'Arvert (1)* a été une des sources principales de cette étude pour appréhender de façon globale l'évolution de cette région et par là même d'émettre des hypothèses sur la création et l'évolution de Saint-Sulpice de Royan. Parmi les nombreux ouvrages consultés, il faut mentionner :

- V. BILLAUD, *Royan et ses environs*, Royan, 1890
- J.R. COLLE, *Royan, son passé, ses environs*, La Rochelle, 1965
- R. COLLE, *Châteaux, manoirs et forteresses d'Aunis et de Saintonge, t. II*, La Rochelle, 1984
- P. DYVORNE, *Devant Cordouan, Royan et la presqu'île d'Arvert*, Bordeaux, 1934 – reed.1992
- Fr. JULIEN- LAFERRIERE, *A la recherche de la Saintonge maritime*, La Rochelle, 1980
- L. MAURIN, *Carte archéologique de la Gaule – La Charente-Maritime*, Paris, 1999
- Association Promotion Patrimoine, *Châteaux, manoirs et logis : la Charente-Maritime*, 1993
- Guide des départements, *La Charente-Maritime*, Tours, 1985

Des publications et documents plus spécifiques concernent les deux monuments historiques de la commune :

. EGLISE :

- Y. BLOMME, *L'architecture gothique en Saintonge et en Aunis*, 1987
- Ch. CONNOUE, *Les églises de Saintonge, t II*, Saintes, 1952
- R. CROZET, *l'art roman en Saintonge*, 1971
- LESUEUR, *Abbatiale bénédictine de Saint-Étienne de Vaux*
- M. LEROY, *Histoire et architecture de l'église de Saint-Sulpice de Royan*, APPASSER, 1985
- Cartulaires inédits de Saintonge (2)
- Dictionnaire des églises de France, t IIIc, Tours, 1967

. TEMPLE :

- L. SPIRO, *Saujon, une église protestante saintongeaise à travers quatre siècles d'histoire*, 1975 (3)
- A. RAGUENET, *Monographies de bâtiments modernes*, 1900
- Cl. GOULEVANT, *Pourquoi un temple à Médis*, BSHA Saintonge maritime (4), 1992
- Bulletin du Musée du Protestantisme n°2 1999, La Rochelle

Des documents graphiques concernant la ville de Saint-Sulpice de Royan, le plus ancien est celui établi en 1706 par l'ingénieur géographe Claude MASSE (5) ; la carte de Cassini (6) levée par M. Langelay en 1776 n'est pas d'une grande précision mais permet cependant de connaître l'existence de certains hameaux sur la commune au XVIII^e siècle. Le premier plan qui va permettre une lecture plus précise de la structure urbaine de Saint-Sulpice est le cadastre de 1837 (7).

La cartographie du Service Régional de l'Archéologie (8) localise l'ensemble des zones archéologiques connues à ce jour (cf. annexes).

Enfin, concernant les édifices publics de la commune, un certain nombre de dossiers sont conservés aux Archives Départementales. (9)

(&) G. BINOT, *Histoire de Royan et de la presqu'île d'Arvert* - Paris, 1984

(2) Abbé Th. GRASILIER, *Cartulaires inédits de Saintonge - Le cartulaire de l'abbaye de Saint-Étienne de Vaux*, Niort, 1871

(3) Bulletin de protestantisme français, avril-mai-juin 1975

(4) Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie en Saintonge maritime - Entre Arnoult et Gironde - Pays de la Seudre n°13, 1992

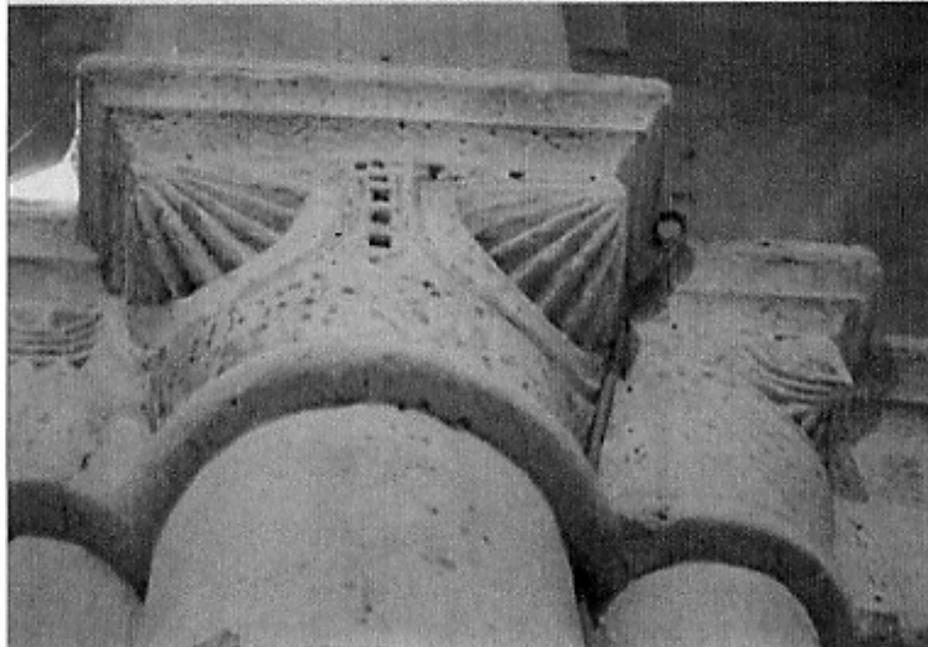
(5) Album de Cl. MASSE - Plans originaux : 13^e quarré - Archives dites « du Ministère de la Guerre » - Dépôt, bibl. du Génie, Paris

(6) Cartes de Cassini - Service Régional de l'Inventaire - DRAC Poitou-Charentes

(7) Cadastre napoléonien 1837 - Archives Départementales de la Charente-Maritime

(8) Carte archéologique de la commune de Saint-Sulpice de Royan - Royan 132/7.8 - Service Régional d'Archéologie - DRAC Poitou- Charentes.

(9) AD 17, Série 2O - 109 V1, 110 V1, 122 V1



Décor de coquille - Eglise de St Sulpice

Eléments d'histoire de Saint-Sulpice de Royan

Quelques points de repère

.Epoque protohistorique et gallo-romaine :

- nombreuses traces d'enceintes et d'enclos circulaires et rectilinéaires
- Développement des salines et de la culture des huîtres - voie romaine de Breuillet à Médis - villa gallo-romaine à Fontbedeau ?

. Epoque médiévale :

- 1075 : Fondation de l'abbaye de Vaux sur Mer
- Fin XIIe : Construction de l'église de Saint-Sulpice, dépendance de l'abbaye de Vaux - Chemins de Compostelle de Royan à Bordeaux
- XIIIe : Reconstruction de la nef et du chœur de l'église - construction de l'étage supérieur du clocher
- 1259 à 1453 : La région devient possession anglaise après le mariage d'Aliénor d'Aquitaine avec Henri Plantagenêt - Nombreuses destructions.

. Guerres de Religion :

- Commune très fortement protestante, dévastée
- Vers 1570 : Incendie de l'église - destruction des absides

. XVIIIe siècle

- Logis de Boissiran, du Grand Aubat, de La Lande (1755)
- fin XVIIIe : construction d'un temple protestant aux Maries

. XIXe siècle - début XXe siècle :

- 1817 : Transfert du temple au bourg de Saint-Sulpice
- 1838 ? : Création de la voie de Grande Communication de Rochefort à Royan par l'Eguille et Saint-Sulpice
- 1842 : Création d'une Maison Commune
- 1855 : Construction d'un nouveau temple, architecte L. Jossier
- 1875 : Reconstruction Maison Commune et Maison d'Ecole
- 1886 : Déplacement du cimetière
- 1904 : Nouvelle mairie et groupe scolaire

Eléments d'histoire de Saint-Sulpice de Royan

Si aucun vestige de la période paléolithique n'a été répertorié sur la commune ne permettant pas, à l'heure actuelle, de savoir si le site était, alors, déjà habité, les photos aériennes de J. Dassié démontrent qu'un certain nombre de lieux étaient occupés à l'époque protohistorique et gallo-romaine - pour la plupart au nord du bourg de Saint-Sulpice, notamment en bordure du rivage actuel des marais de la Seudre. A l'époque gauloise, selon une étude des paysages littoraux charentais par Guy Estève, le niveau de la mer était proche du niveau actuel, les marais d'aujourd'hui étant encore des golfes marins que les alluvions allaient assécher au cours des siècles et la Seudre un bras de mer large de 6 kilomètres. (1)

J.R. Colle (2) indique sans que cela soit vérifié qu'au lieu-dit de Boissiron auraient été des éclats de silex et des fragments de poterie gauloise dans une couche de tourbe lacustre. Hypothèse de l'auteur : village gaulois ou port en fond de crique ?

Par ailleurs, l'étymologie des noms de villages et lieux-dits de la commune démontre une présence humaine avant l'occupation romaine : Brie, La Breuille. Les noms d'origine latine attestent d'un habitat gallo-romain ou du moyen-âge : Bernezac, Champagnole, Fontbedeau, Les Rigalauds (3-4).

A l'époque romaine apparurent les salines en bordure de la Seudre et pendant des siècles « le sel de Saintonge, fleurant la violette, est très apprécié pour sa qualité et, sur la rive gauche de la Seudre, le meilleur est le blanc de Liman récolté entre Mornac et l'Eguille » (5). La région se développe ainsi grâce à son commerce et à celui des huîtres. Des domaines agricoles sont créés au début de notre ère et Royan fut une de ces villas appartenant à de riches romains. Des sites les plus proches de Saint-Sulpice est le camp de Châtelard, au sud de Jaffe. Des voies romaines traversent la presqu'île d'Arvert ; passant sur la commune de Saint-Sulpice, la plus connue est celle qui joint Médis à Breuillet et à la forêt d'Arvert.

Le grand élan de défrichement qui s'annonce à la fin des années 900 se poursuit jusqu'au XIIIe siècle. Il est le produit conjugué d'une nécessité démographique et le résultat d'une politique de propriétaires terriens : seigneurs et abbayes. En 1118, le neveu d'Hélie de Châtelard obtient la permission de s'installer à « Bénazac » (Bernezac), les terres incultes y seront défrichées (6). De nouveaux territoires apparaissent là où

s'élèvent de nouveaux villages. A la fin du XIIe siècle, « le blanc manteau » d'églises a couvert la Saintonge comme le reste de la France. « La création de nouveaux villages dans les zones défrichées exigeait en effet la fondation de lieux de culte » (7).

La formation du bourg de Saint-Sulpice de Royan est donc vraisemblablement médiévale. L'abbaye de Vaux fut fondée en 1075 par le chevalier Pierre Gémon. Elle possédait de nombreuses dépendances dont l'église de Saint-Sulpice construite sans doute à la fin du XIIe siècle. Un premier hameau fut certainement bâti autour de celle-ci. La commune portait alors le nom de Saint-Sulpice-de-Mandulfe (S. Sulpicius de Mandulfo) (8). L'abbé Cholet la signalera sous le nom de « S. Sulpicii prope Mornacum » (9).

On sait par ailleurs qu'en 1130 le duc Guillaume d'Aquitaine fit don à Saint-Bernard de ses terres de Sablonceaux, y compris Laubat et la Limone en Saint-Sulpice de Royan ; ces domaines furent rattachées à l'abbaye de Sablonceaux après sa construction en 1136 (10).

De nombreux pèlerins se rendant à Saint-Jacques de Compostelle transitaient par la région. Royan, bien que n'apparaissant pas sur les itinéraires les plus importants étaient un passage obligé pour traverser la Gironde et rejoindre le chemin pédestre à partir de Soulac. Le prieuré de Saint-Sulpice est sur le chemin, preuve est faite par la présence de coquilles Saint-Jacques sur les chapiteaux de son église comme celles portées sur les manteaux des pèlerins (11).

En 1154, après le mariage d'Aliénor avec Henri Plantagenêt, la région devint possession anglaise. Reprise un temps par la France, elle resta à la couronne d'Angleterre pendant plus de deux siècles.

Si cette période fut mouvementée, la région de Royan subit encore plus de destructions lors des guerres de Religion. Le protestantisme s'implante avec grande influence dans cette région, Pierre Régnier, seigneur de Boissiran, ayant été l'un des premiers à adhérer à la doctrine de Calvin.

La commune de Saint-Sulpice de Royan, au centre du quadrilatère englobant Royan, Saujon, Sablonceaux et La Tremblade où furent menés de nombreux combats, ne fut pas épargnée. L'église de Saint-Sulpice fut incendiée et en partie détruite, la démolition de sa partie orientale devant remonter à cette époque ; vers 1570, la voûte de l'église brûla et les absides furent détruites.

Un calme relatif apparaît au début du XVIIe siècle à la suite de l'Edit de Nantes en 1598 mais les hostilités reprendront avec le siège de Royan en 1622, la cavalerie du duc d'Epéron logeant notamment à Saint-Sulpice. A la veille de la Révocation de l'Edit de Nantes, la population protestante à Saint-Sulpice est de 154 feux (environ 800 personnes) pour un total de 175 feux. De 1627 à 1682, Saint-Sulpice fit partie de la paroisse protestante de Saujon. Un « temple » ou maison d'oraison est construit en 1755 au lieu-dit « Le Pouyaud » (commune de Médis), en pleine persécution, par les fidèles de Saint-Sulpice, l'Eguille, Le Breuil, Le Pas, Saujon, Saint-Romain et Le Chay. Détruit en 1768, il est reconstruit au lieu-dit « Les Maries » et ainsi le centre de gravité de la paroisse se déplacera vers Saint-Sulpice.

Le géographe Claude Masse fit entre 1695 et 1718 des cartes très détaillées de la région, accompagnées de mémoires précis, destinées aux troupes royales afin d'écraser toute révolte populaire. Le bourg de Saint-Sulpice y est signalé ainsi que quelques hameaux et les principales voies qui le traversent.. Le domaine de La Lande n'y figure pas tandis que Bernezac appartenant au même propriétaire, semble être important. (12)

La carte de Cassini de 1776, par contre, n'indique aucune voie de communication importante passant sur la commune si ce n'est celle de Breuillet à Saujon, passant par La Crèche ; elle fait par contre état de certains villages tels Fontbedeau, Le Petit et Le Grand Aubat, Les Maries, Jaffe, Bernezac, Boissiran, Champagnole, La Lande, Brie ; seul le hameau de La Gorce apparaît près de l'église de Saint-Sulpice.

Certains domaines sont également connus depuis plusieurs siècles : Le Grand Aubat, La Lande et Boissirand, les deux derniers ayant appartenu à des familles protestantes et dont les demeures datent en partie du XVIIIe siècle ; le portail du domaine de La Lande - déplacé en bord de route - porte d'ailleurs la date de 1755.

L'expansion relative du bourg s'est effectuée de façon significative au XIXe siècle. Saint-Sulpice de Royan était en dehors des grandes voies de communication ; la route de Rochefort à Royan passait jusqu'à cette époque par le Gua et Médis ; un nouveau chemin de Grande Communication entre le Gua et Royan passant par L'Eguille, Fontbedeau et Saint-Sulpice fut créé vers 1838 ; de nombreuses familles éguillaises participèrent à une « Souscription volontaire pour l'exécution du chemin de Grande Communication du Gua à Royan » (13). Les nouvelles constructions de Saint-Sulpice s'érigèrent ainsi le long de cette voie.

En 1817, le temple fut transféré des Maries au bourg de Saint-Sulpice de Royan (14). Un nouveau temple sera construit en 1855 par L. Jossier, architecte à Paris (15).

En 1842, une « maison commune » est créée. Elle sera reconstruite en 1875 pour y adjoindre la « maison d'école ». Les locaux apparaissant insuffisants en 1904, une autre bâtisse sera achetée par la municipalité afin de construire sur son emplacement un groupe scolaire et la mairie. Le projet sera confié à M. Baraton, architecte à Royan (16). D'autres aménagements transformeront la structure du bourg : en 1886, le cimetière jouxtant l'église est déplacé au lieu-dit La Gorce après enquête publique ; les presbytères catholique et protestant sont vendus en 1909, et par l'échange de terrains, une ébauche de place centrale sera créée en 1929.

Pendant la deuxième guerre mondiale la commune sera touchée par les bombardements de la poche de Royan ; les hameaux de Jaffe, Brie et Champagnole seront sérieusement endommagés et Fontbedeau quasiment détruit.

Une nouvelle vague de constructions apparaît dans les années 68 avec un premier lotissement près du Grand-Aubat puis l'évolution du bourg de Saint-Sulpice se traduira par une extension sous forme de quartiers en lotissements.

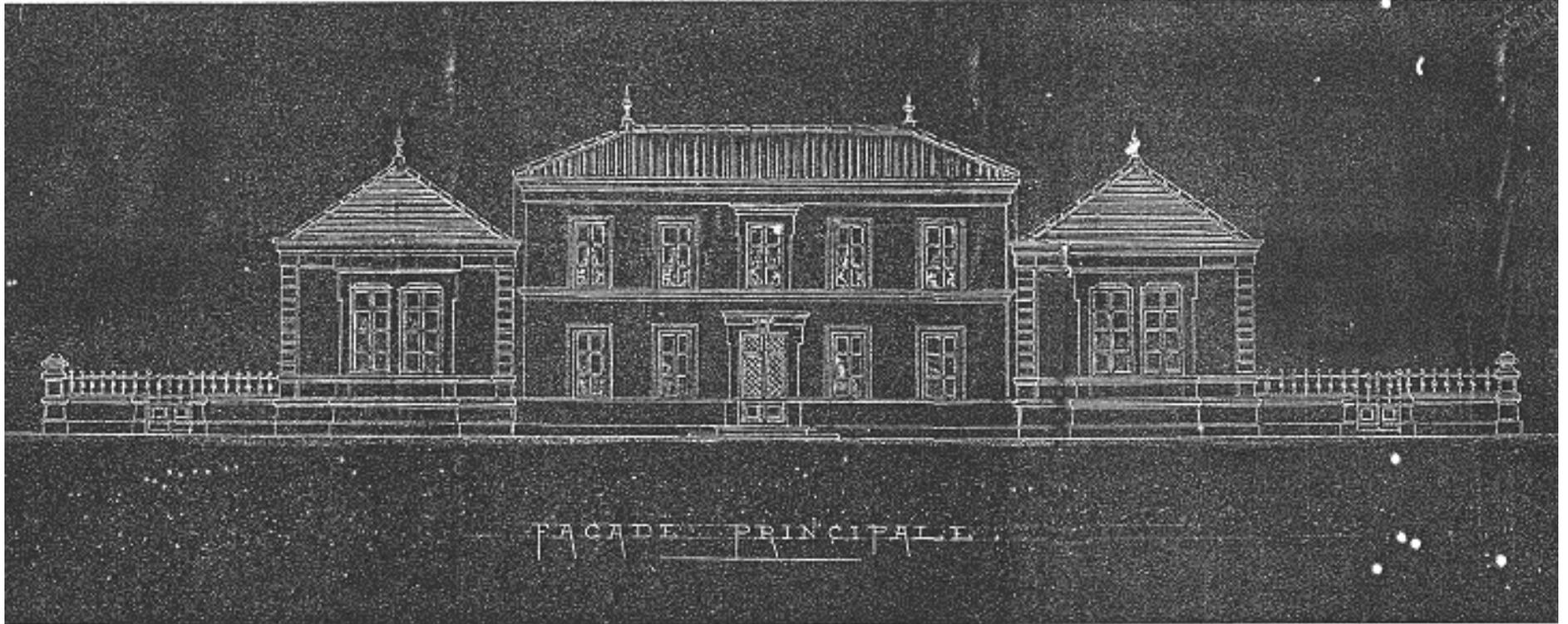
Suite au Plan de Référence élaboré en 1987, de nouveaux aménagements urbains, équipements publics et constructions communales verront le jour : centre social, groupe scolaire, aménagement de la place des vieilles forges, jardin Frédéric Passy.

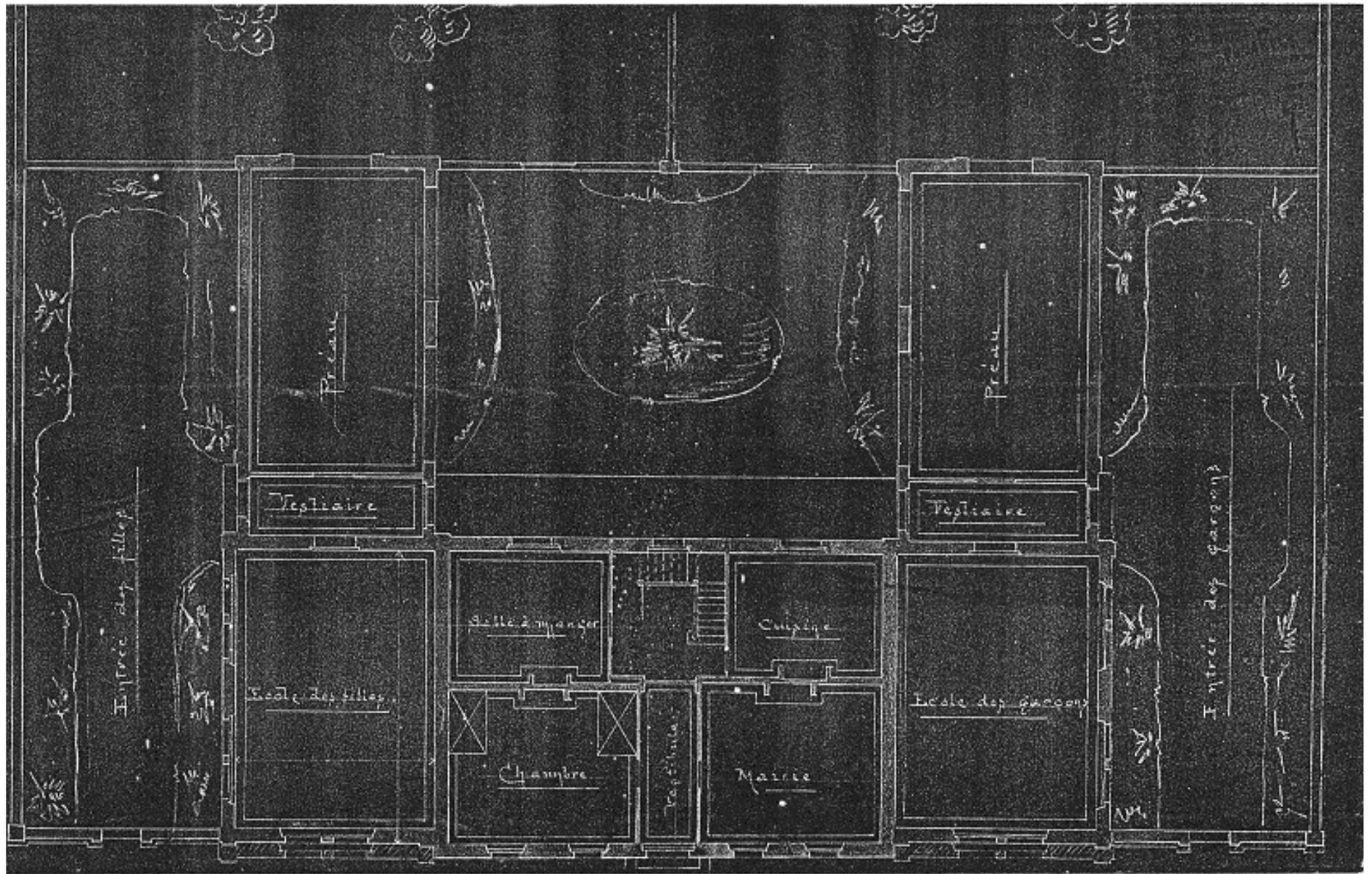
-
- (1) G. ESTEVE, *Les paysages littoraux de la Charente-Maritime entre la Seudre et la Gironde*, Société botanique du Centre-Ouest, t17 -1986, t19- 1988, t21 - 1990.
 - (2) J.R. COLLE, p115
 - (3) J.M. CASSAGNE -S. SEGUIN : *Origine des noms de villes et villages de Charente-Maritime*, St-Jean d'Y, 1998
 - (4) G. MASSET : *Glossaire des patois et parlers d'Aunis et de Saintonge*
 - (5) G. BINOT, p25
 - (6) R. COLLE, p273
 - (7) La Charente-Maritime, l'Aunis et la Saintonge, des origines à nos jours, St-Jean d'Y, 1981
 - (8) Abbé Th. GRASILIER, pX-XXXI
 - (9) Abbé CHOLET, *Etudes historiques, géographiques, archéologiques sur l'ancien diocèse de Saintes*, Saintes, 1864, p13
 - (10) M. LEROY
 - (11) G. BINOT, p28
 - (12) Médiathèque de La Rochelle - *Mémoire géographique de Masse sur partie du Bas Poitou Païs d'Aunis et Saintonge*. T second
 - (13) J. DANIEL, *L'Equille en Saintonge*, 1993, p233, 234
 - (14) Archives Nationales -Dossier temples F 19/1064
 - (15) AD 17 - 2O 2481
 - (16) AD 17 - 2O 2477

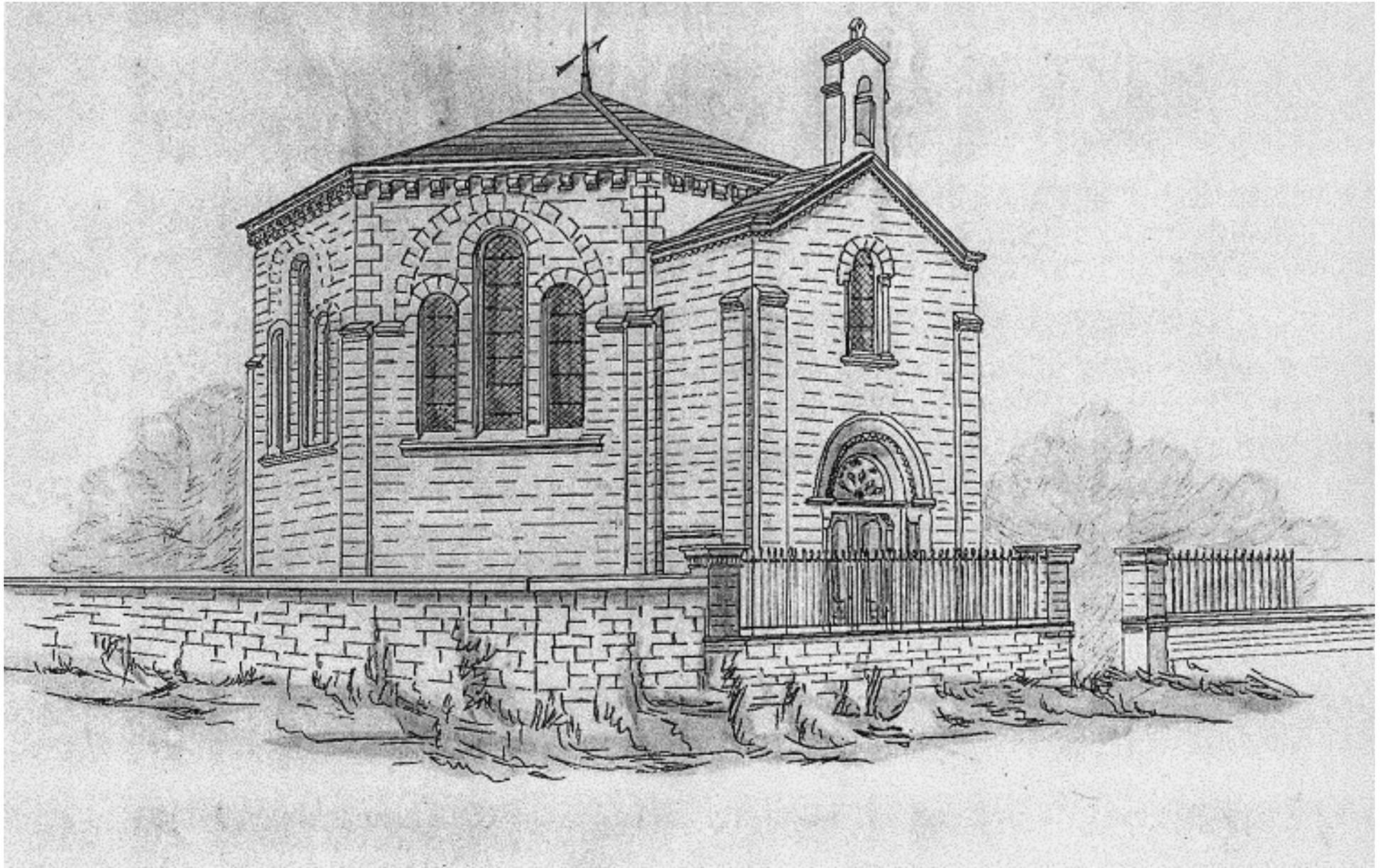












Les traces de l'histoire

Outre les vestiges archéologiques connus sur l'ensemble de la commune, quelques lieux et constructions chargés d'histoire marquent le territoire :

. Boissirand ou Boissiron

Le domaine de Boissirand serait connu depuis 1500 comme ayant appartenu à Pierre Régnier de Vaujompe, un des premiers calvinistes de la région (1). Au milieu du XVII^e siècle il appartient au sieur de Crouzeau, Pierre Guyeau, docteur en médecine à Mornac ; sa fille, mariée à Jean Robert, émigra en 1685 pour cause de religion et la propriété resta aux mains des métayers. En ruine, elle fut vendue en 1741 au sieur de Grandchamp, André Brejon à qui on attribue la reconstruction de la majeure partie du logis. Son architecture est assez représentative des propriétés bourgeoises saintongeaises. A la fin du XIX^e siècle fut accolé, côté jardin, un pavillon à étage couvert d'ardoises (2).

. Le Grand Aubat

En 1663, le domaine du Grand Aubat est connu comme propriété de Samuel Choloux. D'après un acte de fermage de 1688, il était la dépendance de l'Abbaye de Sablonceaux. L'ensemble de la propriété apparaît assez semblable à celle existant au XIX^e siècle ; d'après F. Chasseboeuf (3) la maison de maître serait de la 2^{ème} moitié du XVIII^e siècle. Par contre le pigeonnier n'est pas indiqué sur le cadastre de 1837.

La Lande

Depuis 1540, le fief de La Lande appartient à la famille Lalouhé, propriétaire un temps également de Boissiron. Vendu à plusieurs reprises, il devient la propriété de Jacques Thomas qui fit construire un nouveau corps de bâtiment dont il conserva un petit pavillon couvert d'ardoises. Il fit également fermer la cour par une porte cochère à fronton triangulaire portant la date de 1755. Elle fut déplacée, par la suite, en bordure de route de Saint-Palais. La fuie, non visible sur le cadastre actuel, date également de cette époque. (4-5-6-7)

(1) R. COLLE, *Châteaux, manoirs et forteresses d'Aunis et de Saintonge, t II*, La Rochelle, 1984, p 272

(2) Association Promotion Patrimoine, *Châteaux, manoirs et logis : La Charente-Maritime*, 1993

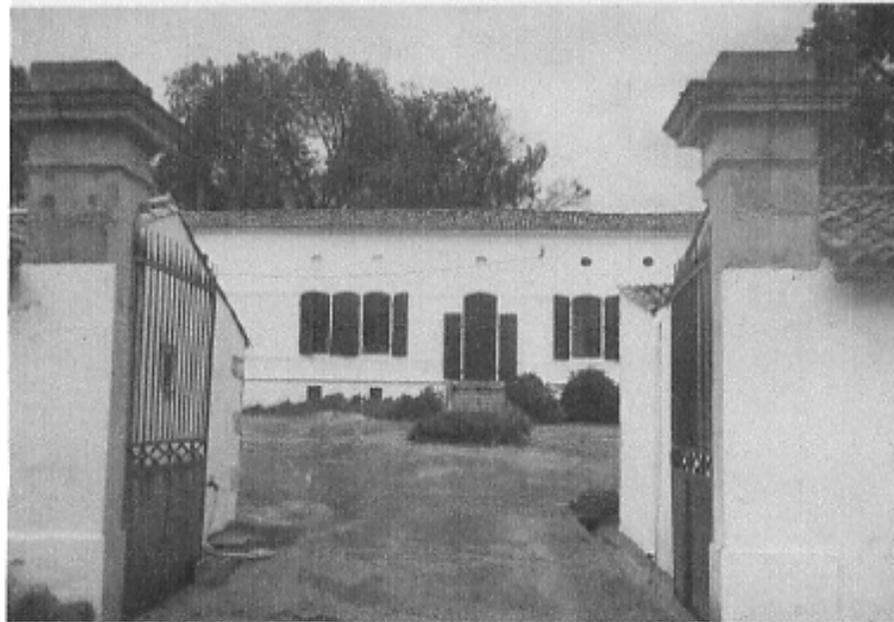
(3) *Châteaux, manoirs et logis* : p 402

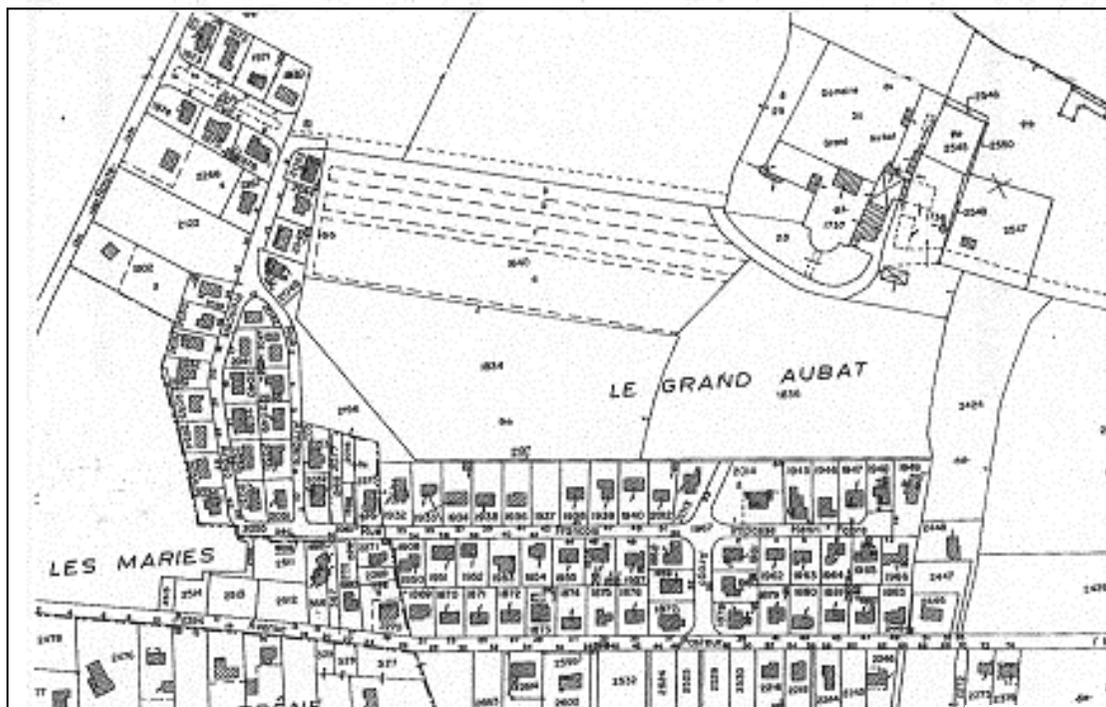
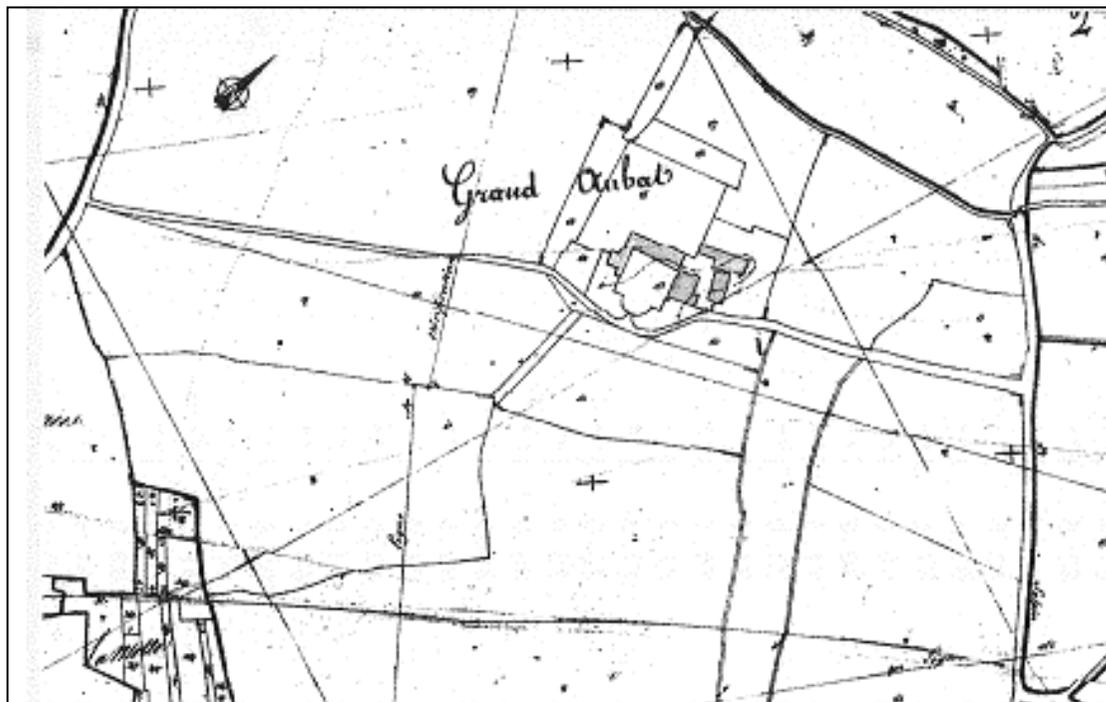
(4) *Châteaux, manoirs et logis* : p 402

(5) R. COLLE, p336

(6) AD 17 : Q29 : vente du prieuré de La Lande

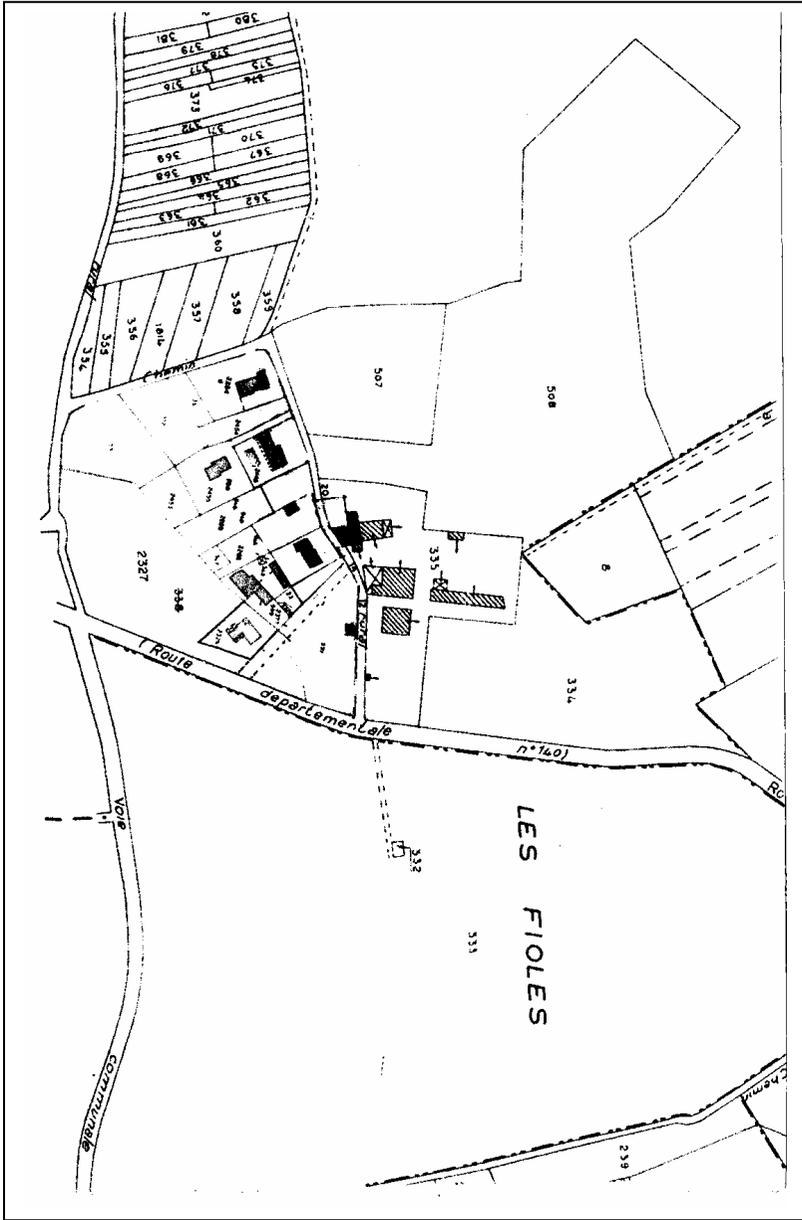
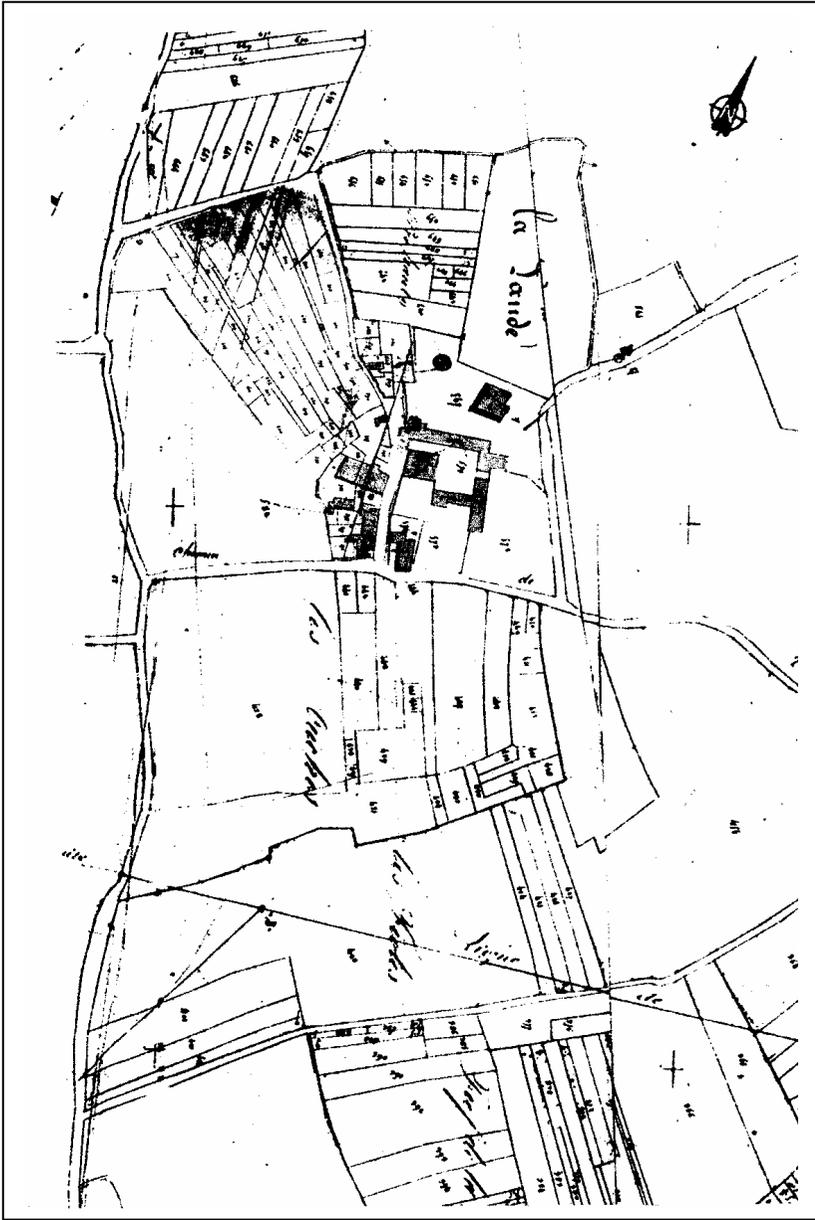
(7) Propriété de M. de VILLELUME : Etat des lieux du logis de M. CORRENSON - Début XIX^e siècle





Le Grand Aubat – cadastres 1837-2000
Ech 1/5000





La Lande – cadastres 1837-2000
Ech 1/5000



Le Patrimoine rural

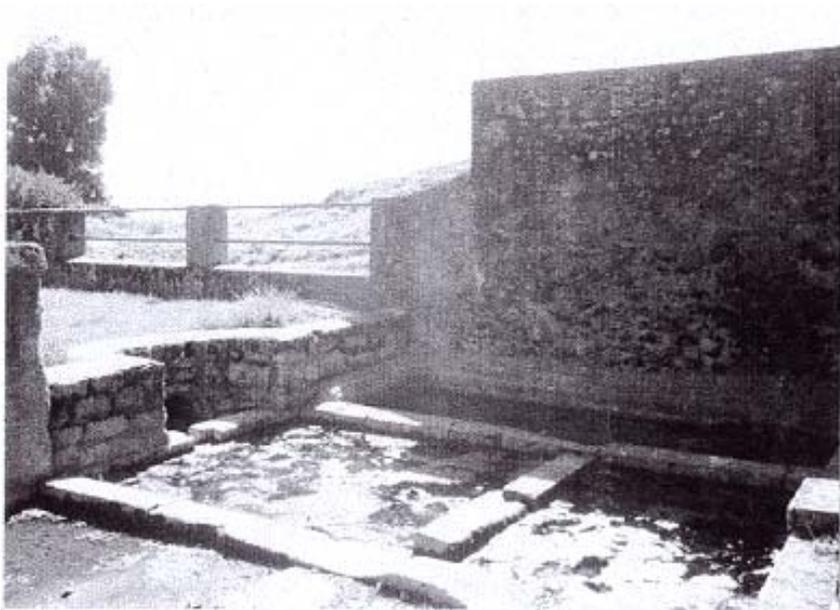
Le petit patrimoine est également présent, notamment les puits que l'on retrouve dans presque tous les villages ; Champagnole, les Métairies , la Crèche, le Petit Aubat, les Maries mais aussi en grand nombre dans le bourg. Le lavoir de Fontbedeau dont la source coule toujours serait, sans qu'on puisse le vérifier d'origine gallo-romaine.

Des moulins à vent implantés sur le territoire de Saint-Sulpice et présents au XIXe siècle, seul le moulin du Roy existe encore, malheureusement tronqué et, semble-t-il transformé en pigeonnier.

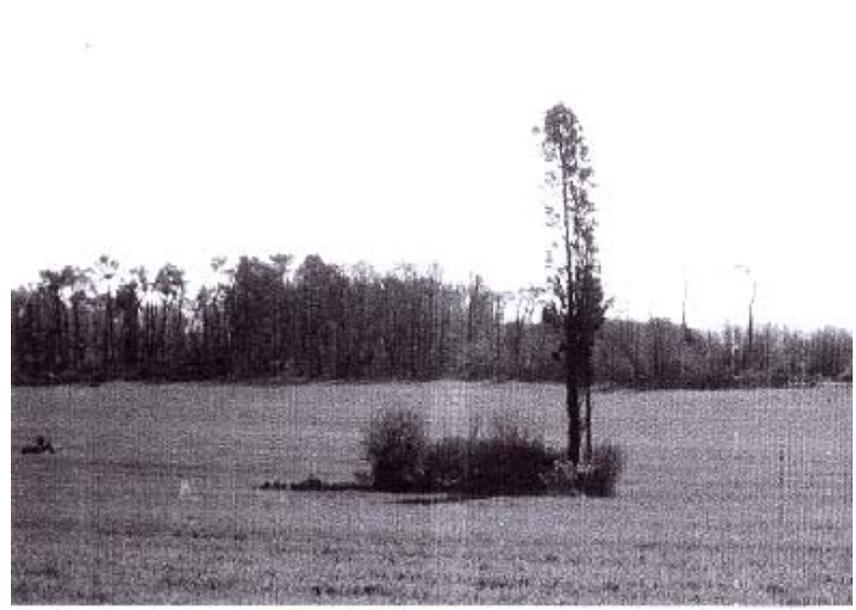
Les cimetières privés protestants ont dû être nombreux, il en existe encore dans le bourg (section B -1635), en bordure de la route de Médis mais également dans plusieurs villages de la commune : Champagnole, La Lande, La Crèche, Fontbedeau, les Métairies, Les Maries. Un premier inventaire a été établi en 1984 par Mme F. Joanne (1) ; il décrit des cimetières déjà en fort mauvais état. Un seul aujourd'hui est entretenu à Champagnole et encore le lieu d'inhumations.

Dans le cimetière communal existent un certain nombre de tombes protestantes datant du XIXe siècle, certaines fort reconnaissables à leur pierre tombale demi cylindrique ou plate, surélevée, ou portant une inscription tirée de la Bible. Le pasteur Paul Trocquemé y est inhumé. (cf. plan cimetière en annexe)

(1) Fr. JOANNE : Cimetières familiaux protestants en presqu'île d'Arvert, S.l.n.d., 1983 – fiches descriptives en annexe



Lavoir de Fontbedeau



Tombe protestante – Les Fioles



Moulin du Roy



Route de Saint-Palais



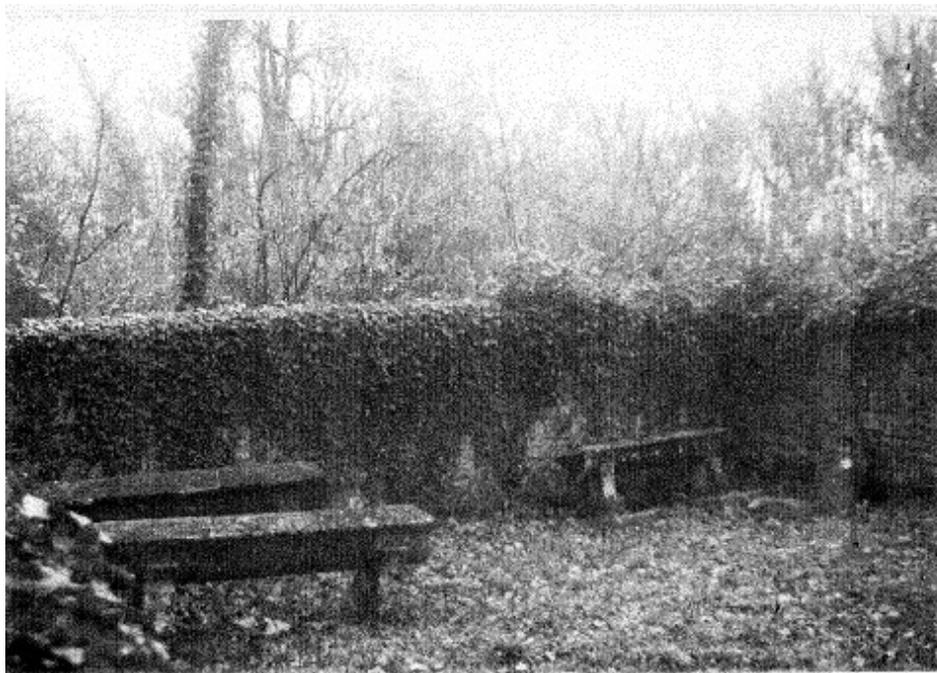
Rue Traversière



Rue Courte



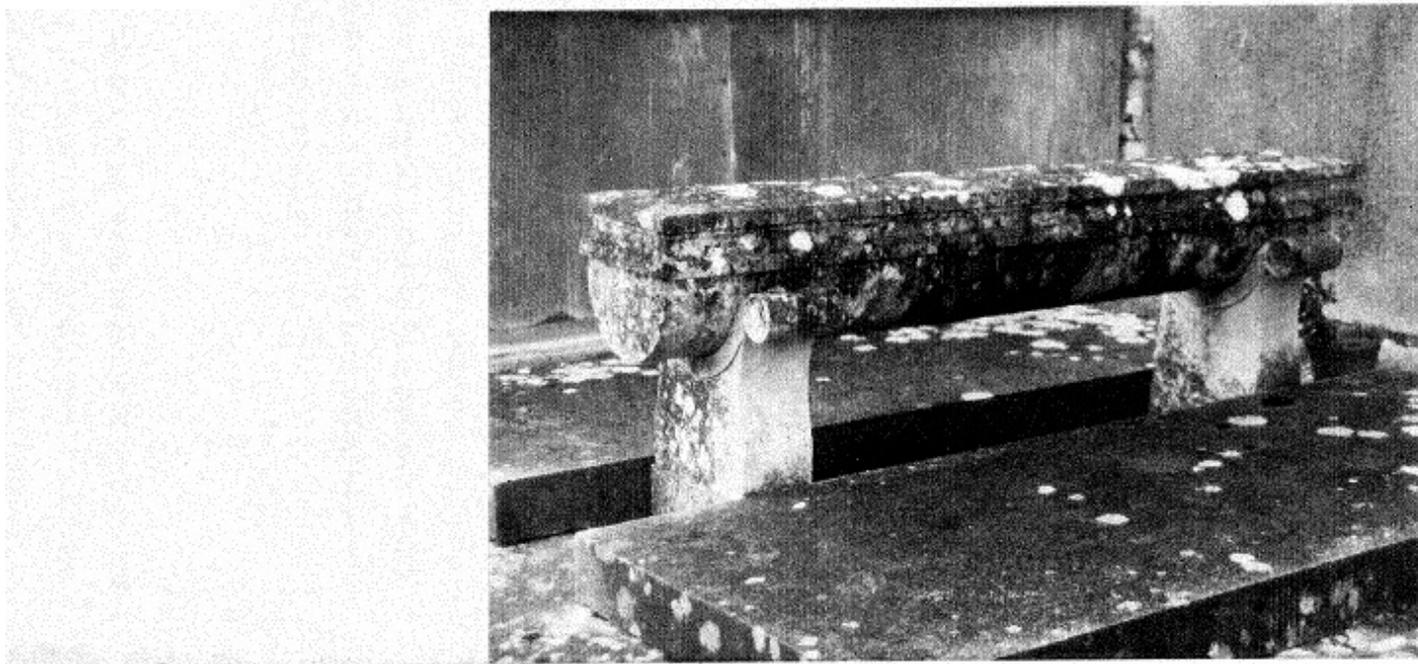
Les Maries



Champagnole



Bourg- sect° B 1635



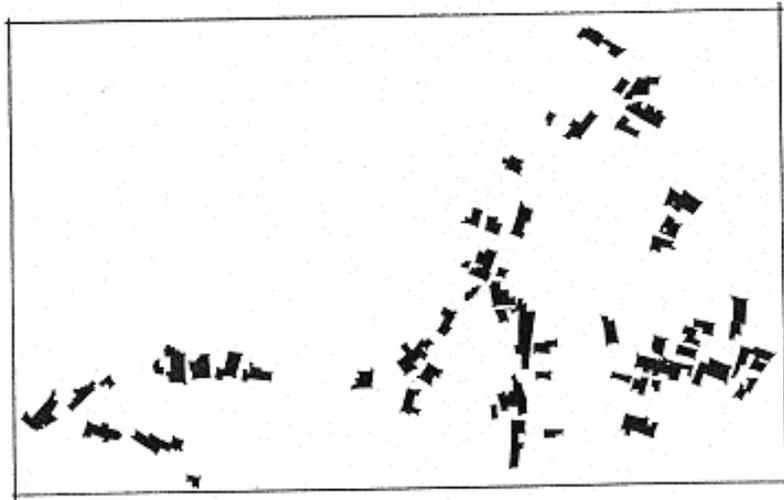
Cimetière communal

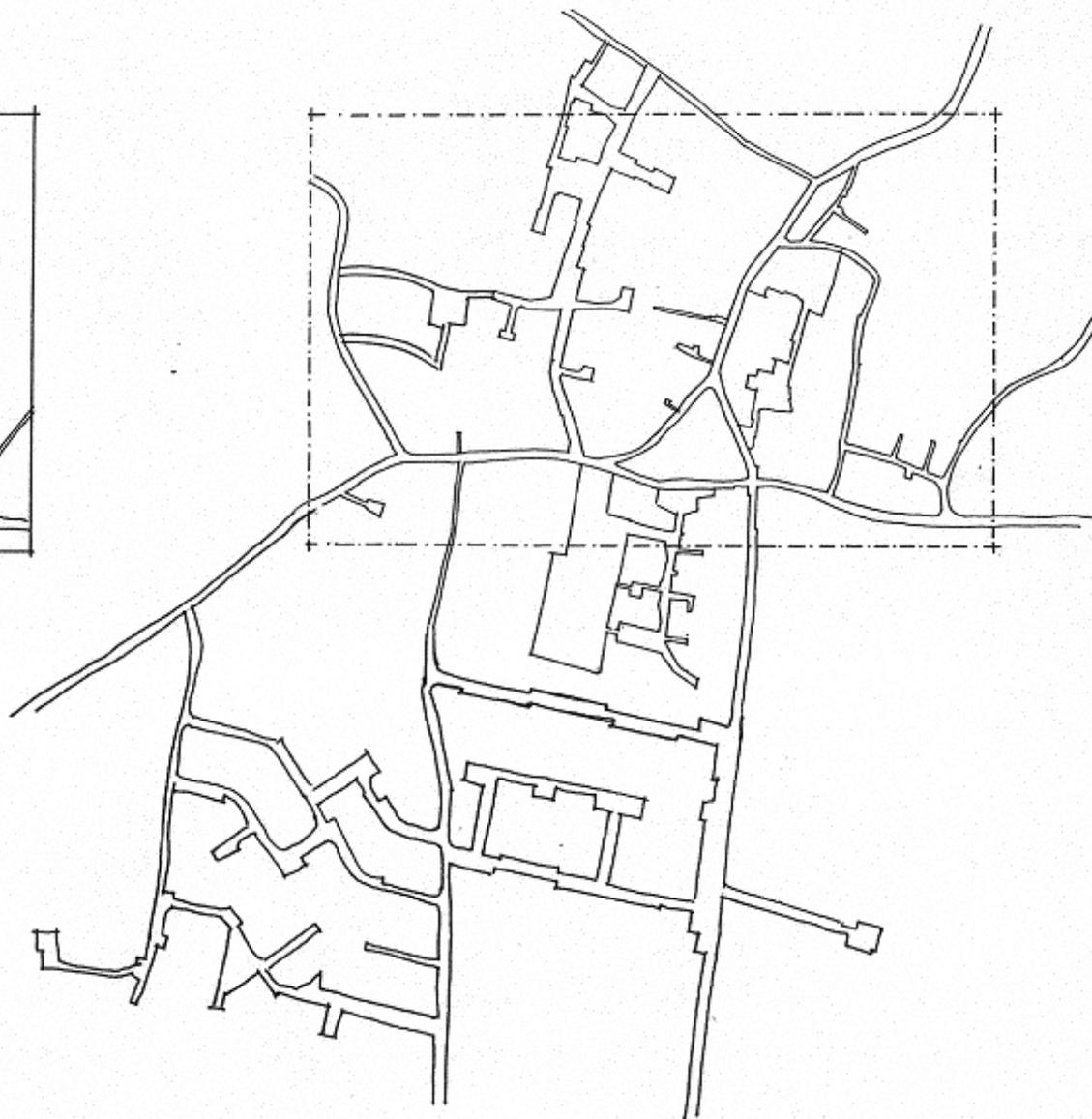
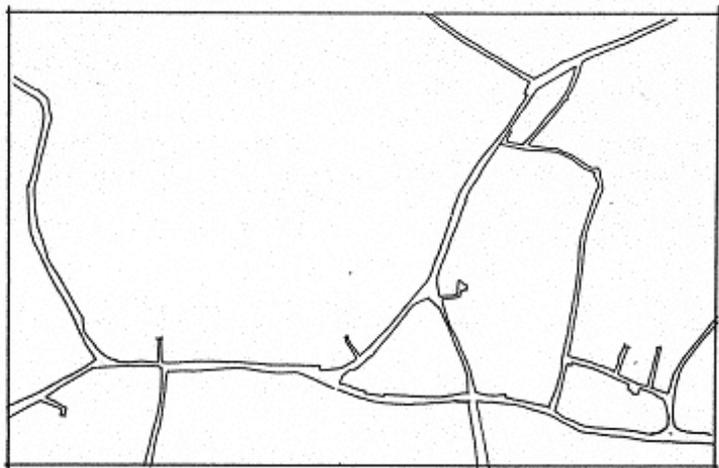
MORPHOLOGIE DU TISSU URBAIN

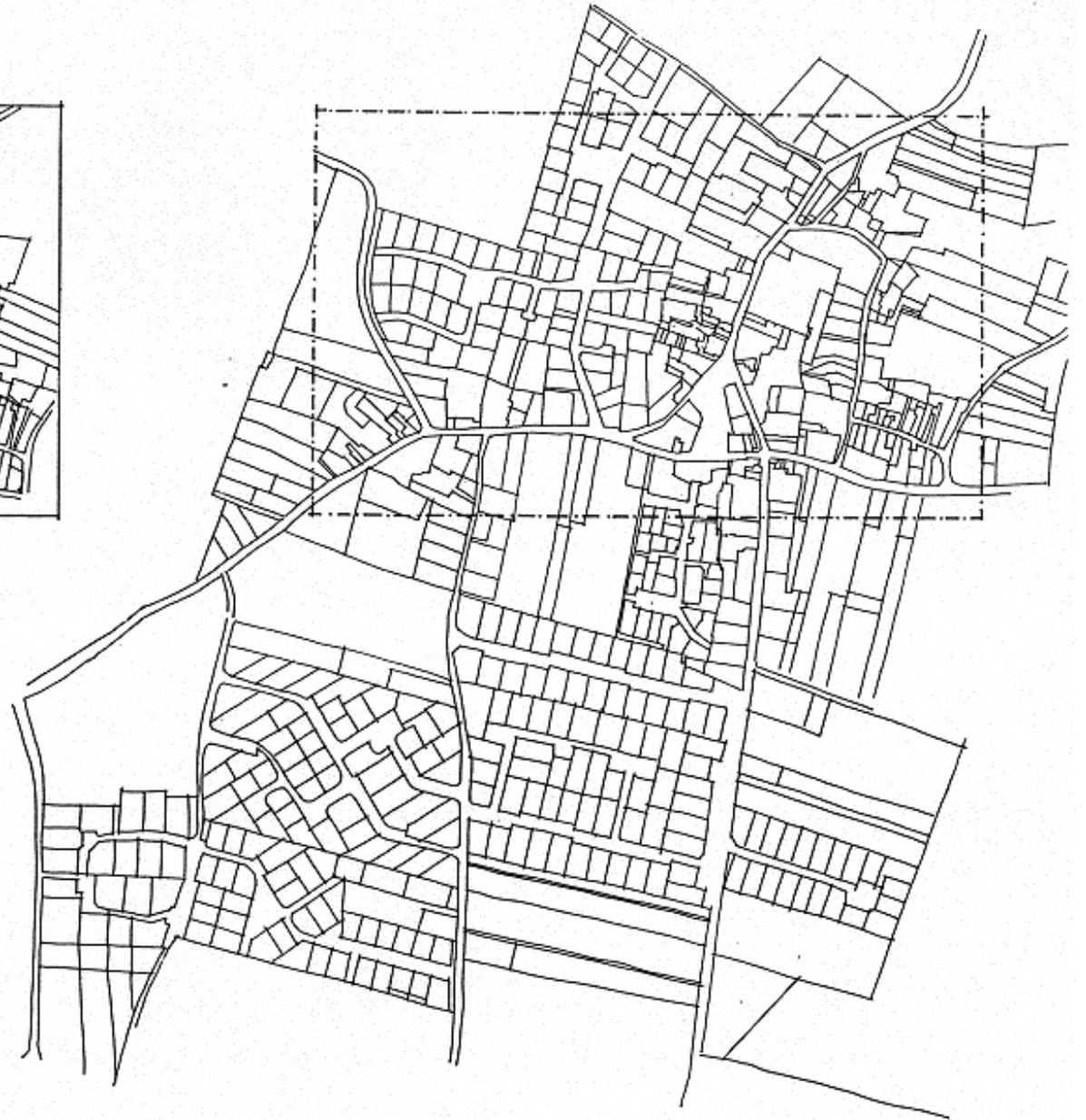
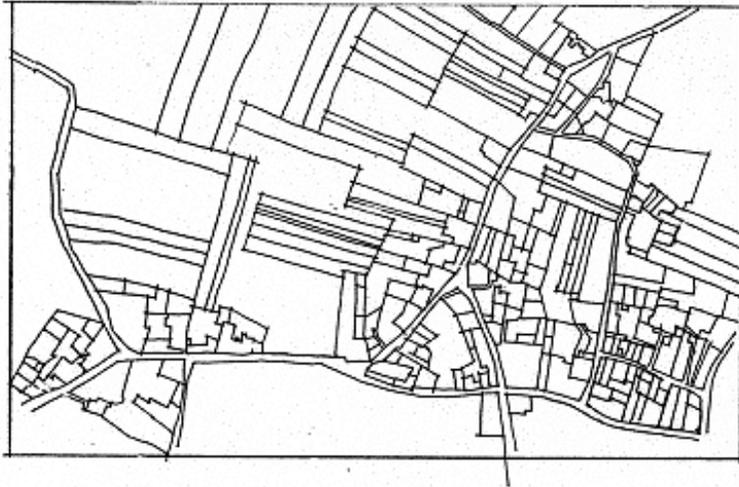
Evolution du tissu urbain

Si le bourg s'est densifié depuis le XIXe siècle, la commune a pendant longtemps cherché son centre. L'inexistence d'une place « historique » a gêné dans la cohérence du tissu urbain et ce n'est que ces dernières décennies qu'une ébauche s'est faite d'un centre générant vie sociale et communale. Ce qui caractérisera sans doute Saint-Sulpice de Royan c'est que la structure urbaine du XIXe s. s'est seulement densifiée dans la première moitié du XXe par l'adjonction de nouvelles bâtisses accolées ou non aux constructions plus anciennes. L'implantation du bâti en bordure de rue est caractéristique d'un petit noyau du centre-bourg. Venelles et coulées remplissent la fonction d'accès aux espaces libres postérieurs ou à d'autres bâtisses construites au fond de parcelles et l'on peut en retrouver l'esprit dans le lotissement Henri Dupont.

Les deux hameaux initiaux, celui de l'église et celui de la mairie ne se sont jamais vraiment réunis afin de former un vrai centre-bourg. Le tissu est relativement peu dense : le réseau viaire du centre-bourg n'a pratiquement pas changé depuis le siècle dernier si ce n'est de par la création de lotissements récents, au pourtour. Seule la rue Henri Dupont est restée à l'échelle du bourg, les voies des autres lotissements apparaissent hors d'échelle, aucune construction structurante ne bâtissant l'espace commun. Les lotissements des Terrages, au sud du bourg ancien et celui du Faisan d'or au nord-ouest marquent une véritable cassure dans la structure urbaine n'ayant intégré aucune de ses caractéristiques tant dans le parcellaire que dans le bâti.







PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Caractères architecturaux

. Composition d'ensemble

Le centre-bourg de Saint-Sulpice n'a pas de caractère vraiment homogène. Seule une portion de la route de Rochefort présente un aspect linéaire, les bâtisses bordant majoritairement la rue : la majorité d'entre elles possède une cour ou un jardin à l'arrière dont certains sont desservis par des venelles. Le bâti ancien de la route de Saint-Palais à Médis est implanté au nord, la partie sud n'ayant été occupée qu'après les années 60, comme si cette voie avait marquée une vraie barrière pour l'extension du bourg jusqu'à la moitié du XXe siècle ; les constructions anciennes ne soulignent pas la linéarité de la voie. Un certain nombre, ainsi que dans la rue Courte sont en retrait de la rue. Les jardins antérieurs sont clos soit par une clôture grillagée soit par un mur bahut surmonté d'un grillage ; pratiquement inexistants sont les murs en moellons comme celui qui clôt le jardin du 22 route de Rochefort.

. Matériaux et Mise en Œuvre

. Matériaux

La grande majorité des constructions sont en moellons de calcaire enduits. Toits et petits bâtiments annexes ont leurs murs non enduits, à joints beurrés. Certaines restaurations abusives ont ôté l'enduit d'origine pour laisser les pierres apparentes. Un certain nombre de ravalements a également remplacé l'enduit à la chaux par un crépi en ciment, lisse ou tyrolien. Les maisons construites en pierre de taille font exception ; dans ce cas, les murs pignons et le mur postérieur sont en moellons enduits.

Le patrimoine architectural ancien est concentré particulièrement au centre-bourg de Saint-Sulpice. Si dans les années 60 il a été particulièrement dénaturé, on peut cependant trouver quelques bâtisses qui ont gardé les caractéristiques propres à l'architecture traditionnelle saintongeaise.

Rares sont les habitations présentant des éléments de décor, bandeaux moulurés, corniche en pierre, encadrement des baies en sont seuls l'expression. L'habitat est principalement de type traditionnel, à un ou deux niveaux : les façades sont en majorité ordonnancées, la structure est en moellons enduits, fort peu en pierre de taille et la couverture en tuiles canal. Si ce n'est le temple, il n'existe dans le bourg aucune bâtisse couverte en ardoise.

. Mise en œuvre

L'appareillage en moellons de calcaire, lorsqu'il est visible, est constitué de moellons plus ou moins réguliers composant ainsi des lits d'inégales épaisseurs. L'enduit à la chaux qui devait être utilisé comme dans l'ensemble de la région a pratiquement disparu, le ciment teinté dans la masse ou peint ayant été largement utilisé dans les ravalements des années 50-60.

La présence d'un enduit empêche souvent la lecture du chaînage d'angle et des encadrements de baies ; la façade du 30 route de Rochefort laissée en pierres apparentes montre que seule la pierre de taille a été utilisée pour les encadrements des ouvertures et que les angles sont seulement constitués de quelques moellons irréguliers de dimensions un peu plus importantes que le reste de l'appareillage. Lorsqu'il est visible, il est la plupart du temps composé de pierres de taille.

. Structure

Les maisons sont généralement de plan rectangulaire, pour la plupart étroites. L'habitat est assez peu élevé. Les combles à surcroît sont plutôt fréquents, leur proportion plus grande pour les maisons à rez-de-chaussée que pour celles à un étage carré. La notion de comble en surcroît recouvre plusieurs réalités selon la fonction de cet espace, fonction souvent difficile à appréhender : grenier, débarras ou espace habitable. On le retrouve principalement dans les constructions de type habitat rural. On peut parfois le confondre avec un étage carré lorsque les ouvertures sont d'assez grandes dimensions. En général, l'identification s'est faite par une comparaison de la hauteur des différents niveaux et par le positionnement de la toiture.

. Elévations

La majorité des élévations antérieures sont des murs gouttereaux. Les façades en pignon sont extrêmement peu nombreuses, implantées perpendiculairement à la rue comme au 54 et 34 rue de Saint-Palais et 3 rue Courte.

La forme des baies du rez-de-chaussée est des étages carrés est d'une grande uniformité et majoritairement rectangulaire. Deux exceptions en arc fragmentaire dans l'impasse de la rue Traversière et au 20 rue des Morlons. La date de 1751 gravée sur le linteau de l'immeuble de la rue Traversière laisse à penser qu'elles sont les vestiges de constructions du XVIIIe siècle.

Si la structure générale laisse penser que les constructions datent du XIXe siècle on ne peut que déplorer le grand nombre de bâtisses dont les ouvertures ont été transformées cassant ainsi l'ordonnement des façades.

Les combles en surcroît sont éclairés par des baies rectangulaires de petites dimensions. Dans le bourg de Saint-Sulpice, seule la maison du 9 rue Traversière possède des ouvertures en forme d'œil de bœuf ou oculus.

Les façades sont généralement ordonnancées, majoritairement à trois ou quatre travées, les plus importantes cinq travées.

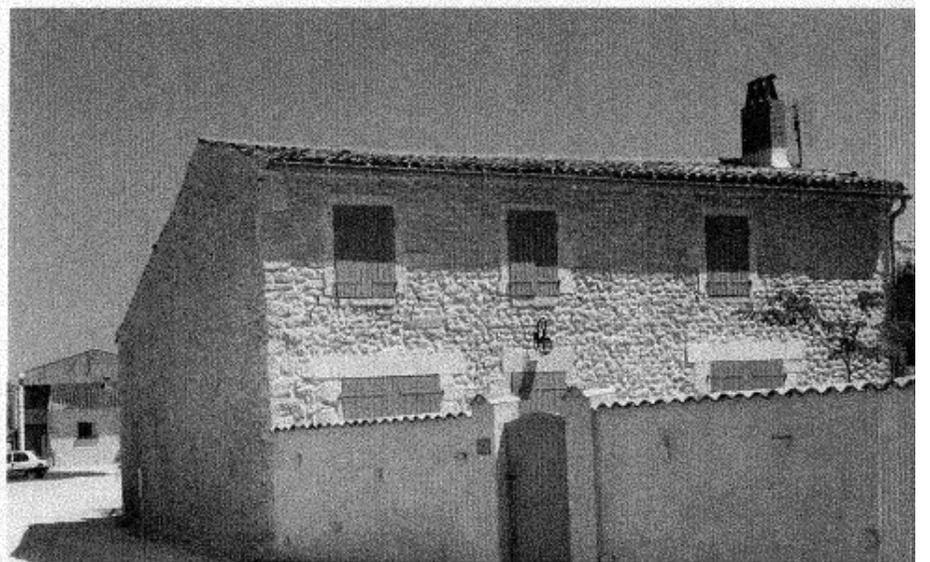
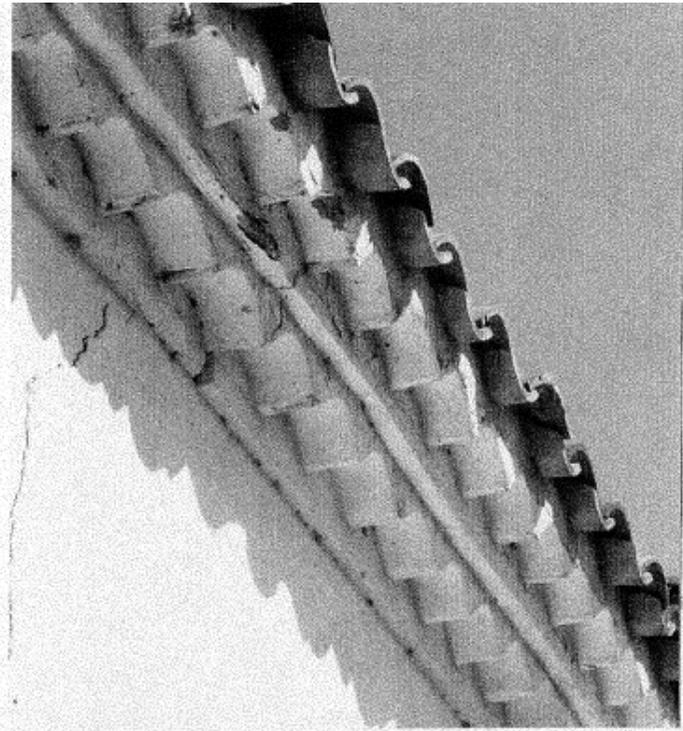
Les élévations sont couronnées en grande partie par des génoises à un ou deux rangs mais l'on trouve également des corniches en pierre en nombre important. Les bandeaux sont réservés aux habitations à l'ordonnement soigné.

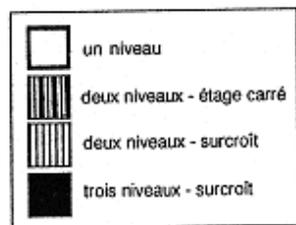
Quant au décor, il est très discret sinon inexistant de la majorité des maisons. Seuls les encadrements de baies donnent lieu à quelques effets décoratifs, saillants ou moulurés ; les portes peuvent également faire l'objet d'un décor significatif comme celle du 50 route de Saint-Palais portant la date de 1834.

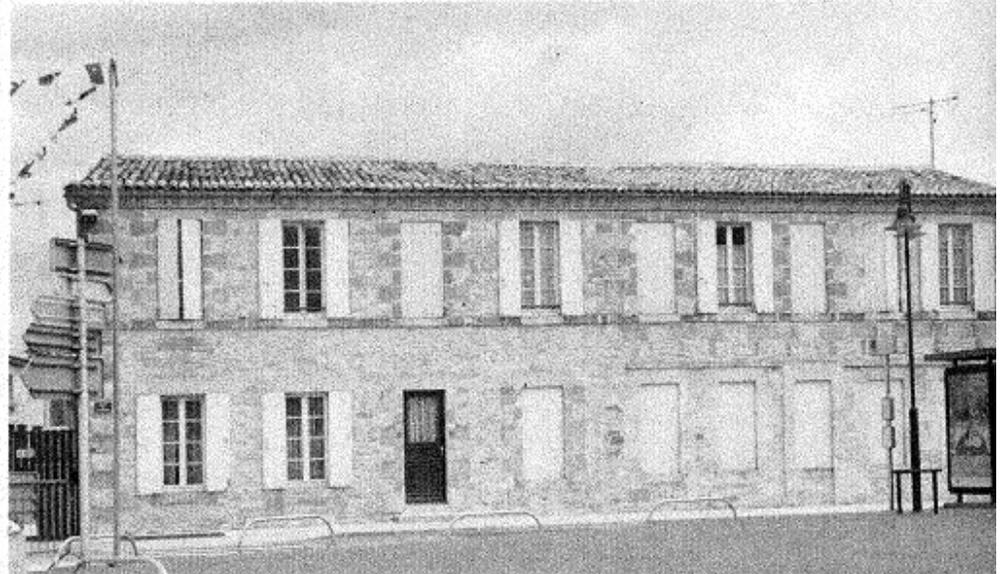
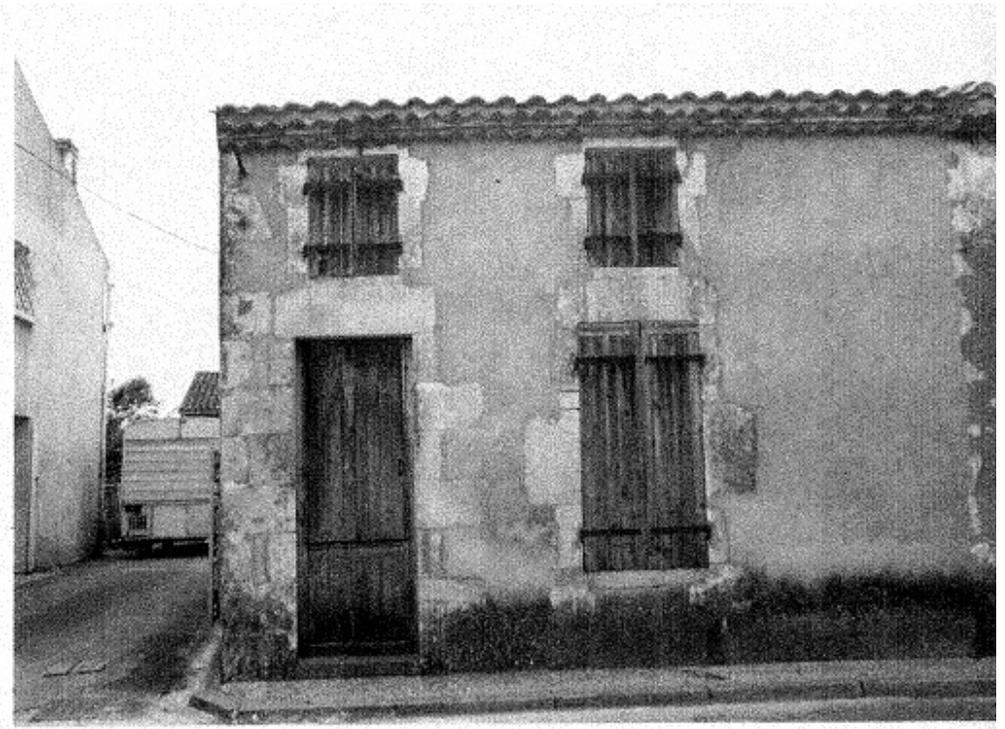
Deux habitations se remarquent par leur décor plus recherché : pilastres doriques, corniche en larmier avec denticules au 20 route de Saint-Palais, corniche avec modillons au 22 route de Rochefort.

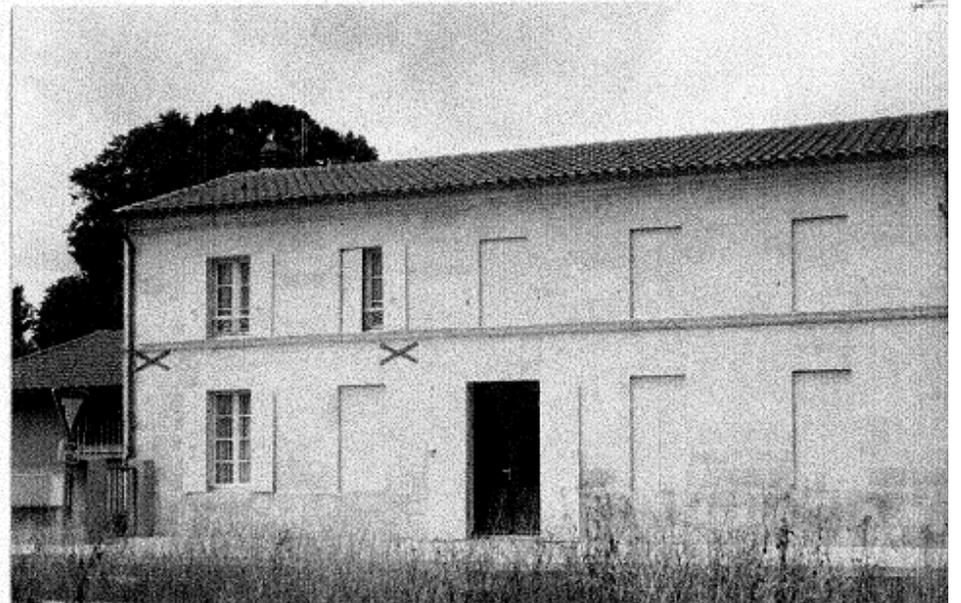
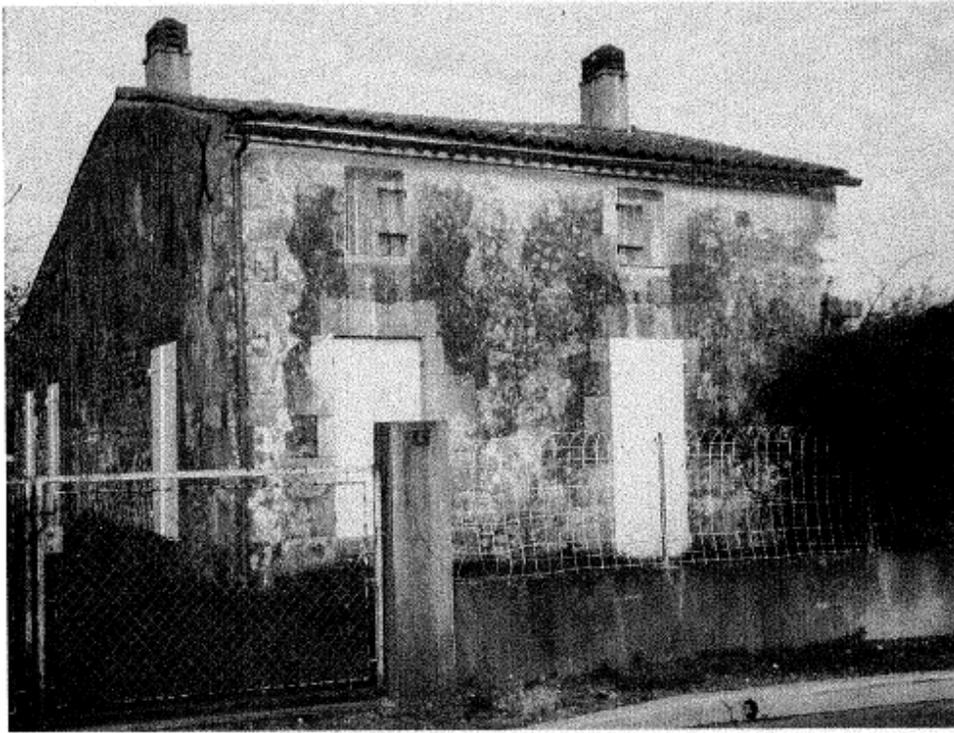
. Couvertures

Des toits à longs pans en tuiles canal, à assez faible pente couvrent la totalité des immeubles, la plupart sans croupe : trois habitations seulement possèdent une couverture avec croupe : 20 route de Saint-Palais, 22 et 52 route de Rochefort. A part le temple protestant aucun immeuble n'est couvert en ardoises.





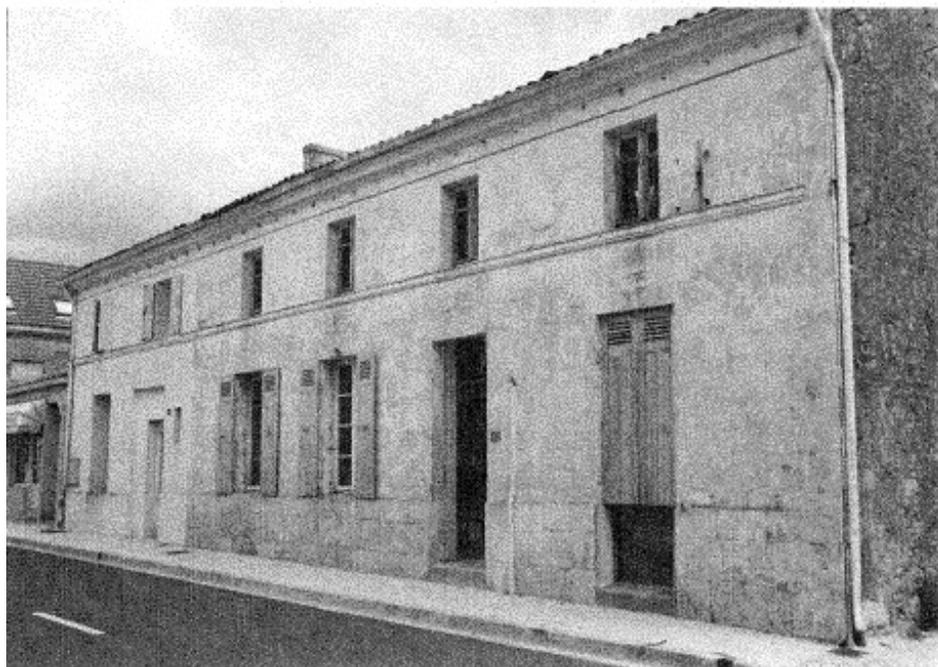




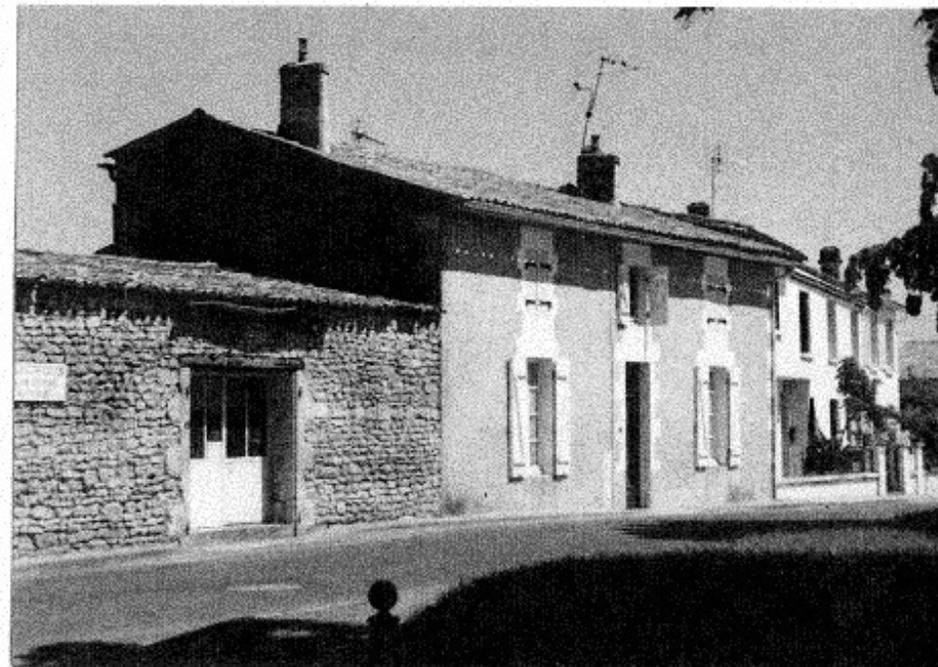




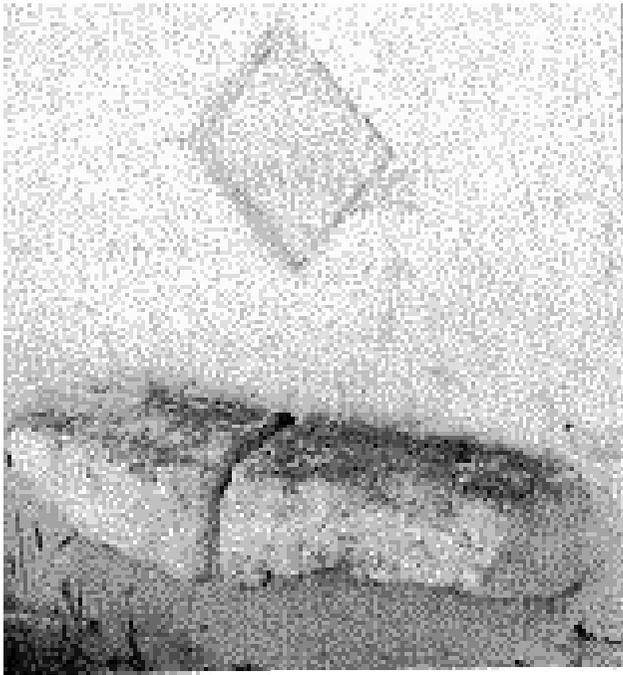
Route de Saint-Palais



Route de Rochefort



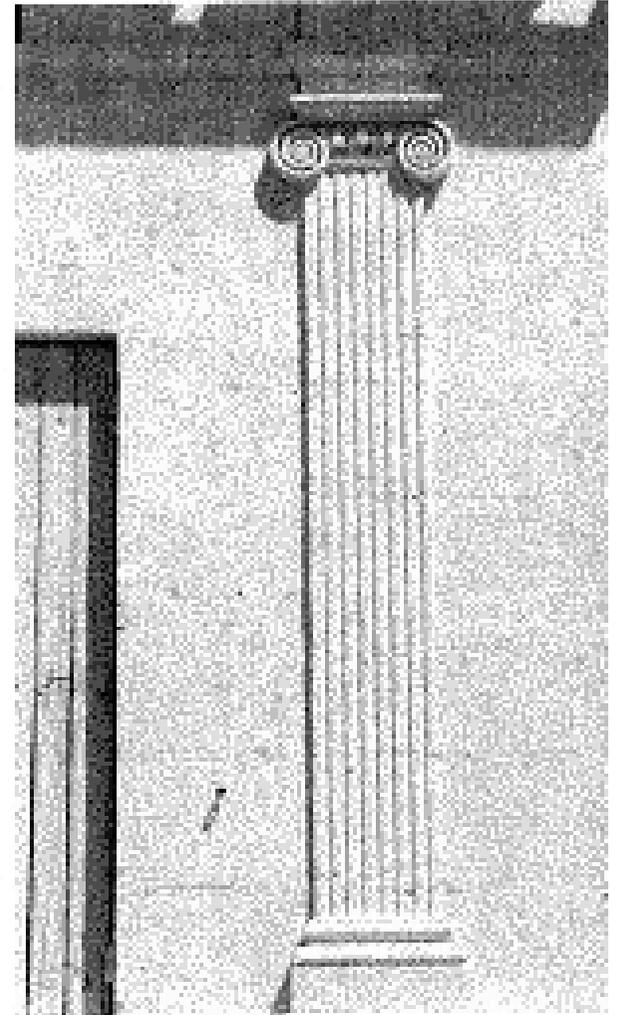
Route de Saint-Palais



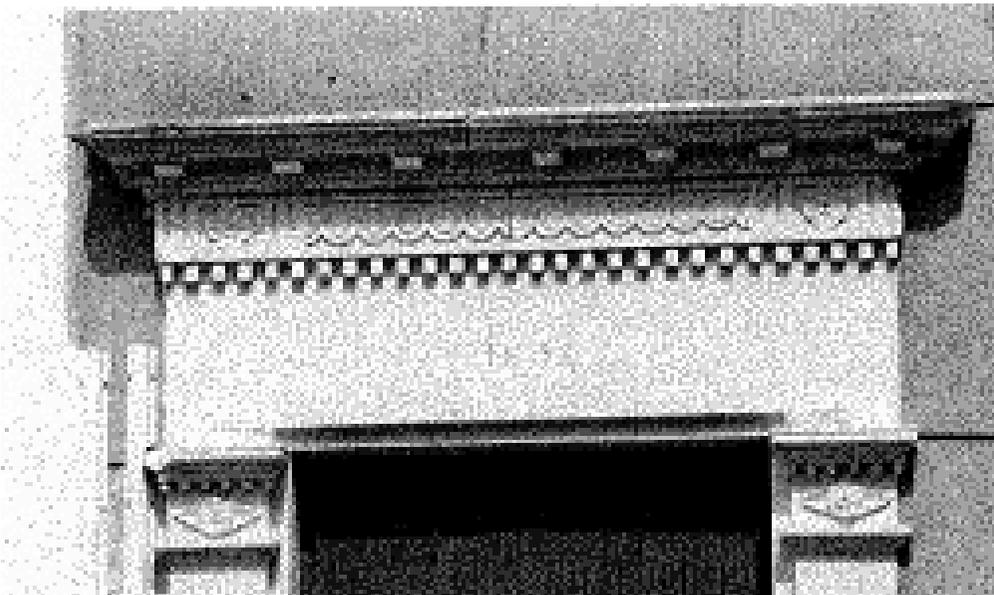
Pierre d'évier – 8 rue Traversière



Oculus – 45 route de Rochefort



Pilastre – 20 route de Saint-Palais



Porte – 50 route de Saint-Palais - 1834

PATRIMOINE NATUREL

Les marais de la Seudre

Les marais de la Seudre forment une entité très particulière dans le territoire de Saint-Sulpice de Royan. Ils s'étendent sur 300 ha en une vaste étendue monotone, au relief peu accentué et marquent au nord les limites de la commune. La ligne de chemin de fer de Médis à Saujon, aujourd'hui à vocation touristique, souligne leurs limites au sud et créent une frontière entre terres cultivées et habitées et marais.

Ils apparaissent à première vue comme des espaces «délaiés», constitués de prés salés, autrefois marais salants reconvertis ensuite pour l'ostréiculture et séparés par un réseau de fossés aux eaux parfois saumâtres. Ils sont ainsi constitués d'un maillage de canaux qui découpe le territoire en multitude de parcelles très imbriquées et apparemment impénétrables. Le paysage se transforme peu à peu après le village de Fontbedeau, le réseau est moins dense, les bassins disparaissent pour laisser place à des pâturages bocagés.

Leur exploitation semble aujourd'hui en régression, surtout axée sur l'élevage, la pêche et la chasse. Les constructions existantes sont de simples cabanes pour la plupart en état précaire. Le Moulin du Liman est le seul vestige d'une activité passée.

De par leur valeur paysagère et leurs spécificités écologiques ils sont remarquables comme un site majeur du littoral.

D'un point de vue floristique, la zone est caractérisée par des communautés végétales de bordure estuarienne sous un climat thermo-atlantique avec plusieurs espèces et groupements thermophiles d'intérêt patrimonial.

D'un point de vue faunistique, leur intérêt est lié au stationnement migratoire, à l'hivernage et à la nidification de nombreuses espèces d'oiseaux rares. C'est aussi une zone de reproduction et d'alimentation de la Loutre d'Europe, un des mammifères les plus menacés de France.

Pour ces raisons, les marais de la Seudre ont été retenus dans l'Inventaire de NATURA (1).

De même ils ont été inventoriés Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique : ZNIEFF (2). L'ensemble de cette ZNIEFF s'étend sur 13 communes des rives gauche et droite de la Seudre. Ce territoire de marais est également concerné par une Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux : ZICO (3) qui traduit la richesse faunistique et écologique de cette entité paysagère.

Enfin, cette zone inscrite en Espace Remarquable (ostréicole) au titre de la loi Littoral de janvier 1986 dans le Schéma Directeur de la Presqu'île d'Arvert (approuvé le 15 octobre 1991) a été classée en zone NCor dans le POS de la commune.

(1) annexes : NATURA 2000 : fiche du site FR 5400432

(2) annexes : ZNIEFF n°590 000 de type II

(3) annexes : carte ZICO

Paysages des marais

Les marais de la Seudre proposent un paysage de zones humides façonnées par les hommes, successivement par les sauniers et les ostréiculteurs puis utilisées comme pâturages ou laissées à l'état naturel. C'est un milieu d'une singulière originalité dont la découverte n'est pas immédiate.

Les hommes, en s'implantant dans ces espaces marécageux les ont très tôt aménagés pour essayer de réduire les inondations dans certains secteurs et à certaines périodes. Les chenaux drainant naturels ont alors été repris et profilés pour permettre de créer un parcellaire de bassins et de terrains.

Le marais se manifeste ainsi par un maillage de canaux, plus ou moins dense, de toutes tailles, de toutes formes mais aussi par des digues et des ouvrages hydrauliques qui constituent autant de motifs spécifiques du paysage. La maille serrée du réseau hydraulique lui façonne une image labyrinthique : constituée d'éléments formels sinueux et répétitifs, elle fait souvent obstacle aux cheminements.

En effet le réseau viaire est extrêmement peu important et ne permet de côtoyer qu'une faible partie du maillage hydraulique. Les chemins appelés « taillées » soulignent des organisations fonctionnelles anciennes ; elles s'achèvent souvent en impasse au cœur des exploitations qu'elles desservent.

La D733, seule route traversant le marais de Saint-Sulpice de Royan ne permet pratiquement pas d'en saisir sa complexité d'autant plus qu'aucune végétation n'en souligne le réseau.





Fonctionnement des marais

L'eau venant de la Seudre est acheminée à l'intérieur des terres dans des chenaux, qui se ramifient en "ruissons". L'eau est ensuite conduite à l'intérieur des terres par un réseau de canaux moins importants. Particulièrement dans la partie ouest du marais touchant celui de Mornac sur Seudre, le système complexe de canaux relie les différents réservoirs aux champs de marais. Les champs de marais sont de formes longues souvent parallèles, séparées par des bandes de terres.

Les écluses en bois ou métalliques, nommée "vareignes" mais également d'autres petits ouvrages permettent de gérer l'arrivée d'eau dans les différents réseaux.

La totalité des canaux et bassins desservie par une seule vareigne se nomme une "prise" de marais. La superficie d'une telle prise peut aller jusqu'à 1 hectare. La terre récupérée lors du creusement des canaux et des bassins est disposée en "bosse" qui sépare les différentes parties des marais.

- Les catégories des fossés

- Les fossés principaux (primaires ou secondaires selon les zones) :

En petit nombre, ils sont larges (6 à 8 m en moyenne). Ils sont chargés d'amener l'eau du marais à la mer. C'est sur ces canaux et fossés que se trouvent les vannages principaux.

- Le réseau intermédiaire (écours, fossé d'yolage, réseau secondaire ou tertiaire selon les zones) :

Fossés privés, d'un gabarit assez semblable au chevelu, ils ont un rôle important dans la circulation de l'eau au sein même du réseau. Ils sont équipés de petits vannages.

Le chevelu (ou réseau tertiaire) : D'un petit gabarit (2,5 à 4 m de large), les fossés représentent l'essentiel du linéaire sur un territoire de marais. Ils ceinturent les parcelles et créent un enclos infranchissable tout en offrant de l'eau pour l'abreuvement du bétail.

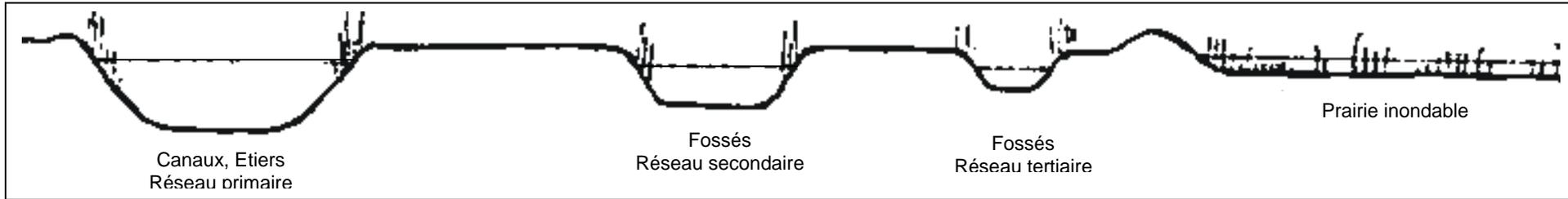
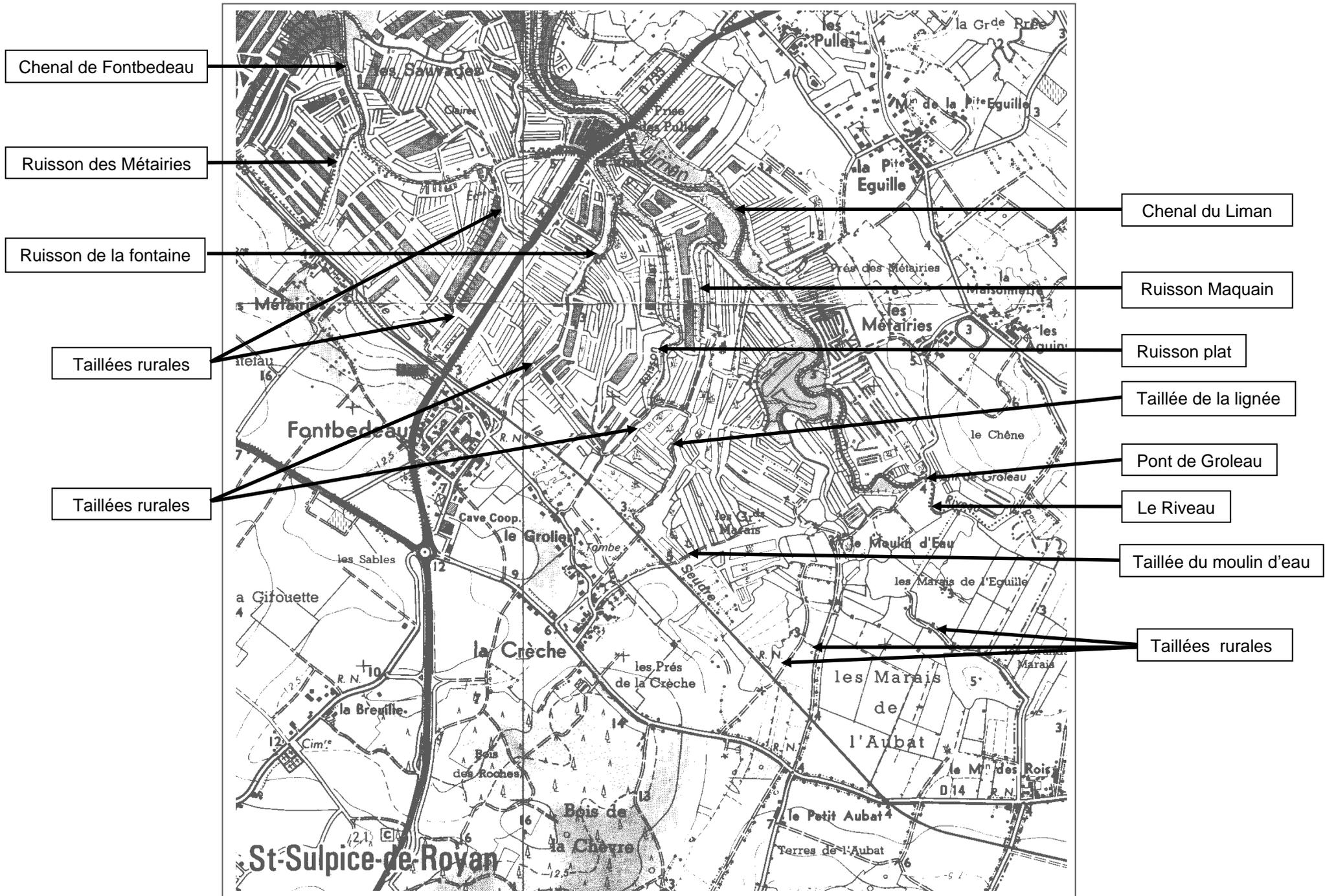


Schéma forum des marais





Les ouvrages hydrauliques

Les marais, territoires créés par l'homme pour ses activités, sont tributaires de la maîtrise de l'hydraulique. Ainsi les ouvrages hydrauliques sont des structures stratégiques, qu'elles soient dynamiques (à éléments mobiles) ou statiques pour la vie et l'existence du marais. Elles participent fondamentalement à la gestion du territoire mais également à son organisation paysagère.

Il existe une grande variété d'ouvrages dans leur conception, leurs dimensions mais aussi au regard du rôle qu'ils assurent. La surface commandée par ces ouvrages est de quelques ares pour les plus petits et de plusieurs milliers d'hectares pour les plus grands.

Les propriétaires et usagers des terrains ont en charge la gestion et l'entretien des petits ouvrages hydrauliques des fossés de bordure de parcelles.

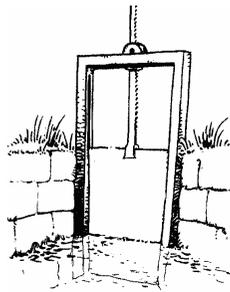
Dans les marais de Saint-Sulpice de Royan différents ouvrages permettent les régulations des eaux :

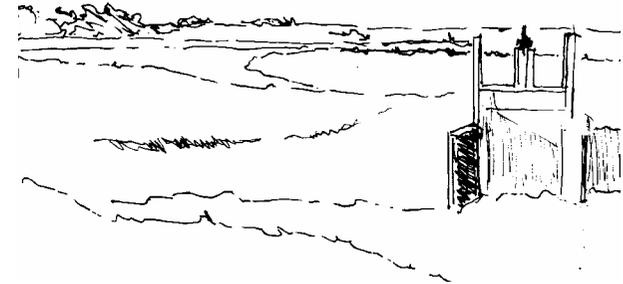
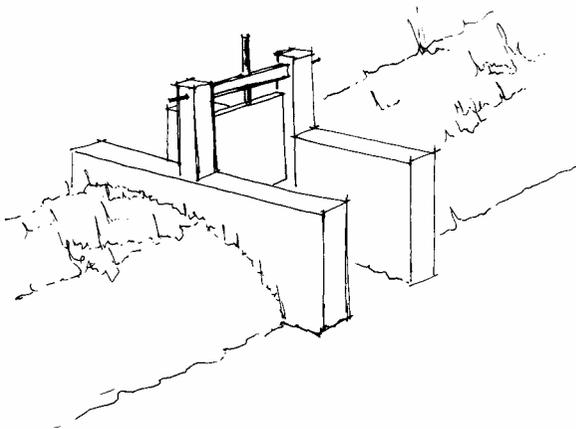
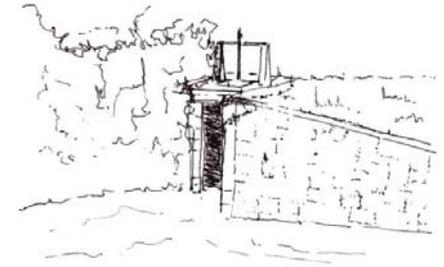
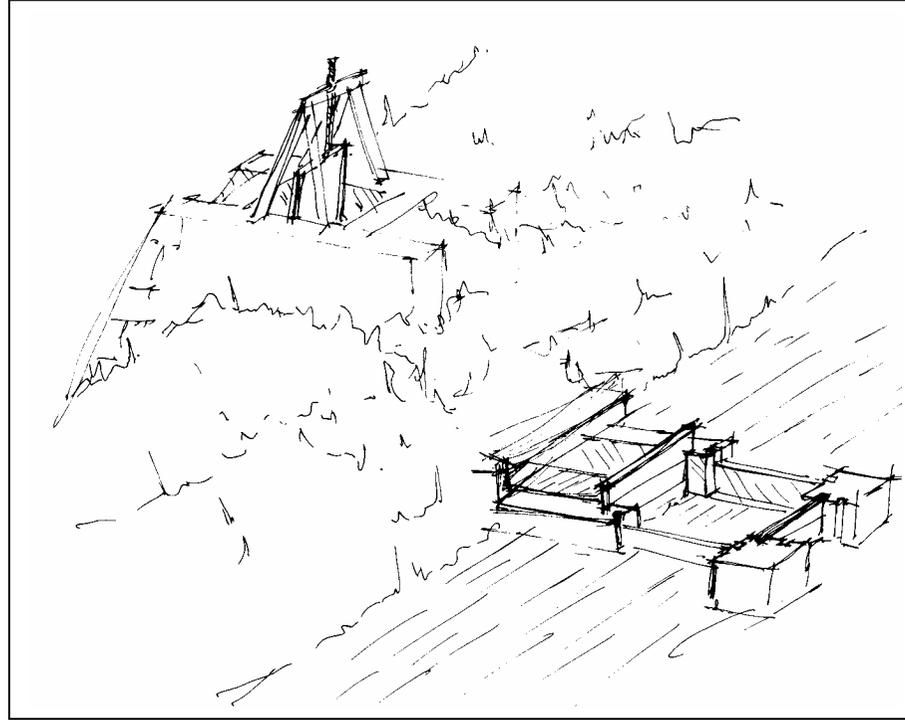




- les écluses :

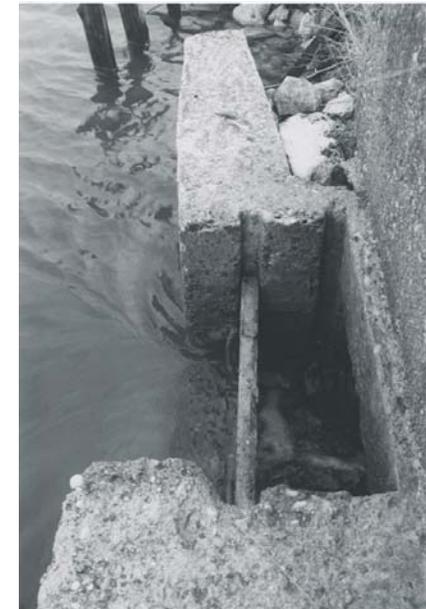
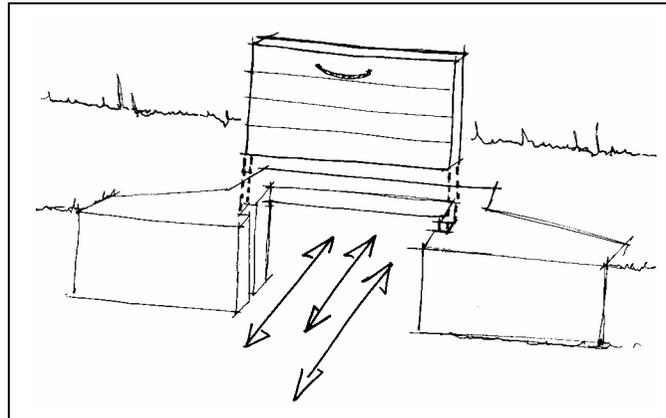
Vanne simple vantelle : ouvrage typique du marais, constitué d'une lame coulissante dans un pertuis et dotée d'une simple porte métallique ou en bois. Leur manœuvre est assurée par une vis ou un cric et une crémaillère. L'évacuation des eaux excédentaires se fait par l'ouverture du vannage par le fond.





- les batardeaux :

Ils assurent un rôle de régulation ou retenue de l'eau et permettent de cloisonner le marais en niveaux d'eau différenciés. Ils présentent un aspect de barrage rustique en travers du cours d'eau. Ils sont généralement constitués de madriers de bois superposés et calés sur chaque bord dans des fentes verticales d'un support en pierre ou en béton.



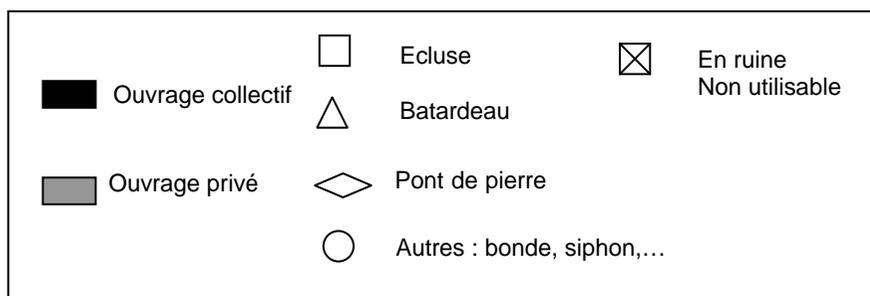
- les bondes – les siphons :

Les bondes sont un système de prise d'eau munie d'un élément de contrôle. Elles sont utilisées pour assurer le rafraîchissement de certaines zones de marais pendant les périodes sèches.

Les siphons assurent la liaison hydraulique souterraine entre deux zones situées de part et d'autre d'un obstacle (levées, autres canaux appartenant à un réseau de niveau différent).



Implantation des ouvrages hydrauliques



Les franchissements terrestres

Outre le pont qui permet de relier Saint-Sulpice de Royan à L'Eguille par la D 733, les marais possèdent certains petits ouvrages qui assurent l'accessibilité au marais pour les usagers et facilitent l'exploitation du milieu. Ils sont constitués de ponts et passerelles ou de passages busés.



Les cabanes

Le marais est pratiquement désert d'installations humaines : les fermes et les villages ont pris place en position charnière entre les terres de culture et les terres de pâturage du marais. Seules des cabanes parsèment le paysage. Autrefois en bois peint ou enduites de coaltar ou encore en pierre, elles sont aujourd'hui souvent construites en parpaing ou en tôle. Leur état de conservation et leurs dimensions sont variables et peu présentent une harmonie réelle avec le paysage.

La moitié d'entre elles ne sont pas cadastrées.

Elles sont en majorité destinées à l'agriculture (abri d'animaux, stockage de paille,..) ; cependant trois d'entre elles semblent être aménagées, même sommairement, comme abris de loisirs.



Cabane traditionnelle en pierre



Cabane en moellons enduits à la chaux



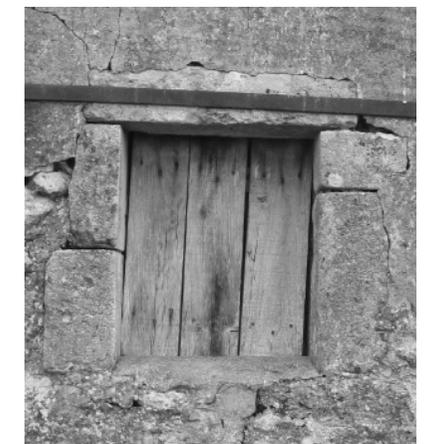
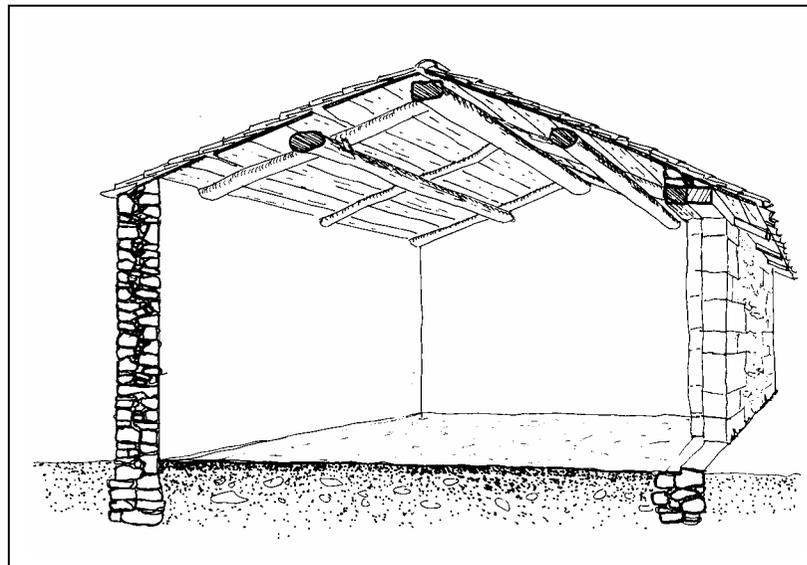
Couverture en tuiles canal sur voliges



Deux parements de moellons avec blocage de petites pierres, de chaux Et de terre



Cheminée en pierre de taille

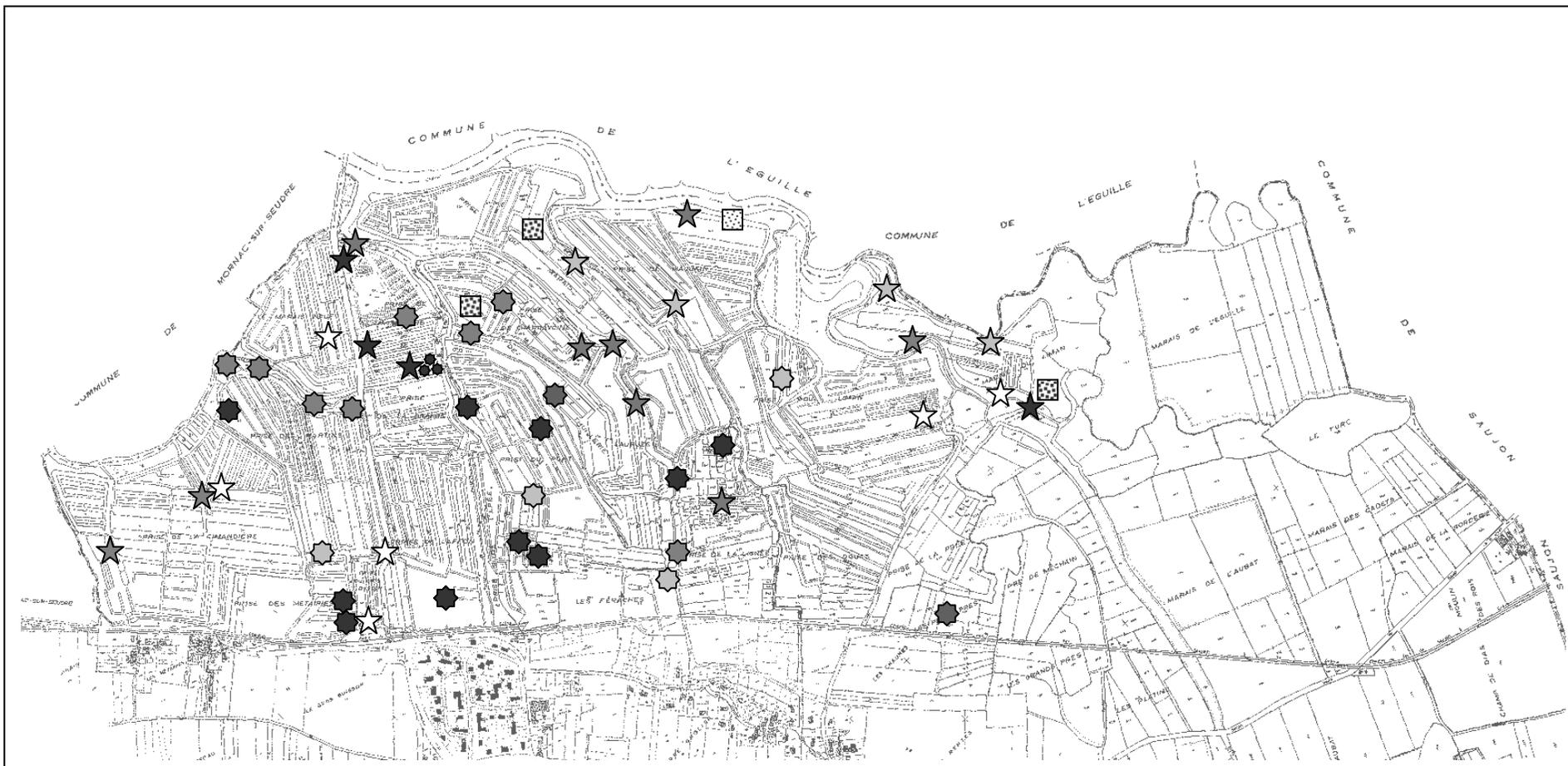


Piédroits et linteau en pierre de taille

On peut également trouver des constructions bien spécifiques, enterrées, recouvertes de brandes comme les tonnes, abris construits pour la chasse.



Implantation des constructions



★	Construction cadastrée	★	Mauvais état général	★	En ruine	☆	Disparu
●	Construction non cadastrée	●	Mauvais état général	●	En ruine		
■	Tonne						

Entretien du marais

Restauration des ouvrages hydrauliques

Les travaux de restauration doivent être effectués, de façon à assurer :

- La gestion des niveaux d'eau avec un vannage fonctionnel. Cela afin de permettre l'autocurage des fossés (désenvasement hivernal) et d'abaisser de manière ponctuelle le niveau des fossés.
- L'amélioration de l'oxygénation des eaux

Les travaux s'articuleront autour des paramètres suivants :

- l'ancrage et la solidité de l'ouvrage
- l'étanchéité de l'ouvrage
- la maniabilité des vannages

Enfin, toutes les opérations menées dans le cadre de la restauration des ouvrages seront réalisées dans un souci de faciliter les travaux d'entretien ultérieurs :

- création de glissières pour mise en place de batardeaux
- maintien et entretien d'un accès à l'ouvrage

Bien que devant répondre à des critères techniques et hydrauliques précis, la restauration et l'entretien d'un ouvrage doivent se faire avec le souci constant du respect du site et la parfaite intégration des travaux dans le paysage.

Les vannages seront restaurés de façon à retrouver leur aspect premier et notamment :

- vannes de bois. Les vannes en fer existantes - ou si leur pose s'avère nécessaire - seront peintes
- un portique en bois ou en fer peint
- la maçonnerie du pertuis traitée en pierres maçonnées

Entretien des abords – Débroussaillage



Reprise des maçonneries

Reconstruction des ouvrages détruits
suivant les techniques traditionnelles





Remise en état - Entretien des vareignes : lame – crémaillère-portique

Pour les créations ou de totales reconstructions :

- proscrire toute mise en œuvre "approximative"
- éviter l'utilisation de matériaux de récupération (tôle, poteaux béton,...)

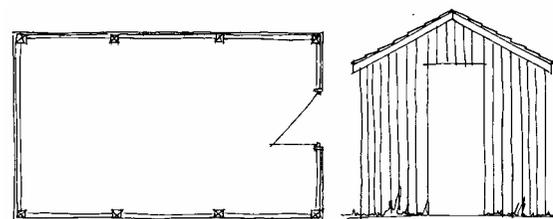
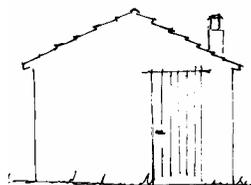
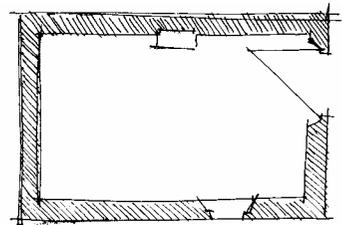
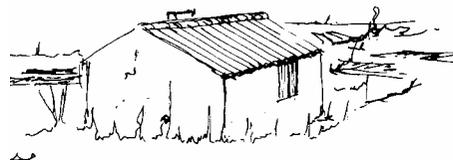
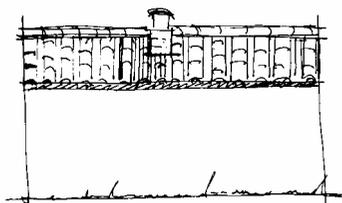


Restauration des cabanes

Afin de limiter la dégradation ou au contraire la prolifération anarchique des petites constructions dans le marais un certain nombre de principes de base peuvent être proposés.

A savoir :

- Etre seulement utilisées dans le cadre de l'entretien et des activités du marais et en aucun cas comme résidence,
- Restaurer les cabanes existantes en respectant strictement les matériaux locaux (maçonnerie de pierre ou bois) suivant une mise en œuvre traditionnelle,
- Assurer une insertion correcte dans le paysage en choisissant l'implantation et la volumétrie du bâtiment,
- Ne pas utiliser de maçonnerie de béton ou de parpaings, ou tout système constructif maçonné qui pérenniserait les constructions dans des usages autres que ceux pour lesquels elles sont destinées,
- être simple et facile à construire sans risque de dérive architecturale sur les modes de faire.



L'entretien des marais

La gestion d'un marais détermine les modalités de fonctionnement hydraulique (séparation des eaux, hauteur de l'eau, vitesse d'évacuation, etc.) ainsi que des règles d'entretien nécessaires face à l'évolution naturelle (érosion des berges, dégâts des animaux, comblement des fossés, atterrissement progressif des zones humides).

L'entretien relève d'actions qui visent à maintenir en état des fonctions et des fonctionnalités qui autrement s'altèreraient sensiblement.

C'est le cas d'un fossé dont le niveau d'envasement permet d'obtenir des écoulements, mais dont les performances deviennent insatisfaisantes après quelques années ; le désengorgement de plusieurs parcelles inondées se fait trop lentement, l'adduction d'eau pour le bétail ne se fait plus assez rapidement, et l'eau croupit.

Un ensemble de fossés relié au reste du réseau par un axe envasé peut temporairement s'assécher. Espèces végétales et animales en subissent immédiatement les conséquences.



Un effet de manque d'entretien réside dans la fragmentation des espaces et des habitats. Les connexions perdues amènent à un mauvais écoulement des eaux, un développement d'espèces animales et végétales invasives, un frein au développement des peuplements piscicoles mais également à terme une perte d'identité du territoire à forte valeur paysagère et culturelle.

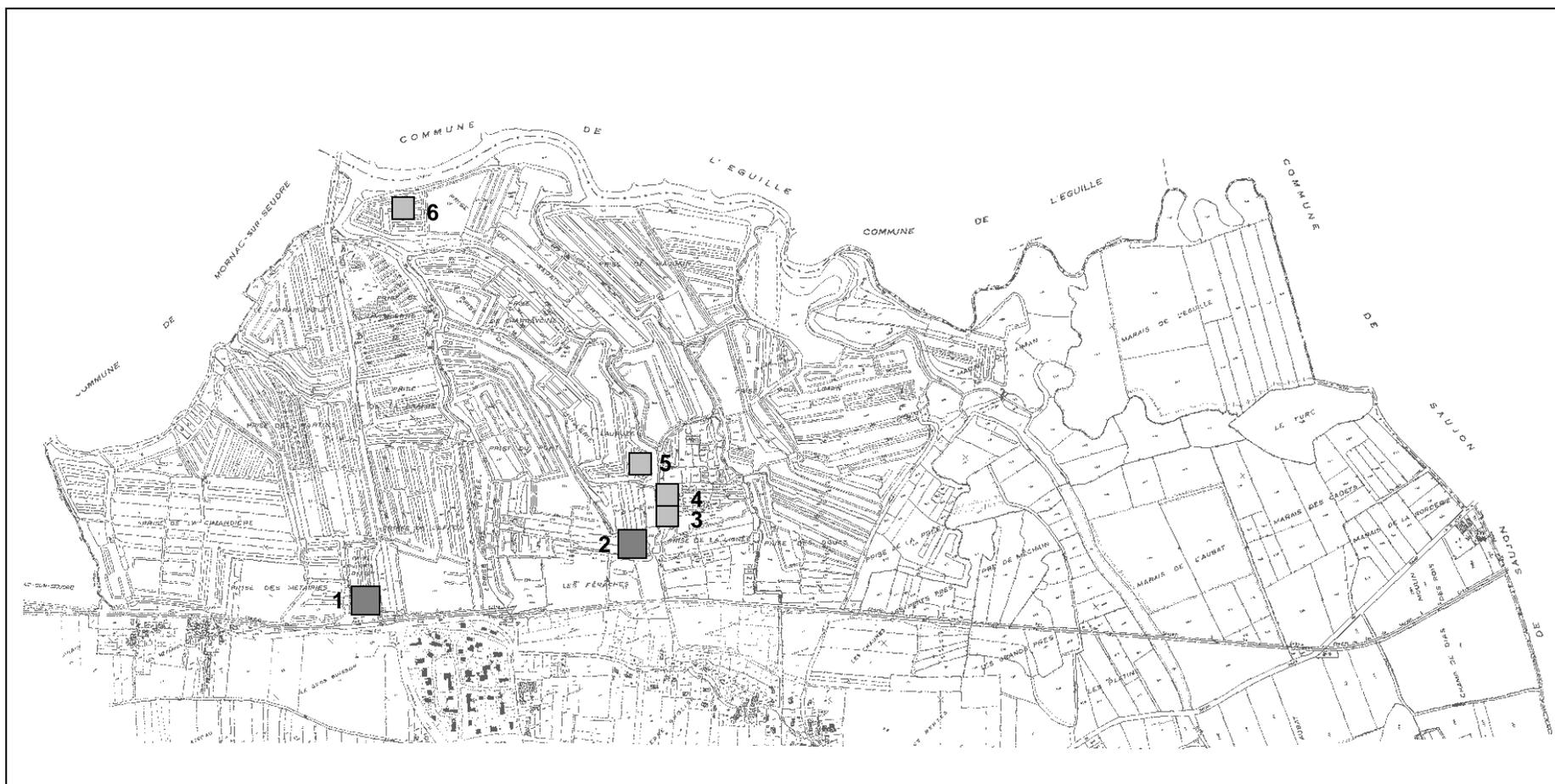
Au niveau des fossés, il peut y avoir des problèmes liés au confinement dès lors que ceux-ci ne sont plus durablement reliés au réseau général. Ces seuils ou blocages peuvent avoir différentes origines (portions non curées, oublis des batardeaux, buses bouchées ou non remplacées, ...) Il est donc important de surveiller le colmatage de certaines communications. Des carrefours peuvent s'ensaver et constituer des seuils infranchissables.



C'est également le cas de rives de fossés et de prises qui s'écroulent soit sous l'effet de dégradations naturelles soit à cause des ragondins qui par le creusement des terrains au dessous du niveau de l'eau les minent et créent ainsi des éboulements successifs . Faute d'entretien régulier les fossés diminuent de gabarit puis se comblent définitivement.



Une autre grande cause de la dégradation du marais et de l'atteinte à son réseau hydraulique vient plus particulièrement d'une action volontaire, celle de dépôts de gravats et de décharges qui s'ils restent encore peu importants n'en demeurent pas moins préoccupants. L'abandon de matériels divers (pneus, matériel électro-ménager, tôles, ...) aura pour conséquence le comblement des fossés et des prises mais comme au nord des Fétaches le comblement par l'apport de gravats (matériaux de démolition, tuiles, ..) est volontaire afin de réduire les dimensions d'un bassin.



1



1



6



2



2



3



4



5



Aujourd'hui l'entretien s'effectue presque exclusivement sur le réseau principal ou primaire car il est pris en charge par la collectivité. Or l'enjeu hydraulique réside sur le tertiaire dont l'entretien est du ressort des propriétaires privés.

L'entretien et plus particulièrement le curage doit être programmé par secteurs limités et non à grande échelle. Il est très important d'envisager toutes les solutions possibles (pas uniquement le curage) et de mettre en place une réflexion sur les mesures préventives. Le mode de curage et le devenir des sédiments ainsi extraits sont indissociables. Le fait de privilégier l'un ou l'autre dans le choix technique dépend du contexte local.

La restauration commence là où l'on considère qu'une ou plusieurs fonctions ont disparu et faisant défaut, nécessitent d'être réactivées.

C'est le cas d'un ensemble de fossés atterris qui ne peuvent plus accueillir ni drainer l'eau de pluie. De fait, ils n'accueillent plus de faune et de flore aquatique permanente. Les capacités de stockage, d'évacuation ou de mise à disposition de l'eau sont des fonctions disparues de ce site. Il en résulte une réduction d'extension des habitats offerts aux groupes des animaux et des végétaux vivant dans ces milieux aquatiques.

Préconisations en matière de curage

Des principes simples :

- La conservation des connexions entre les différents types de milieux aquatiques :
Lors du curage d'un fossé, il est préconisé de reprofiler en pente douce les connexions existant avec les fossés non curés. Le dépôt des produits de curage ne doit pas boucher les relations entre le fossé et les dépressions humides naturelles existantes.



Schéma forum des marais

- Le réensemencement de la couche superficielle du sédiment constitue un moyen d'éviter la « mise à blanc » de secteurs entiers. De loin en loin, les premiers centimètres de vase (contenant graines, boutures et microfaune) sont prélevés à la pelle et redéposés quelques mètres plus loin.
 - La conservation de la ceinture végétale en crête de berge est apparue comme un objectif primordial étant donné les rôles importants que remplit la végétation hélophyte (maintien de la berge, site de nidification, zone de nourriture et de refuge, intérêt paysager, ...). Le respect de cette ceinture végétale n'est pas toujours facile à réaliser particulièrement lorsque le curage est fait mécaniquement et que le conducteur voit mal ce qu'il fait sur la berge située sous son engin.
- Même quand la végétation hélophyte est remplacée par des herbacées, il est préférable de respecter la pente de la même manière.



Le curage

- Enlèvement mécanique :

Si ces endroits sont accessibles, l'enlèvement peut se faire à la pelleuse, en utilisant des outils adaptés (formes des godets, godets décalés par rapport au bras de la pelle, ...). Mais cette mécanisation se traduit par une modification des largeurs, les fossés tertiaires passant de 1,5/2m à 3m minimum, avec bien sûr un impact sur les surfaces de terrain de bordure perdues et sur l'inertie hydraulique du système.

Le curage est souvent pratiqué à sec, le tronçon concerné étant préalablement isolé par des batardeaux d'argile. L'aspect négatif de cette technique étant qu'elle ne permet aucun échappement de la faune piscicole : certaines espèces demeurant enfouies dans la vase pendant l'hiver se retrouvent parmi les dépôts de vase sur berge (carpes, tanches, anguilles).

Dans certains secteurs, le curage peut se pratiquer en eau. Les avantages et les inconvénients s'inversent par rapport à la technique à sec pour ce qui concerne la période même d'intervention. Mais aucune analyse en termes de coûts et de répercussion sur la vitesse de recolonisation biologique du fossé n'a été réalisée.



Forum des marais



Forum des marais

- Rétablissement manuel de la connexion :

Parfois, une intervention légère à la pelle par une personne peut suffire. Il suffit de re-profiler un passage dans la vase qui fasse un minimum de 30 cm de diamètre, en dessous du seuil d'émergence, sur toute la longueur.

Le curage à la main a été pratiqué régulièrement jusque dans les années 50. Selon ce principe, seule la vase est retirée selon le principe « vieux fonds – vieux bords ». Les berges ne sont pas touchées sauf pour remédier à un éventuel éboulement ; la végétation n'est pas arrachée mais régulièrement récupérée par fauche.

Ce procédé est qualifié de « doux » car il fait appel à l'utilisation d'outils respectant la fragilité naturelle du milieu. Le curage s'effectue à partir de la berge à l'aide d'une baguelette, sorte de grande « époussette » permettant de sortir jusqu'à 25 kg de matière organique.

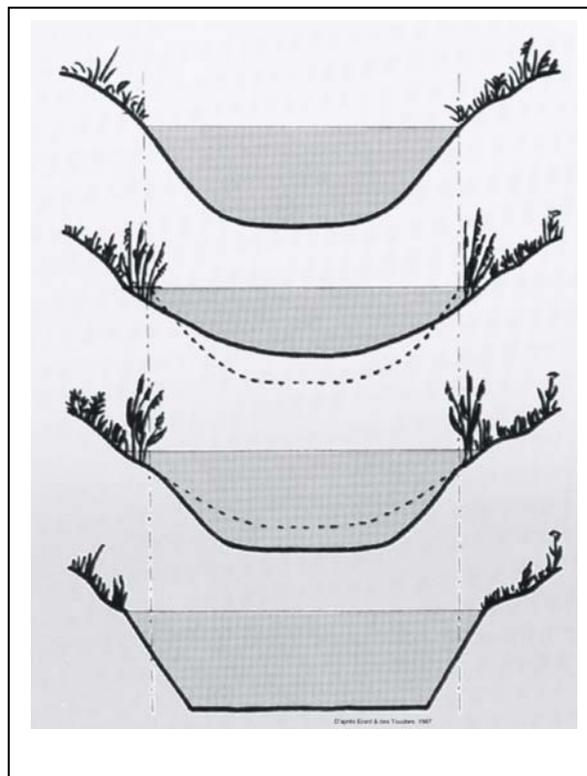


Schéma forum des marais

1- profil initial du fossé, selon le principe « vieux fond, vieux bord »

2- Vieillesse du fossé avec élargissement et envasement.
Apparition de la ceinture d'hélophyte

3- Profil de curage à rechercher, à l'aplomb de la berge initiale (vieux bord).
La ceinture d'hélophyte est conservée et participe à la stabilisation de la berge

4- Le curage a été mené sans respect du principe « vieux fond – vieux bord ». Le fossé a subi un recalibrage et la ceinture végétale a disparu. La berge étant instable, les recalibrages successifs se feront au détriment des parcelles de bordure.

Le curage selon le principe « vieux fonds – vieux bords » permet de respecter le calibre des fossés. En effet, les berges d'un fossé ont tendance à s'éroder et à participer à son engorgement. Lors des travaux, on débute le curage à l'aplomb de l'ancienne berge et non pas à partir de la « nouvelle berge » résultant de l'érosion.

Une intervention légère à la pelle peut parfois suffire. Il suffit de re-profiler un passage dans la vase qui fasse un minimum de 30 cm de diamètre, en dessous du seuil d'émersion, sur toute sa longueur



dessin forum des marais

Est utilisé dans les bassins ostréicoles le boguet, pelle à long manche qui permet de jeter la vase accumulée au fond des bassins sur les talus

Les massifs boisés

Les massifs boisés constituent des points remarquables dans le paysage de la commune, d'une part par leur superficie mais également par leur perception que l'on en a, implantés en ligne de crête comme le Bois des Essarts et les Bois de Maine Auger et de la Courant, soit entourés de terres agricoles comme le Bois de La Crèche.

Compte tenu du rôle qu'ils jouent dans la chaîne écologique et dans la stabilité des terrains contre les effets d'érosion, ils sont pratiquement tous classés en Espaces Boisés Classés.

Par ailleurs, deux massifs sont inscrits en Zone d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique :

- le Bois des Essarts : ZNIEFF n°141 (4)
- le Bois de La Crèche : ZNIEFF n°140 (5)

Tous deux sont constitués de chênes et de pins. Leur intérêt biologique majeur réside dans la présence d'une importante population de rapaces qui y nichent et utilisent le marais de la Seudre comme terrain de chasse ; certains d'entre eux sont rares et menacés : milans, faucons et buses. Deux de ces oiseaux sont inscrits dans la directive de Bruxelles concernant la conservation des oiseaux sauvages les plus menacés d'Europe et définissant les mesures nécessaires à leur sauvegarde et au maintien de leur habitat : le MILAN NOIR et le CIRCAETE.

Le Bois de La Crèche sert en outre de lieu d'hivernage à de nombreux hérons cendrés qui se nourrissent dans les marais voisins.

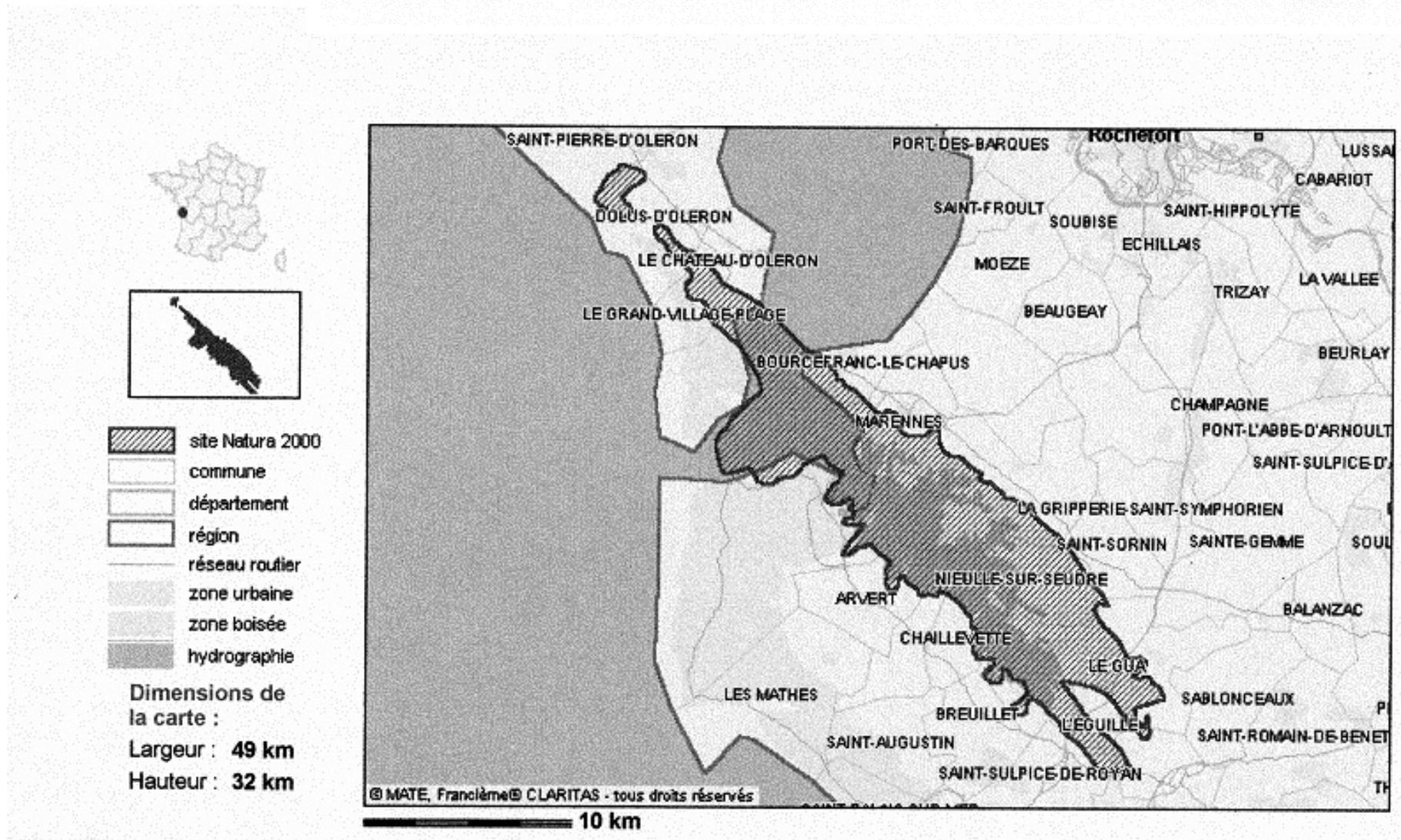
Le Bois des Essarts s'enrichit également d'une flore remarquable mêlant des plantes méridionales à des plantes atlantiques dont certaines sont très rares en Poitou-Charentes : la RENONCULE TRIPARTITE, la RENONCULE A FEUILLES D'OPHIQGLOSSE et la PHILANGERE BICOLORE.

(4) annexe : ZNIEFF n°141

(5) annexe : ZNIEFF n° 140

ANNEXES

Fiche du site FR5400432:
MARAIS DE SEUDRE



Identification

Code : FR5400432
Appellation : MARAIS DE SEUDRE
Date de compilation : 11/1995
Mise à jour : 12/1998
Historique : Date de proposition comme SIC : 03/1999

Localisation

Départements : Charente-Maritime (78 %), Domaine maritime (22 %)
Superficie : 14620 ha
Altitude maximale : 4 m
Région biogéographique : Atlantique

Description

Remarquable complexe estuarien centre-atlantique intégrant les 20 kilomètres inférieurs du cours de la Seudre ainsi que quelques petits marais du sud de l'île d'Oléron.

L'essentiel du site est occupé par des prairies saumâtres et des dépressions plus ou moins inondées correspondant à d'anciens marais salants aujourd'hui abandonnés. Un dense réseau de fossés multiplie les interfaces entre le milieu terrestre et le milieu aquatique où circule encore de l'eau salée.

Site remarquable sur les plans écologique - marais saumâtre non encore totalement endigué -, botanique - nombreuses communautés végétales originales- et faunistique.

Complexe de milieux estuariens associant un fleuve soumis aux marées, des vasières tidales, d'anciens marais salants partiellement reconvertis pour l'aquaculture, un dense réseau de chenaux et d'étiers saumâtres et des prairies sub-halophiles, d'hydromorphie variable, pâturées ou fauchées.

Sur l'île d'Oléron les 2 exclaves du Marais d'Avail et du Marais de la Perroche possèdent des habitats peu différents : prairies hygrophiles planes, localement marécageuses à forte tendance dulcicole (nappe phréatique).

Composition du site :

Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	30 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	15 %
Marais salants, Prés salés, Steppes salées	5 %
Mer, Bras de Mer	4 %
Autres terres arables	1 %
Dunes, Plages de sables, Machair	

Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)
 Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,
 Forêts caducifoliées
 Forêts sempervirentes non résineuses
 Forêts mixtes

Types d'habitats présents

Lagunes côtières*

Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (*Sarcocornetea fruticosi*)

Estuaires

Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

Prés à *Spartina* (*Spartinion maritimae*)

Prés salés atlantiques (*Glauco-Puccinellietalia maritimae*)

Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine

Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)*

Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses

Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Carex davalliana**

Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition

Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du *Molinio-Holoschoenion*

Dunes avec forêts à *Pinus pinea* et/ou *Pinus pinaster**

Dunes mobiles embryonnaires

Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (dunes blanches)

Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale

% couv. SR⁽¹⁾

30 % B

3 % C

3 % C

2 % C

1 % C

1 % C

1 % B

C

C

C

PR⁽²⁾

C

PR⁽²⁾

D

PR⁽²⁾

C

Espèces présentes : Amphibiens et reptiles

Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)

Espèces présentes : Invertébrés

Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)

Espèces présentes : Mammifères

Loutre (*Lutra lutra*)

Espèces présentes : Poissons

Alose feinte (*Alosa fallax*)

PR⁽²⁾

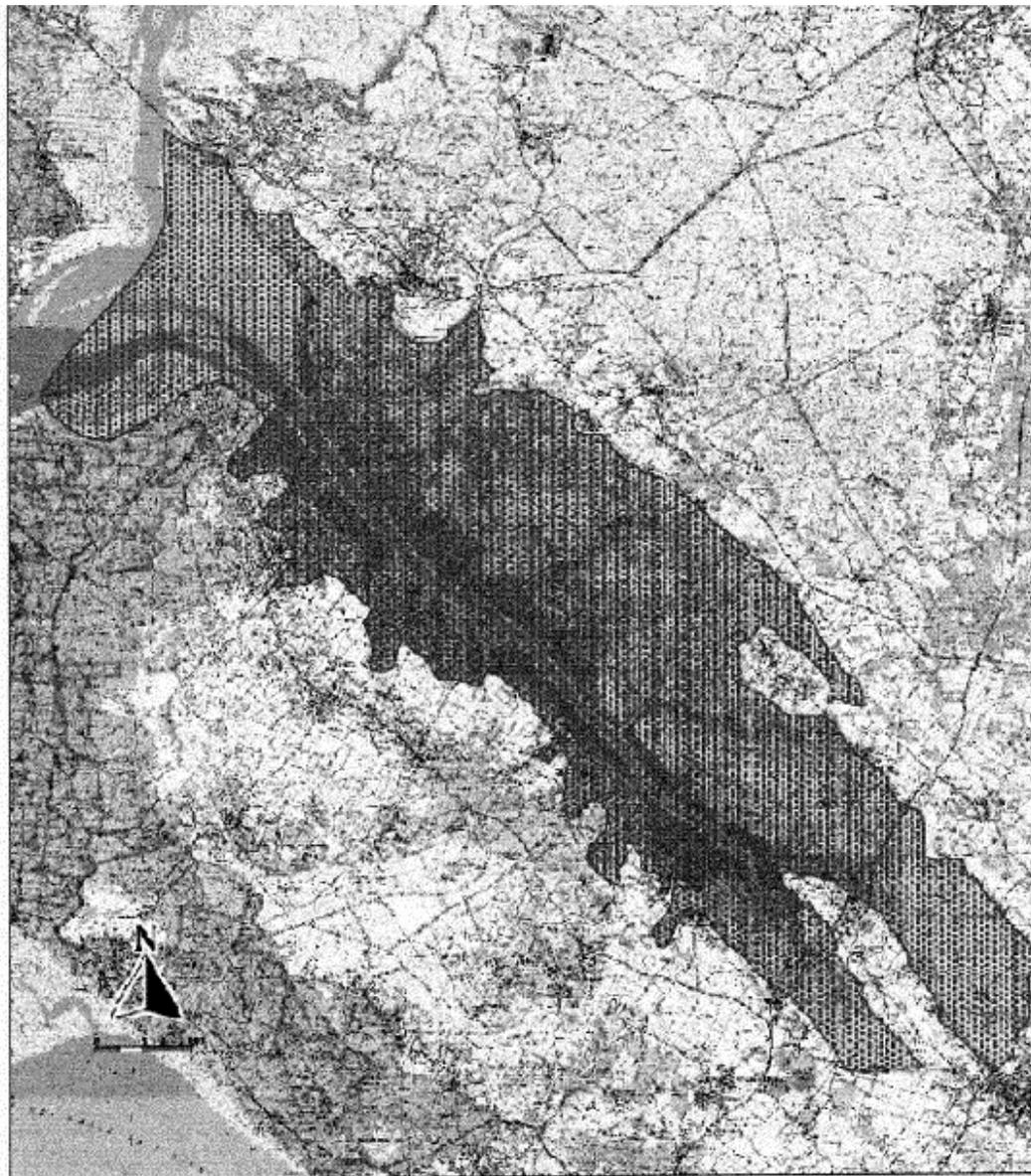
C

(1) Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

(2) Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

Habitats ou espèces prioritaires (en gras) : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

ZNIEFF - ZICO

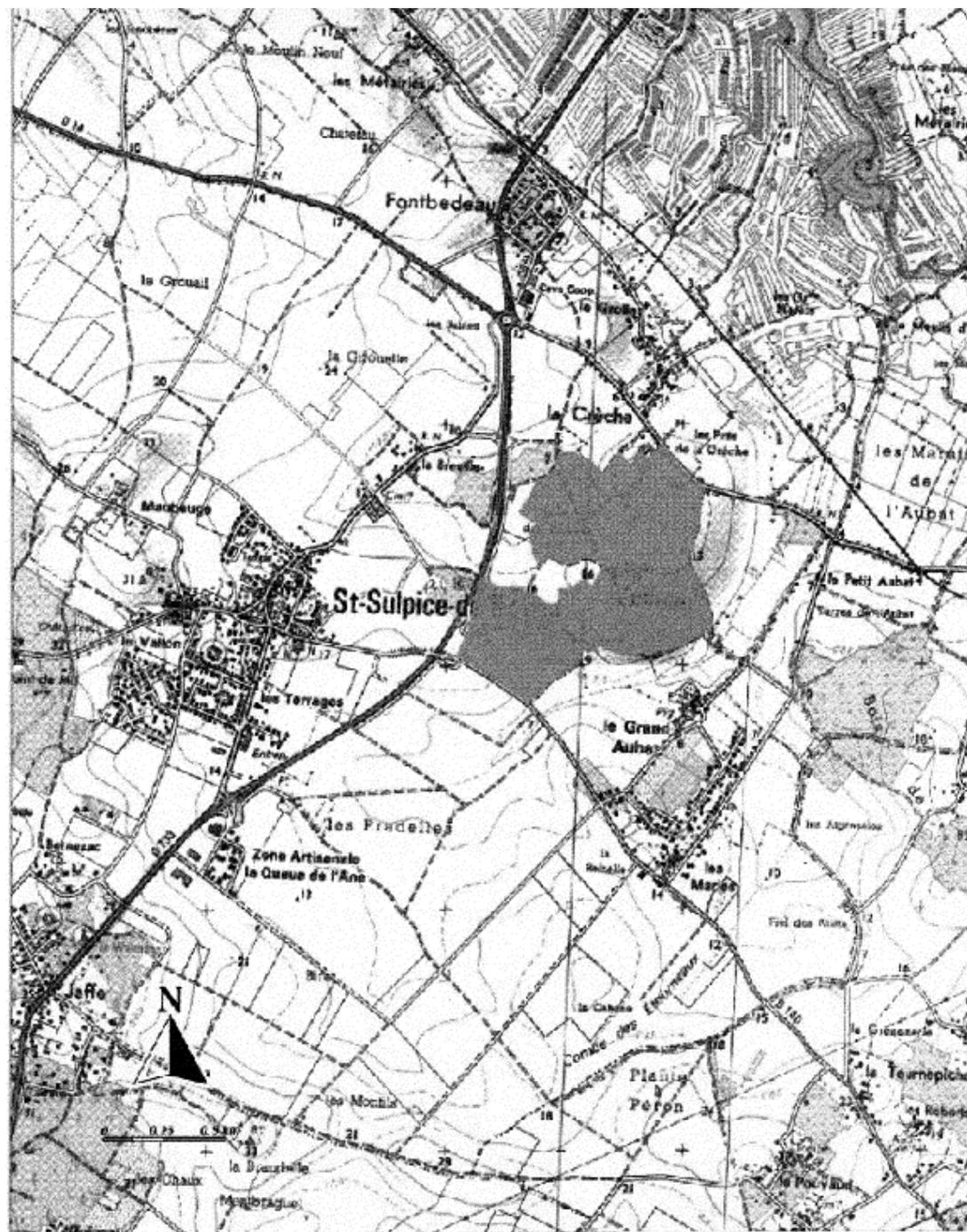


Ech. 1/125 000

ZNIEFF n°590 type II : Marais de la Seudre

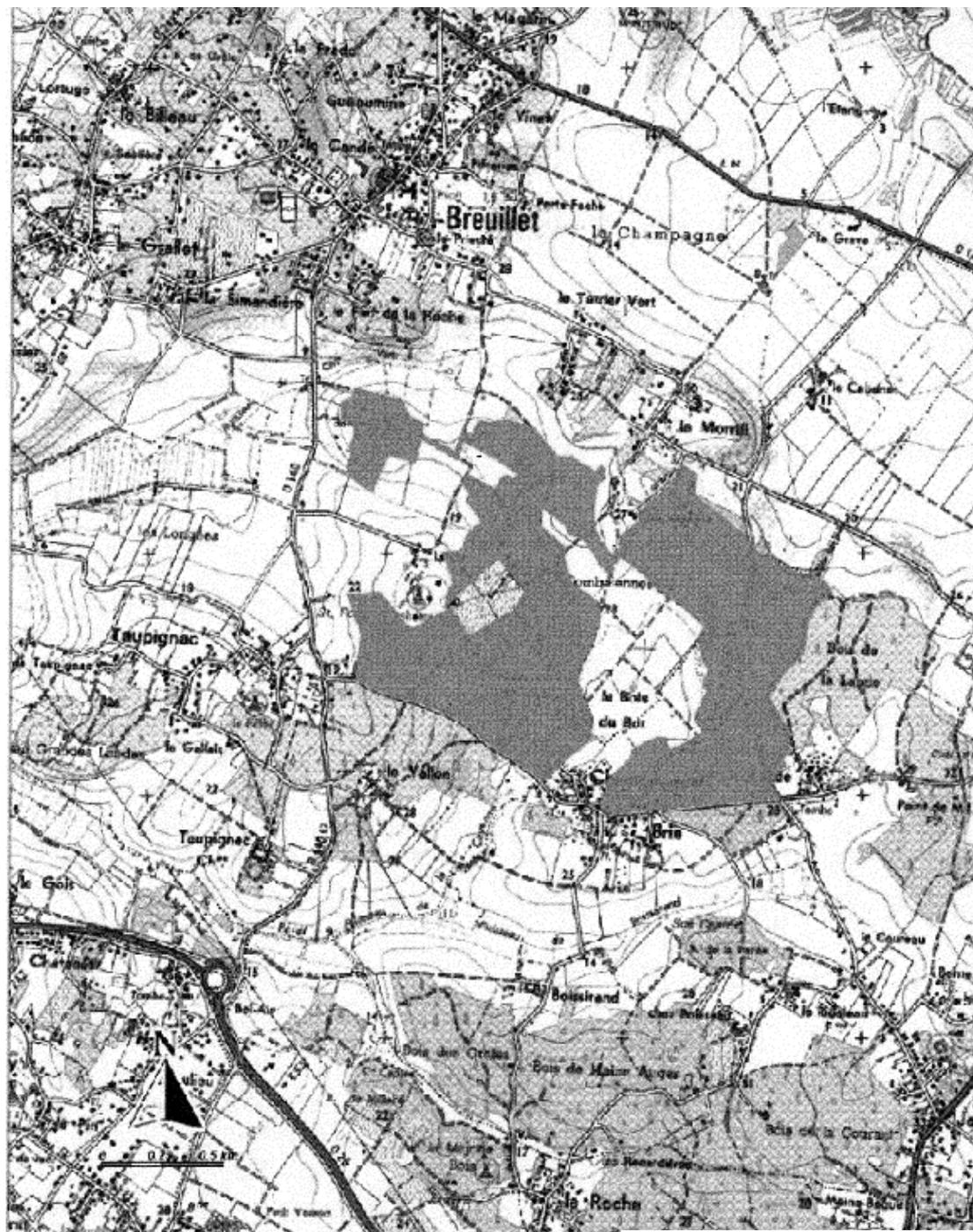
Fonds © CN Scan 253 (autorisation n° 00-3068)
Origine des données : MNHN/E05/3PN -
Ministère de l'Environnement
DIREN POITOU-CHARENTES

DIREN Poitou-Charentes - 14 Boulevard Chasselaigne - BP 80405 - 33035 Poitiers cedex - Tél. 05.49.003050 28.11.2000
e-mail : dcren@poitou.charentes.environnement.gouv.fr



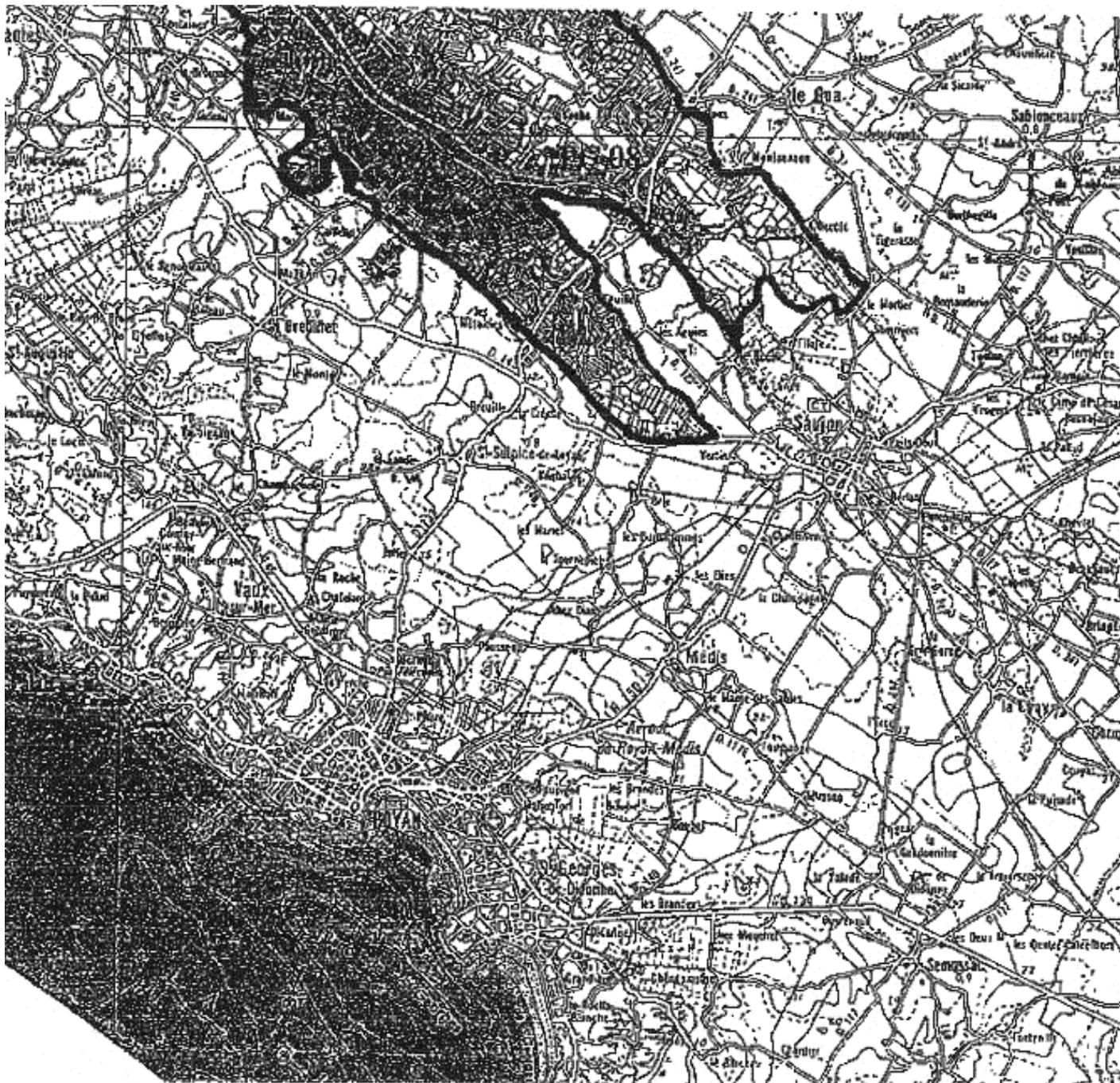
Ech. : 1:25 000

ZNIEFF n°140 : Bois de la Crèche



Echelle : 1/25 000

ZNIEFF n°141 : Bois des Essarts



ZICO Saint-Sulpice de Royan

Le Marais

Marais de l'Aubat



Marais de l'Eguille

10



11



12



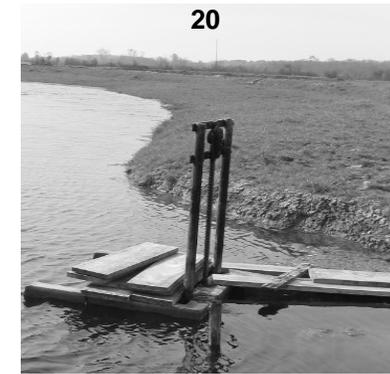
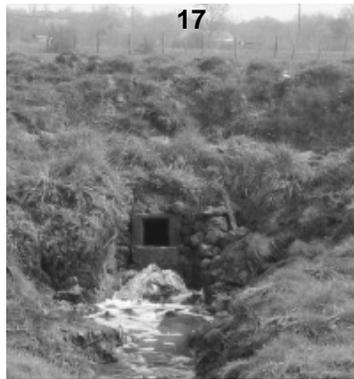
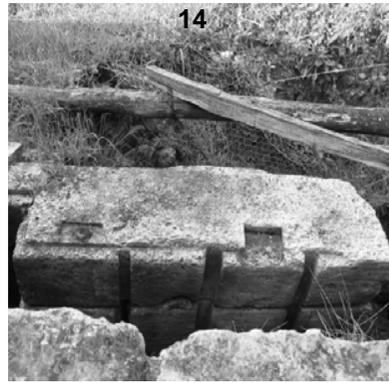
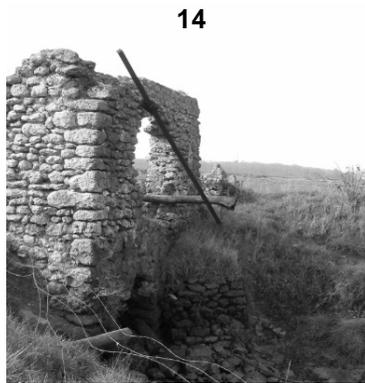
13

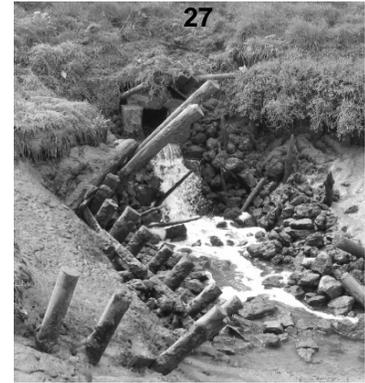
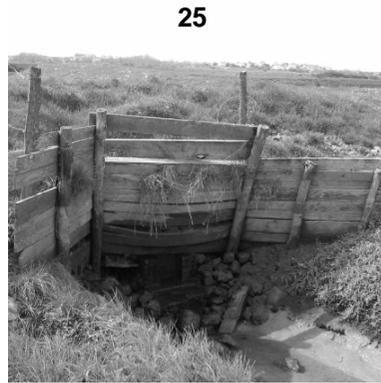


13

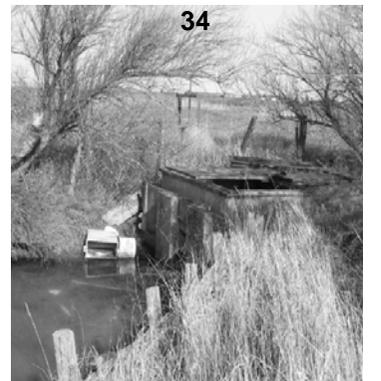
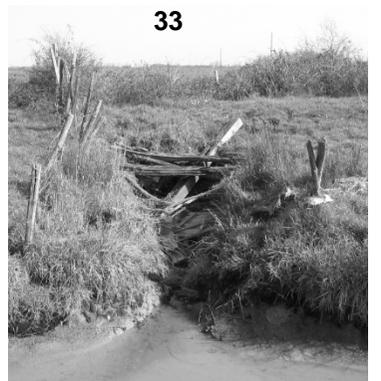


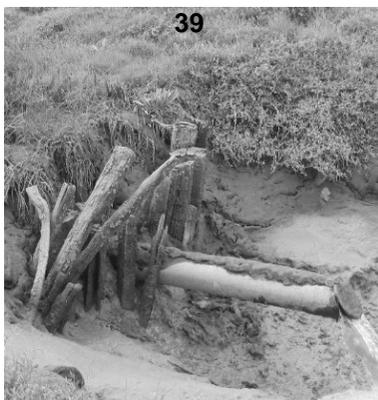
Marais du Liman





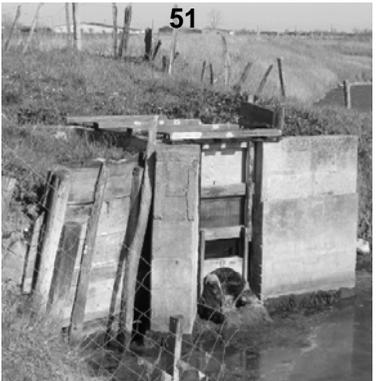
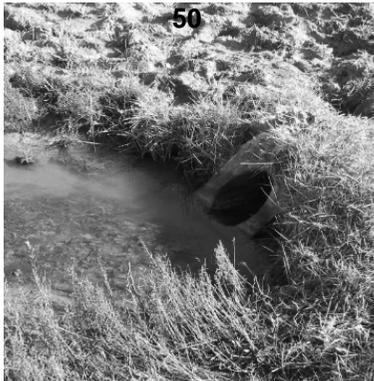
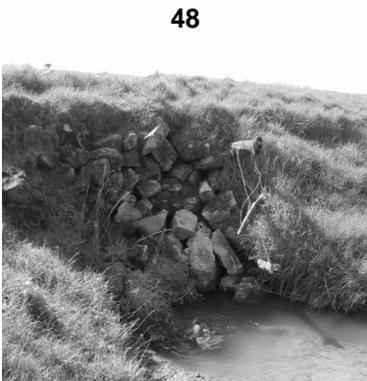
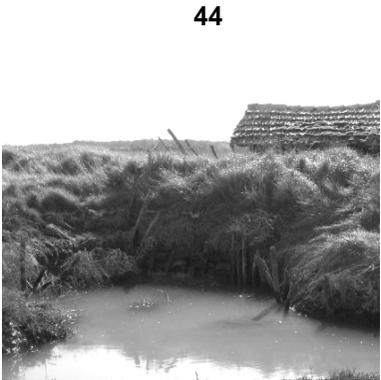
Ruisson Maquain





Prise du marais fort

Ruisson plat

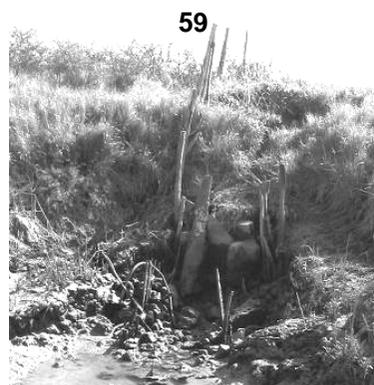
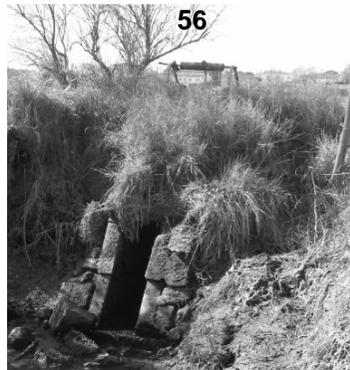


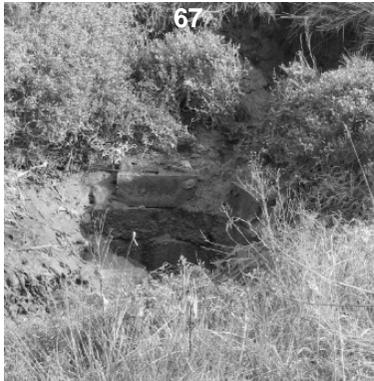
Thuilerie

Thuilerie

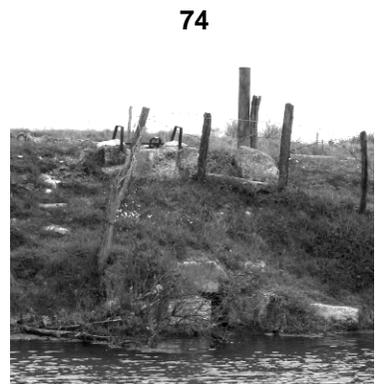
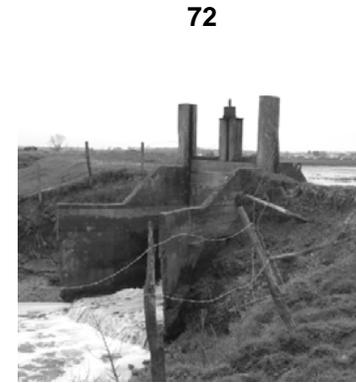
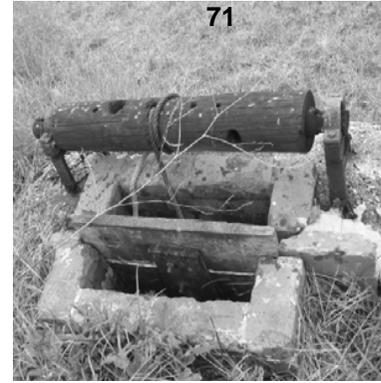
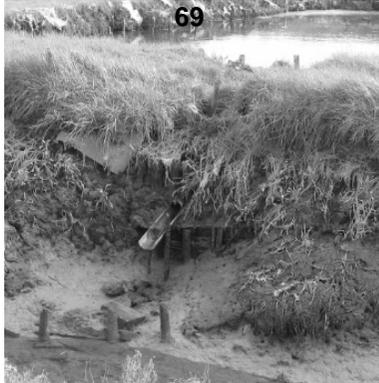
Prise du port

Ruisson de la fontaine

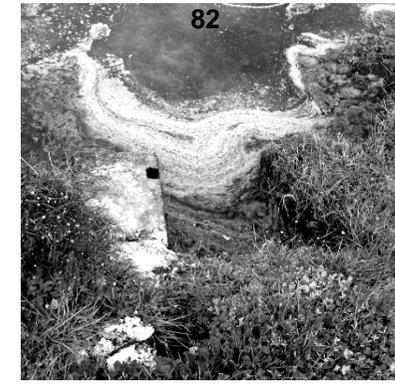




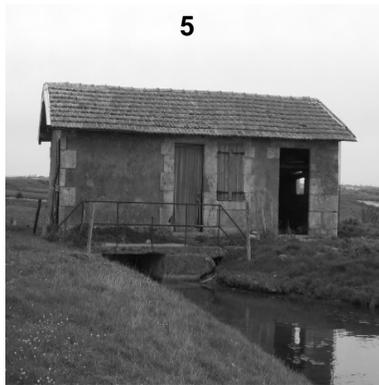
Chenal de Fontbedeau

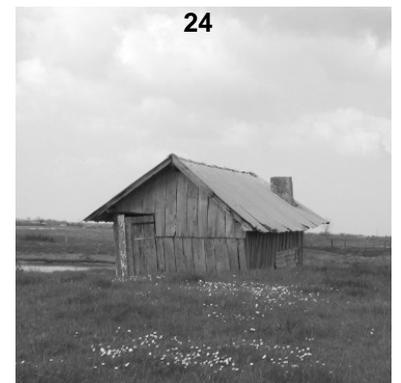
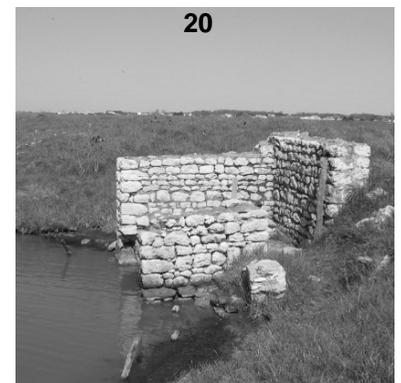
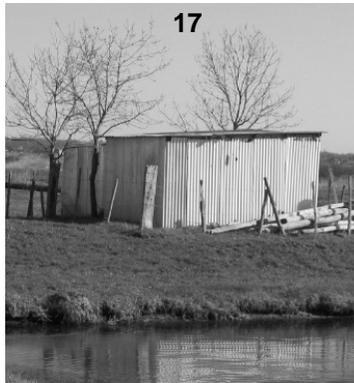
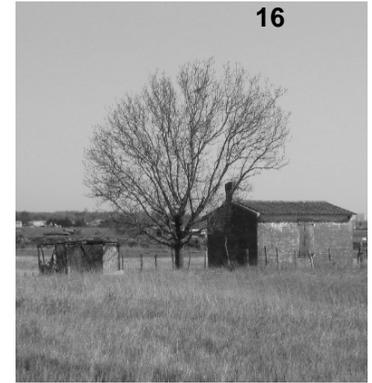
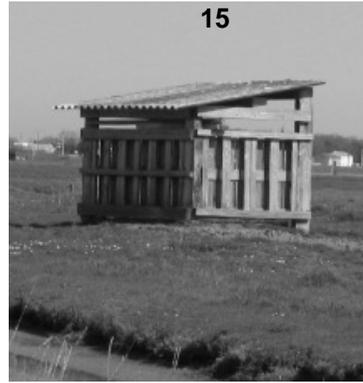
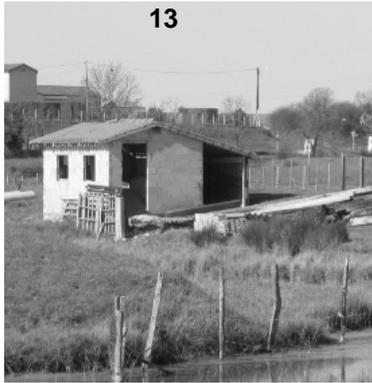


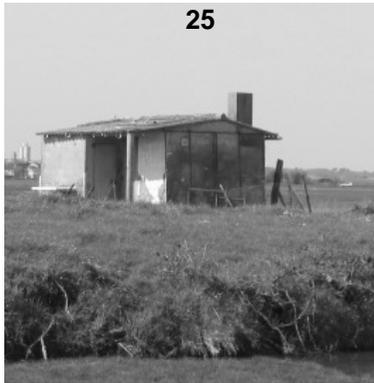
Ruisson des Métairies



Prise du gros buisson









Glossaire :

Abotteau : petit chemin séparant les parcelles comme dans les marais salants.

Batardeau : digue ou clôture provisoire qui isole une partie d'un cours d'eau ou d'un ouvrage (barrage, écluse) pour travailler à sec sous le niveau de la surface.

Boguet : Pelle de marais en bois avec un grand manche pour jeter la vase sur les talus

Bosse : partie surélevée formée par la terre creusée lors de la fabrication du marais

Chenal : sorte de rivière d'eau salée s'enfonçant dans les terres.

Dérase : mur de vase servant de retenue d'eau et permettant le renouvellement de l'eau.

Ecluse : ouvrage de maçonnerie destiné à retenir l'eau et pourvu de portes et de vannes qui en règlent l'écoulement à volonté.

Ecours : Chenaux permettant d'évacuer l'eau superflue dans les aires, après une pluie. C'est aussi un fossé de drainage autour d'un champ.

Etier : Canal où circule l'eau pour l'alimentation des marais. Certains sont à niveau mais d'autres plus modestes sont contrôlés par des vannes. Ils permettent en hiver la vidange des eaux de pluie lors des basses eaux

Helophyte : plante amphibie pérenne dont les formes de durée sont constituées par des rhizomes enfouis dans la vase au dessous du niveau de l'eau (roseaux : phragmites, typhas, etc.)

Levée : rehausse de terre entre ou en bordure de deux compartiments voisins, parcelle et/ou fossé. Résulte souvent de l'amoncellement des résidus de curage des fossés

Pertuis : partie maçonnée d'une écluse

Prise : totalité d'un marais desservi par une seule vareigne

Ruisson ou russon : Chenal de dimensions moindres amenant l'eau dans un marais.

Taillée : Buttée de terre et chemin parfois empierré dans les marais.

Vannage : ensemble de vannes

Vanne : Organe de régulation de débit de l'eau. Vanne à porte coulissante : panneau se déplaçant verticalement, entre deux coulisses établies dans un ouvrage maçonné et servant à faire varier la retenue ou le débit.

Vantelle, vannelle : petite vanne en métal ou en bois coulissant dans un cadre et placée sur une porte. La vantelle se manœuvre au cric ou par une commande hydraulique. Elle peut être glissante à jalousie, tournante ou à secteur.

Varaigne, varagne ou vareigne : petite écluse, située à la fin d'un ruisson pour réguler le débit d'eau dans les marais.



Informations :

Liens Web

Inventaire ouvrages hydrauliques

- <http://www.estuarium.org>

Poitou-Charentes

<http://natura2000-environnement.gouv.fr>

- <http://www.observatoire-environnement.org>
- <http://www.ifremer.fr>
- <http://www.sir-poitou-charentes.org>
- <http://www.forum-marais-atl.com>
- <http://www.inra.fr>

Glossaire

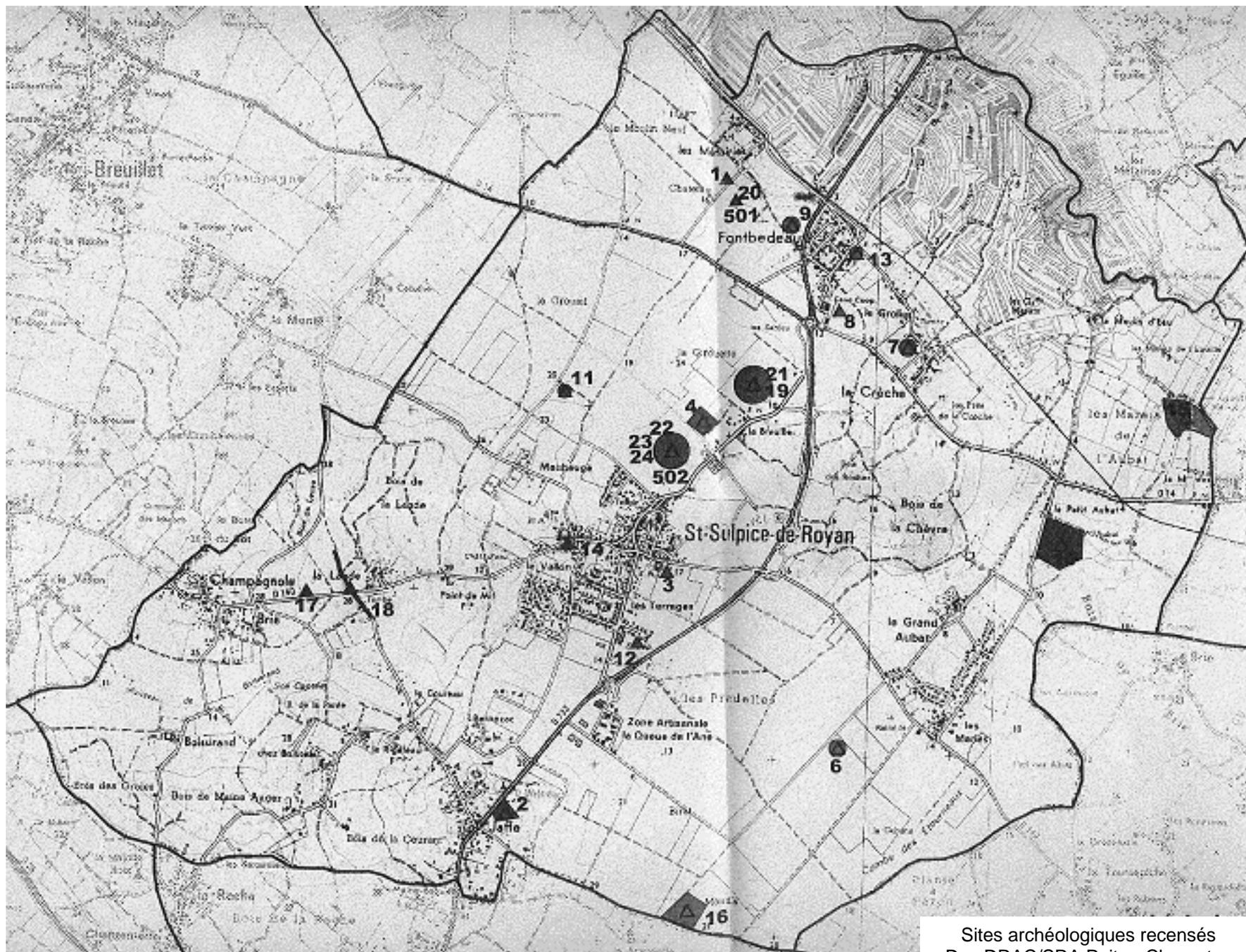
- <http://hebergement.ac-poitiers.fr>
- <http://www.cabuzel.com>

Guide méthodologique

- <http://www.eau-artois-picardie.fr>

Documentation

- Charte de restauration et d'entretien des ouvrages du bassin de la Sèvre Nantaise, Institution Intercommunale du Bassin de la Sèvre Nantaise, 1997
- Vivre en marais : Ouvrages hydrauliques et gestionnaires en marais atlantiques, UNIMA, Forum des Marais Atlantiques
- Vivre en marais : Les petits aménagements piscicoles en marais doux, Forum des Marais Atlantiques
- Vivre en marais : Le curage et les fonctions biologiques des fossés en marais doux, Forum des Marais Atlantiques



Sites archéologiques recensés
 Doc.DRAC/SRA Poitou-Charentes
 Février 2004

Numéro de l'entité	Description
17 409 0001	3754 / 17 409 0001 / SAINT-SULPICE-DE-ROYAN / Chatefau // enceinte / Age du bronze - Age du fer ?
17 409 0002	22575 / 17 409 0002 / SAINT-SULPICE-DE-ROYAN / Route de la Plaine / Jaffe / occupation / Moyen-âge
17 409 0003	9750 / 17 409 0003 / SAINT-SULPICE-DE-ROYAN / Le Bourg // enceinte / Age du bronze - Age du fer ?
17 409 0004	3603 / 17 409 0004 / SAINT-SULPICE-DE-ROYAN / La Girouette // Age du bronze - Age du fer / enclos
17 409 0006	4544 / 17 409 0006 / SAINT-SULPICE-DE-ROYAN / La Rainelle // enceinte / Age du bronze - Age du fer
17 409 0007	4545 / 17 409 0007 / SAINT-SULPICE-DE-ROYAN / Les Groilliers // Age du bronze - Age du fer / enclos
17 409 0008	4546 / 17 409 0008 / SAINT-SULPICE-DE-ROYAN / Fontbedeau // enceinte / Epoque indéterminée
17 409 0009	4547 / 17 409 0009 / SAINT-SULPICE-DE-ROYAN / Fontbedeau II // enceinte / Epoque indéterminée
17 409 0010	4628 / 17 409 0010 / SAINT-SULPICE-DE-ROYAN / Les terres de l'Aubat // enceinte / Age du bronze - Age du fer ?
17 409 0011	5709 / 17 409 0011 / SAINT-SULPICE-DE-ROYAN / Maubeuge // Epoque indéterminée / enclos
17 409 0012	5710 / 17 409 0012 / SAINT-SULPICE-DE-ROYAN / Les Terrages / Le Bourg / enceinte / Epoque indéterminée
17 409 0013	8967 / 17 409 0013 / SAINT-SULPICE-DE-ROYAN // Fontbedeau / Epoque indéterminée / construction
17 409 0014	9751 / 17 409 0014 / SAINT-SULPICE-DE-ROYAN / Eglise Saint-Sulpice // église / Moyen-âge classique
17 409 0015	13339 / 17 409 0015 / SAINT-SULPICE-DE-ROYAN // Ile de l'Aubat / enceinte / Age du bronze - Age du fer ?
17 409 0016	13340 / 17 409 0016 / SAINT-SULPICE-DE-ROYAN // Les Montils / Age du bronze - Age du fer / enclos
17 409 0017	17364 / 17 409 0017 / SAINT-SULPICE-DE-ROYAN // Bois de Brie - La Lande / occupation / Gallo-romain
17 409 0018	17365 / 17 409 0018 / SAINT-SULPICE-DE-ROYAN / Chemin des Morts // voie / Epoque indéterminée
17 409 0019	21715 / 17 409 0019 / SAINT-SULPICE-DE-ROYAN // La Girouette / occupation / Gallo-romain
17 409 0020	21288 / 17 409 0020 / SAINT-SULPICE-DE-ROYAN // Fontbedeau / habitat / Gallo-romain

17 409 0021	21716 / 17 409 0021 / SAINT-SULPICE-DE-ROYAN // La Girouette / occupation / Moyen-âge
17 409 0022	21717 / 17 409 0022 / SAINT-SULPICE-DE-ROYAN // La Girouette / occupation / Gallo-romain
17 409 0023	21718 / 17 409 0023 / SAINT-SULPICE-DE-ROYAN // La Girouette / occupation / Age du bronze - Age du fer
17 409 0024	21719 / 17 409 0024 / SAINT-SULPICE-DE-ROYAN // La Girouette / occupation / Haut moyen-âge - Moyen-âge classique
17 409 0501	17667 / 17 409 0501 / SAINT-SULPICE-DE-ROYAN // Fontbedeau / occupation / Néolithique
17 409 0502	21720 / 17 409 0502 / SAINT-SULPICE-DE-ROYAN // La Girouette / occupation / Néolithique

Cimetières

Cimetières protestants – Recensement Fr. JOANNE
Cimetière communal – tombes protestantes et catholiques

COMMUNE SAINT SULPICE DE ROYAN
LIEU-DIT La Lande Coordonnées Lambert
X 2080/ Y 338,100

NOMBRE DE TOMBES 6
DATES EXTREMES D'INHUMATIONS 1873-1946 Photographies
NOM DES FAMILLES Labattu, Ménard, Pigné, Tessier.

ETAT DE CONSERVATION A l'abandon; végétation de ronces et d'arbustes très importante.

DESCRIPTION Ensemble de 6 tombes environ, clos de murs et planté d'un cyprès.
(10mX6m environ).
Sarcophages de différents types et stèles renversées.

- 1 * Pierre tombale surélevée.
Inscription horizontale:
Ici repose Léona
Ménard épouse
Labattu décédée
le 6 Juin 1946. P.P.E.
- 2 * Sarcophage à couvercle à 4 pans, caisse en berceau et supports à double volutes placés en retrait des extrémités.
Inscription sur le couvercle:
Ici repose le corps de Marie Tessier
décédée le 25 8bre 1873
à l'âge de 77 ans.
- 3 * Sarcophage du même type que ci-dessus.
Inscription sur le couvercle:
Ici repose le corps de Nancy Pigné épouse de Daniel
Ménard décédée le 26 Mai 1892 à l'âge de 61 ans.
Elle fut bonne (épouse) et bonne (mère?).
De l'autre côté:
elle a laissé des regrets éternels à sa fille plongée dans la douleur
priez pour elle.
- 4 * Sarcophage du même type que ci-dessus mais renversée de sorte qu'un seul côté n'est visible.
Inscription sur le couvercle:
Heureux ceux qui meurent au Seigneur
car ils se reposent de leurs travaux
et leurs oeuvres les suivent. Apocalypse ch.14 V 13.
- 5 * Sarcophage du même type que ci-dessus.
Inscription sur le couvercle:
Ici repose le corps de Mariette Me...
femme Vi...e née le ...
âge de 43ans.
De l'autre côté:
Nous ...si notre demeure terrestre est détruite
...ons dans le ciel un édifice qui vient de Dieu.
Corinthiens... V...
... la vie éternelle... dans le Christ notre Seigneur.
Romains V...e.

* Tombe avec stèle renversée, base en place.
Inscription sur la base:
Il ne reviendra pas vers nous
mais nous irons vers lui.
Et attendant de nous revoir la haut
sachant que celui qui a ressuscité
le Seigneur Jésus
nous ressuscitera aussi.

COMMUNE SAINT SULPICE DE ROYAN
 LIEU-DIT Fontbedeau/La Crèche. Coordonnées Lambert
 X 2082
 Y 340,600

NOMBRE DE TOMBES 2

DATES EXTREMES D'INHUMATIONS 1863 Photographies

NOM DES FAMILLES Guillot, Raoul.

ETAT DE CONSERVATION Moyen

DESCRIPTION Ensemble de 2 tombes clos de fil de fer barbelé.

* Tombe avec stèle rectangulaire (130cmX60cm environ) comportant une petite niche surmontée d'un pyramidon.

ici repose
 le corps
 d'Elise
 Guillot
 ne le 2
 Septem
 Bre 1863
 decede le

.....

* Sarcophage à couvercle plat, caisse rectangulaire et supports moulurés placés en retrait des extrémités.

Inscription latérales:

Eugenie Guillot nee Raoul son epouse decedee le à l'age de
 Eternelle.

COMMUNE SAINT SULPICE DE ROYAN
 LIEU-DIT Fontbedeau Coordonnées Lambert
 X 2080
 Y 340,400

NOMBRE DE TOMBES 1

DATES EXTREMES D'INHUMATIONS 1895 Photographies

NOM DES FAMILLES Roufineau

ETAT DE CONSERVATION A l'abandon.

DESCRIPTION Petit enclos planté d'un figuier et clos de murs, au milieu de jardins potagers.

* Sarcophage à couvercle à 2 pans, caisse rectangulaire et supports droits placés aux extrémités.
 ROUPINEAU
 1811-1895.

Non indiqué sur la carte L.G.N.

COMMUNE SAINT SULPICE DE ROYAN
 LIEU-DIT La Crèche. Coordonnées Lambert
 X 2080,00
 Y 340,900

NOMBRE DE TOMBES

DATES EXTREMES D'INHUMATIONS Photographies

NOM DES FAMILLES

ETAT DE CONSERVATION Abandon extrême.

DESCRIPTION Il ne reste de cet ensemble que les murs de clôture; végétation très abondante; pas de tombe apparente.

COMMUNE SAINT SULPICE DE ROYAN.
 LIEU-DIT Le bourg n°1. Coordonnées Lambert
 X 5059,900
 Y 635.
 NOMBRE DE TOMBES 8
 DATES EXTREMES D'INHUMATIONS 1843/1926. Photographies
 NOM DES FAMILLES Labbé, Tessier, Travers.

ETAT DE CONSERVATION A l'abandon; envahi par la végétation; stèles cassées et sarcophages renversés.

DESCRIPTION Ensemble de 8 tombes, clos de murs et plaaté d'un if.

- * Stèle avec colonne tronquée décorée d'une branche de lierre.
 L'inscription est sur le support de la colonne sur lequel on a rapporté une plaque de marbre blanc:
*Ici repose
 le corps d'Emma Travers
 née à Marennès le 11 Décembre 1863
 décédée à St Sulpice le 18 Juin 1885
 âgée de 21 ans.
 Elle emporte tous les regrets de sa mère bien aimée.
 La fleur est tombée l'herbe est séchée
 parce que le vent a soufflé
 Mais Dieu est Eternel.
 Epître XL Vet 7*
- * Stèle semblable à la précédente.
*Ici repose
 le corps de Lydie Travers
 née à Marennès le 2 ans 1868
 décédée
 à St Sulpice le 27 Juillet 1884
 âgée de 16 ans
 Elle emporte tous les regrets
 de sa mère bien aimée.
 L'Eternel l'avait donnée Il l'a ôtée
 que son saint nom soit béni. Job I Vet 21.
 Sur la colonne:
 A notre chère fille.
 Ces deux tombes sont signées: Congrand fils aîné.*
- * Sarcophage à couvercle plat, caisse en berceau et supports à double volute placés en retrait des extrémités.
 Inscription sur le couvercle:
*Ici repose le corps de Isidore Augustin Travers
 époux d'Amélie Labbe décédé à Marennès le 11 Juin 1875
 âgé de 39 ans. Il emporte avec les lui les regrets de sa famille.
 De l'autre côté:
 Il ne reviendra plus vers nous mais nous irons vers lui. 2 Samuel chap12 vers23.*

- * Sarcophage du même type que ci-dessus.
 Inscription sur le couvercle:
*Amélie Labbe veuve Isidore Augustin Travers
 décédée le 2 Septembre 1926 dans sa 84ème année.*
- * Sarcophage du même type que ci-dessus.
 Inscription sur le couvercle:
*Ici repose le corps de Madeleine Labbe épouse de
 Jean Daniel Labbe décédé à St Sulpice le 15 Avril 1874
 âgée de 63 ans.
 De l'autre côté :
 O mort ou est ton Aiguillon o sepulcre ou est ta
 victoire I Corinthiens chapXV Vet 55.*
- * Sarcophage du même type que ci-dessus.
 Inscription sur le couvercle:
*Ici repose le corps de Madeleine Tessier épouse
 de Louis Labbe décédé à St Sulpice le 26 Aout 1858
 âgée de 84 ans.
 De l'autre côté:
 Christ est ma vie et la mort m'est un gain.
 Ephésiens Ch I Vet 21
 [référence inexacte: il faut lire Philippiens I,21.]*
- * Sarcophage du même type que ci-dessus.
 Inscription sur le couvercle:
*Ici repose le corps de Louis Labbe époux de Madeleine
 Tessier décédé à St Sulpice le 10 Juillet 1845 âgé de
 76 ans
 De l'autre côté:
 Heureux ceux qui ont le coeur pur car ils verront
 Dieu. St Mathieu CH V Vet 8*
- * Sarcophage du même type que ci-dessus.
 Inscription sur le couvercle:
*Ici repose le corps de Jean Daniel Labbe époux de
 Madeleine Labbe décédé à St Sulpice le 2 Juin 1867 âgé de 56 ans.
 De l'autre côté:
 Comme tous meurent par Adam de même tous revivront
 par Christ I Corinthiens CH XV, Vet 22*

Tombes Cimetière communal

• Carré A :

- A1 G : Adam - Richaud - Broteau - 1920
- A2 G : Peron - Gravaud - 1921
- A4 G : chapelle Artaud - Baudet 1931
- A 6-7 G : Bourgeois - Bertin - 1919
- A 11-12 G : Maillard - Audouin - 1890 - 1ère tombe du cimetière
- A1 D : Allard - chapelle - 1900
- A 2 D : Méchain - Letellier - 1902
- A 3 D : Richaud - Besson - 1902
- A 10 D : Boinard - Mallet - 1895
- A 11 D : Majeau - Peltier - 1895
- A 12-13 D : Nourry - 1894

• Carré B :

- B 5 : Morin - Gras - 1920
- B 14 : Besson - Hermon - 1930
- B 24-24b : Pasteur Paul Trocquemé
- B 27-28 : Vallet Gervreau - 1933

• Carré C :

- C12 : Chauveau - Grolleaud - 1906
- C13 : Gras - Tantin - 1904
- C14 : Bertrand - 1904
- C 16 : Simon - 1901
- C18-19 : Gravaud - Barraud - Bourdonneau - 1900
- C23 : Broteau - Belot - Bourdonneau - 1892
- C26 : Morisseau - Vouillat - 1899
- C27 : Boscal de Réals - de Villelume - chapelle -1899
- C30 : Bourdonneau - 1904

• Carré D :

- D2 : Méchain née Pitard - 1918
- D8-8b : Filloneau née Lys - 1918
- D20 : Peltier - Guérin - chapelle
- D23-24 : Bourgeois - Raguineau - 1904
- D34 : Grolleau - Guillorit - 1924

• Carré F :

- F8-9 : Sicard Octave - Anaël - 1938

Tombes centre-bourg

• Section B - 1635 :

- Hippolyte Guillaud - 1895
- Emilienne Challivet - 1935

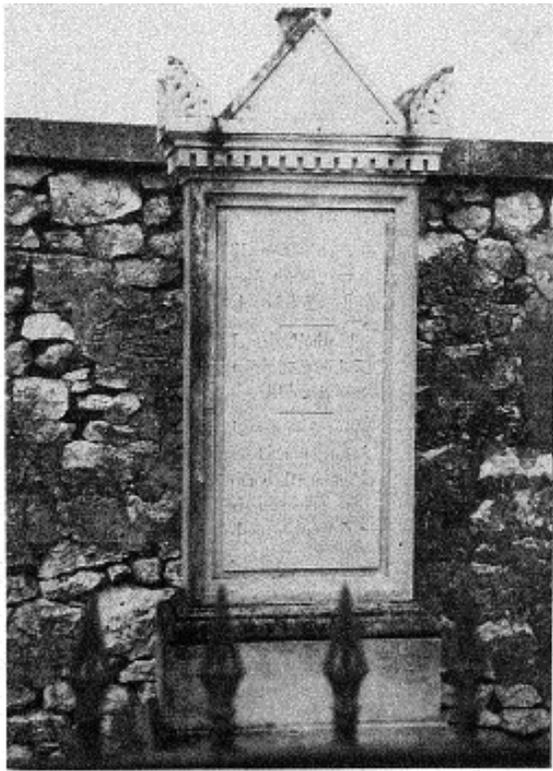
1	2,3	4,5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31																																																																									
															CARRÉ C																																																																																						
1	F0	F1	F2	F3	F4	F5	F6	F7	F8	F9	F10	F11	F12	F13	F14	F15	F16	F17	F18	F19	F20	F21	F22	F23	F24	F25	F26	F27	F28	F29	F30	F31	F32	F33	F34	F35	F36	F37	F38	F39	F40	F41	F42	F43	F44	F45	F46	F47	F48	F49	F50	F51	F52	F53	F54	F55	F56	F57	F58	F59	F60	F61	F62	F63	F64	F65	F66	F67	F68	F69	F70	F71	F72	F73	F74	F75	F76	F77	F78	F79	F80	F81	F82	F83	F84	F85	F86	F87	F88	F89	F90	F91	F92	F93	F94	F95	F96	F97	F98	F99	F100
2	E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7	E8	E9	E10	E11	E12	E13	E14	E15	E16	E17	E18	E19	E20	E21	E22	E23	E24	E25	E26	E27	E28	E29	E30	E31	E32	E33	E34	E35	E36	E37	E38	E39	E40	E41	E42	E43	E44	E45	E46	E47	E48	E49	E50	E51	E52	E53	E54	E55	E56	E57	E58	E59	E60	E61	E62	E63	E64	E65	E66	E67	E68	E69	E70	E71	E72	E73	E74	E75	E76	E77	E78	E79	E80	E81	E82	E83	E84	E85	E86	E87	E88	E89	E90	E91	E92	E93	E94	E95	E96	E97	E98	E99	E100	
3	H1	H2	H3	H4	H5	H6	H7	H8	H9	H10	H11	H12	H13	H14	H15	H16	H17	H18	H19	H20	H21	H22	H23	H24	H25	H26	H27	H28	H29	H30	H31	H32	H33	H34	H35	H36	H37	H38	H39	H40	H41	H42	H43	H44	H45	H46	H47	H48	H49	H50	H51	H52	H53	H54	H55	H56	H57	H58	H59	H60	H61	H62	H63	H64	H65	H66	H67	H68	H69	H70	H71	H72	H73	H74	H75	H76	H77	H78	H79	H80	H81	H82	H83	H84	H85	H86	H87	H88	H89	H90	H91	H92	H93	H94	H95	H96	H97	H98	H99	H100	
4	I1	I2	I3	I4	I5	I6	I7	I8	I9	I10	I11	I12	I13	I14	I15	I16	I17	I18	I19	I20	I21	I22	I23	I24	I25	I26	I27	I28	I29	I30	I31	I32	I33	I34	I35	I36	I37	I38	I39	I40	I41	I42	I43	I44	I45	I46	I47	I48	I49	I50	I51	I52	I53	I54	I55	I56	I57	I58	I59	I60	I61	I62	I63	I64	I65	I66	I67	I68	I69	I70	I71	I72	I73	I74	I75	I76	I77	I78	I79	I80	I81	I82	I83	I84	I85	I86	I87	I88	I89	I90	I91	I92	I93	I94	I95	I96	I97	I98	I99	I100	
															CARRÉ D																																																																																						
1	J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10	J11	J12	J13	J14	J15	J16	J17	J18	J19	J20	J21	J22	J23	J24	J25	J26	J27	J28	J29	J30	J31	J32	J33	J34	J35	J36	J37	J38	J39	J40	J41	J42	J43	J44	J45	J46	J47	J48	J49	J50	J51	J52	J53	J54	J55	J56	J57	J58	J59	J60	J61	J62	J63	J64	J65	J66	J67	J68	J69	J70	J71	J72	J73	J74	J75	J76	J77	J78	J79	J80	J81	J82	J83	J84	J85	J86	J87	J88	J89	J90	J91	J92	J93	J94	J95	J96	J97	J98	J99	J100	

Route de Rochefort

CARRÉ A

Droit

Voie principale



Cimetière communal

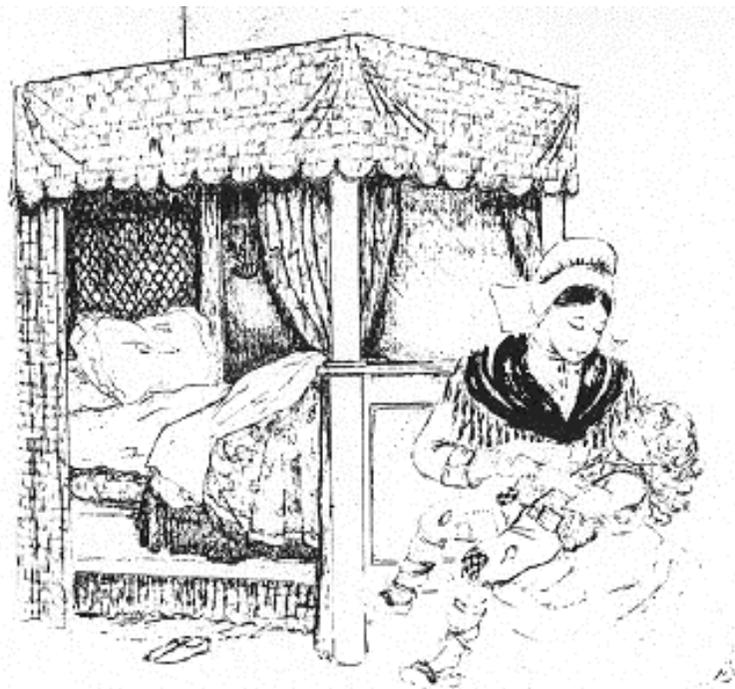


Cimetière communal



Centre-bourg

La Fable de Fontbedeau



LE FADET DE FONTBEDEAU

Saint-Sulpice de Royan



On sait encore aujourd'hui ce qu'est un fadet ? Un fadet est un esprit des foyers, doux ou malin selon qu'on le respecte ou qu'on le tourmente. En Suisse, on l'appelle le Servant, en Scandinavie, un Tomte. Le fadet se nourrit de peu : une jatte de crème ou de lait, une pomme. Il se lève avant les servantes, il traite les vaches, il balaye à leur place, il garde les troupeaux. Survivant des époques païennes, c'est un compagnon discret et charmant pour les maisons qui l'honorent. Mais comme à tous les bons petits êtres venus des temps préchristiques, les prêtres ignorants leur ont donné impitoyablement la chasse, et

l'on n'en voit plus beaucoup dans les villages ! Non, vraiment plus beaucoup !

A Fontbedeau vivait jadis une femme pieuse et de bon cœur. Sa chaumière était modeste, et le soir, elle était souvent éreintée de travail : donner aux bêtes, tirer au puits, filer la laine, cuire le pain, laver et frotter à la rivière, soigner le cheval et les vaches, aller chercher le bois mort et l'herbe aux lapins, bîner le jardin, arracher les herbes, s'occuper des enfants, allumer le feu, coudre les hardes... On n'a jamais fini !

Un soir, le vent d'hiver sifflait sous les portes, elle entendit pleurer. On aurait dit la voix d'un enfant. La femme ouvrit, et c'en était un, en effet : Un amour de petit enfant frisé, bouclé, haut comme une botte, à peine habillé de guenilles dans lesquelles il grelottait. Quelle pitié ! Laisser ainsi un beau petit, dans le gel et la neige ! La femme le prit vite dans ses jupes, le fit entrer et l'approcha du feu. Elle soufflait dans ses petits doigts pour les réchauffer, les frottait, lui souriait en lui parlant .

« J'ai faim ! » gémit le bébé.

« Mon Dieu, Jésus, pauvre petit être ! Il a faim ! Tiens, voilà de la bonne soupe chaude ! Elle finissait juste de cuire, vois-tu ! Ne vas pas te brûler en mangeant ».

Le poupon s'emplit le ventre de deux assiettées. La femme en était tout émue. Lorsqu'il eut mangé, il se frotta les yeux avec ses petits poings et dit faiblement :

« J'ai bien sommeil. »

La femme lui baisa les paupières et le souleva dans ses bras comme une plume. Elle le porta jusqu'au grand lit, le mit en chemise, l'enfouit dans les draps chauds sous la couette rouge et tira doucement les rideaux. Comme elle s'éloignait sur la pointe des pieds, elle entendit derrière elle un grand rire aigrelet ! Se retournant, elle vit alors un très vieux petit homme barbu, ridé comme une pomme blette qui se tenait les côtes, un fadet ! Il avait sauté tel un diable hors des couvertures et gloussait à perdre le souffle !

« Tu ne pourras plus jamais me chasser de ta maison, glapissait-il, plus jamais, car tu m'as nourri et chauffé, et couché ! Je suis le fadet de cette maison ! ».

Et il le fut ; et vraiment, c'aurait été très bien comme cela, car il était serviable à ne pas croire, se levant avant le jour, se couchant après la minuit, courant partout

pour se charger de tout l'ouvrage, trayant, lavant, frottant, balayant, étrillant, sarclant, hachant, à la place de la femme, tout cela pour un bol de crème. Il gîtait dans



un trou de souris derrière l'âtre et la femme était bien contente en vérité. Oui, c'aurait été parfait si Monsieur le curé ne s'était avisé d'y fourrer son nez. Il est vrai que les voisines, jalouses sûrement, jasaient beaucoup. Était-ce bien chrétien d'abriter ce petit homme, haut comme un rat, jamais las, mangeant si peu ? N'y avait-il pas diableries là-dessous ? Et elles se signaient avec ostentation à grands gestes en passant vite, vite devant la maisonnette.

A la fin, pressée par l'opinion publique et par les « hum, hum !... » du prêtre, la femme se décida à parler du fadet. Cela lui fut d'autant plus dur qu'elle avait pris quelques habitudes de paresse, et cela n'était pas désagréable, après tant d'années à s'échiner à l'ouvrage.

«Malheureuse ! Malheureuse ! dit l'homme de Dieu en levant les bras au ciel, vous abritez le démon dans votre foyer ! Il faut le chasser, je vous le dis !»

«Mais comment ? dit la femme, il ne voudra jamais partir. Il me l'a dit lui-même, du reste ! Il est le fadet de cette maison, voilà tout !»

« Jetez des fèves sur le sol, dit le curé sévèrement. Par horreur du travail inutile, il s'en ira.»

La femme rentra chez elle et éparpilla quelques fèves sur le sol de la chaumière. Le lendemain, les fèves étaient toutes ramassées et bien rangées dans un petit sac de toile. Le curé se montra fort mécontent :

« Jetez des pois par terre, dit-il d'une voix tonnante, et revenez me voir demain.»

Le soir, la femme répandit un pochon de pois devant l'âtre. Lorsqu'elle se leva le lendemain, tous les pois étaient ramassés et rangés. Le curé se fâcha tout rouge :

« Jetez du millet à poignées ! Ordonnat-il en grand courroux, vous ne pouvez garder chez vous ce fils de Lucifer !»

Bien contre son gré, la bonne femme s'en fut encore, et cette fois-ci versa résolument un grand sac de millet dans la salle. Mais pour le coup, le fadet, las de tant de mauvais vouloir, sauta, hop ! par la fenêtre, et s'en fut ailleurs chercher un foyer plus hospitalier. La femme en fut quitte pour ramasser le millet. Désormais elle dut faire à nouveau tout son dur ouvrage. Jamais plus le bon petit fadet ne revint accomplir la tâche à sa place. Et lorsqu'elle traînait un peu, son mari qui avait prit des habitudes, du temps de leur hôte, la battait pour l'encourager. Si un enfant blond frappe ce soir à votre porte, s'il a des yeux bleus, s'il pleure, et s'il est en guenilles. S'il vous dit d'une voix douce qu'il a froid et faim et qu'il a sommeil, vous saurez qui il est. A vous de ne pas vous montrer si bête que la femme de Fontbedeau !